



## CRÉDIT AGRICOLE S.A.

### COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

---

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 4 février 2025 et  
soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 14 mai 2025**

VERSION NON AUDITÉE

**SOMMAIRE**

<b>CADRE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ .....	4
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE.....	5
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	8
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....</b>	<b>10</b>
COMpte DE RÉSULTAT.....	10
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	11
BILAN ACTIF .....	12
BILAN PASSIF.....	13
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	14
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	16
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>18</b>
<b>NOTE 1   Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés .....</b>	<b>18</b>
1.1   Normes applicables et comparabilité.....	18
1.2   Principes et méthodes comptables.....	20
1.3   Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) .....	60
<b>NOTE 2   Principales opérations de structure et événements significatifs de la période .....</b>	<b>64</b>
<b>NOTE 3   Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture .....</b>	<b>67</b>
3.1   Risque de crédit.....	67
3.2   Expositions au risque souverain .....	97
3.3   Risque de marché .....	100
3.4   Risque de liquidité et de financement .....	103
3.5   Comptabilité de couverture .....	105
3.6   Risques opérationnels.....	114
3.7   Gestion du capital et ratios réglementaires .....	114
<b>NOTE 4   Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....</b>	<b>115</b>
4.1   Produits et charges d'intérêts.....	115
4.2   Produits et charges de commissions.....	115
4.3   Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	116
4.4   Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	117
4.5   Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	117
4.6   Produits (charges) nets des autres activités.....	118
4.7   Charges générales d'exploitation .....	118
4.8   Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	119
4.9   Coût du risque .....	120
4.10   Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	120
4.11   Impôts .....	121
4.12   Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	123
<b>NOTE 5   Informations sectorielles .....</b>	<b>124</b>
5.1   Information sectorielle par secteur opérationnel .....	126
5.2   Information sectorielle par zone géographique .....	128
5.3   Spécificités de l'assurance .....	129

<b>NOTE 6</b>	<b>Notes relatives au bilan .....</b>	<b>164</b>
6.1	Caisse, banques centrales .....	164
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	164
6.3	Instruments dérivés de couverture .....	167
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	167
6.5	Actifs financiers au coût amorti .....	170
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....	172
6.7	Passifs financiers au coût amorti .....	174
6.8	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers .....	176
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	178
6.10	Comptes de régularisation actif, passif et divers .....	179
6.11	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées .....	181
6.12	Immeubles de placement .....	182
6.13	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	185
6.14	Écarts d'acquisition .....	186
6.15	Provisions .....	189
6.16	Dettes subordonnées .....	195
6.17	Capitaux propres .....	196
6.18	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle .....	200
<b>NOTE 7</b>	<b>Avantages au personnel et autres rémunérations .....</b>	<b>201</b>
7.1	Détail des charges de personnel .....	201
7.2	Effectif moyen de la période .....	201
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....	201
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....	202
7.5	Autres avantages sociaux .....	205
7.6	Paiements à base d'actions .....	205
7.7	Rémunérations de dirigeants .....	206
<b>NOTE 8</b>	<b>Contrats de location .....</b>	<b>207</b>
8.1	Contrats de location dont le groupe est preneur .....	207
8.2	Contrats de location dont le groupe est bailleur .....	208
<b>NOTE 9</b>	<b>Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....</b>	<b>210</b>
<b>NOTE 10</b>	<b>Reclassements d'instruments financiers .....</b>	<b>212</b>
<b>NOTE 11</b>	<b>Juste valeur des instruments financiers .....</b>	<b>213</b>
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti .....	214
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	215
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine .....	226
<b>NOTE 12</b>	<b>Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>227</b>
12.1	Information sur les filiales .....	227
12.2	Co-entreprises et entreprises associées .....	229
12.3	Participations ne donnant pas le contrôle .....	235
12.4	Composition du périmètre .....	237
<b>NOTE 13</b>	<b>Participations et entités structurées non consolidées .....</b>	<b>265</b>
13.1	Participations non consolidées .....	265
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées .....	265
<b>NOTE 14</b>	<b>Événements postérieurs au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>270</b>

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## CADRE GÉNÉRAL

### PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

#### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

### MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, compte et plan épargne-logement, livret d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

#### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

50% des ressources d'épargne collectées par les Caisses régionales leur sont restituées sous forme d'avances, dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires dans la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit » (selon le sens du compte ordinaire ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB - Cf. ci-dessus) ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

**Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

**COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE, ET RESOLUTION BANCAIRE**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie

2<sup>1</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette<sup>2</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les certificats coopératifs d'associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

<sup>1</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>2</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales<sup>1</sup> sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 « Produits et charges d'intérêts », 4.2 « Produits et charges de commissions » et 6.5 « Actifs financiers au coût amorti » et 6.7 « Passifs financiers au coût amorti »).

### AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

### RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 ». Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2024 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 263 millions d'euros (408 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 527 millions d'euros (1 574 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- dettes envers les établissements de crédit : 2 338 millions d'euros (2 428 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- dettes envers la clientèle : 1 472 millions d'euros (451 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 1 881 millions d'euros (1 298 millions d'euros au 31 décembre 2023) ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 5 554 millions d'euros (3 682 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

### GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIERE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

À l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.



Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4. 1

#### **RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise" du Document d'enregistrement universel.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMpte DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés	4.1	63 444	59 120
Intérêts et charges assimilées	4.1	(49 145)	(44 876)
Commissions (produits)	4.2	14 820	13 202
Commissions (charges)	4.2	(5 454)	(4 973)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	12 929	11 857
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		4 277	3 651
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		8 652	8 205
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(336)	(483)
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(506)	(637)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		170	153
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(124)	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance <sup>1</sup>	5.3	(9 293)	(8 352)
Produits des activités d'assurance		14 090	13 454
Charges afférentes aux activités d'assurance		(10 625)	(10 400)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(168)	(75)
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(12 581)	(11 395)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		49	48
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		(58)	15
Produits des autres activités	4.6	2 294	2 179
Charges des autres activités	4.6	(1 954)	(2 492)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>27 181</b>	<b>25 180</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(13 650)	(12 990)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 245)	(1 151)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>12 286</b>	<b>11 039</b>
Coût du risque	4.9	(1 850)	(1 777)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>10 436</b>	<b>9 262</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		194	197
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(4)	85
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.14	-	2
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>10 626</b>	<b>9 546</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 472)	(2 200)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.11	-	(3)
<b>Résultat net</b>		<b>8 154</b>	<b>7 343</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	12.3	1 067	995
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>7 087</b>	<b>6 348</b>
<b>Résultat par action (en euros)<sup>2</sup></b>	6.17	<b>2,109</b>	<b>1,943</b>
<b>Résultat dilué par action<sup>2</sup></b>	6.17	<b>2,109</b>	<b>1,943</b>

<sup>1</sup> Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.3 Spécificités assurance.

<sup>2</sup> Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat net</b>	<b>8 154</b>	<b>7 343</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	39	(139)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(365)	(263)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	117	23
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(82)	(128)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(291)</b>	<b>(507)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>48</b>	<b>97</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(242)</b>	<b>(399)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	488	(376)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(587)	9 885
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	532	1 025
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	407	(9 471)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(5)	27
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>835</b>	<b>1 090</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(31)</b>	<b>(73)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(83)</b>	<b>(380)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>722</b>	<b>637</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>480</b>	<b>238</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 634</b>	<b>7 581</b>
Dont part du Groupe	7 552	6 646
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1 082	935

**BILAN ACTIF**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales	6.1	162 339	177 320
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-3.2-6.2-6.6	600 919	523 572
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		371 156	301 925
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		229 763	221 647
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	19 194	20 453
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-3.2-6.4-6.6	223 600	215 476
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		217 494	209 352
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 106	6 124
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.2-3.4-6.5-6.6	1 202 475	1 151 020
Prêts et créances sur les établissements de crédit		565 403	554 928
Prêts et créances sur la clientèle		548 101	516 281
Titres de dettes		88 971	79 811
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(242)	(6 241)
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	5 032	6 303
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	51 934	59 313
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	822	9
Contrats d'assurance émis - Actif	5.3	10	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.3	1 021	1 093
Participation dans les entreprises mises en équivalence	13.2	2 928	2 599
Immeubles de placement	6.12	10 363	10 824
Immobilisations corporelles	6.13	9 712	8 586
Immobilisations incorporelles	6.13	3 412	3 142
Ecarts d'acquisition	6.14	16 263	15 929
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 309 782</b>	<b>2 189 398</b>

**BILAN PASSIF**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales	6.1	1 389	274
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	413 537	357 937
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		311 824	267 860
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		101 713	90 077
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	27 261	30 992
Passifs financiers au coût amorti		1 331 045	1 290 822
Dettes envers les établissements de crédit	3.4-6.7	178 418	202 623
Dettes envers la clientèle	3.1-3.4-6.7	868 115	834 998
Dettes représentées par un titre	3.4-6.7	284 512	253 201
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(7 241)	(11 586)
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	3 243	3 090
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	61 068	60 568
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	194	21
Contrats d'assurance émis - Passif	5.3	362 862	348 452
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.3	70	76
Provisions	6.15	3 770	3 516
Dettes subordonnées	3.4-6.16	29 273	25 317
<b>Total dettes</b>		<b>2 226 471</b>	<b>2 109 478</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>83 311</b>	<b>79 919</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>74 710</b>	<b>71 086</b>
Capital et réserves liées		30 904	30 907
Réserves consolidées		38 688	36 265
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 969)	(2 434)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		7 087	6 348
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>8 601</b>	<b>8 833</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2 309 782</b>	<b>2 189 398</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(en millions d'euros)	Part du Groupe							
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital <sup>1</sup>	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023 Publié</b>	<b>9 128</b>	<b>54 944</b>	<b>(287)</b>	<b>5 989</b>	<b>69 774</b>	<b>(2 832)</b>	<b>(423)</b>	<b>(3 255)</b>
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	(228)	-	-	(228)	375	148	523
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023 Retraités</b>	<b>9 128</b>	<b>54 716</b>	<b>(287)</b>	<b>5 989</b>	<b>69 546</b>	<b>(2 457)</b>	<b>(275)</b>	<b>(2 732)</b>
Augmentation / réduction de capital	31	40	-	-	71	-	-	71
Variation des titres autodétenus	-	-	(90)	-	(90)	-	-	(90)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(4)	-	1 231	1 227	-	-	1 227
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(454)	-	-	(454)	-	-	(454)
Dividendes versés en 2023	-	(3 168)	-	-	(3 168)	-	-	(3 168)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	44	-	-	44	-	-	44
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>31</b>	<b>(3 542)</b>	<b>(90)</b>	<b>1 231</b>	<b>(2 370)</b>	-	-	<b>(2 370)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44</b>	<b>744</b>	<b>(384)</b>	<b>360</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	40	-	-	40	-	(40)	(40)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	3	-	-	3	-	(3)	(3)
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(71)	9	(62)
Résultat 2023	-	-	-	-	-	-	-	6 348
Autres variations	-	(48)	-	-	(48)	-	-	(48)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023 Retraités</b>	<b>9 159</b>	<b>51 170</b>	<b>(377)</b>	<b>7 220</b>	<b>67 172</b>	<b>(1 784)</b>	<b>(650)</b>	<b>(2 434)</b>
Affectation du résultat 2023	-	6 348	-	-	6 348	-	-	(6 348)
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraités</b>	<b>9 159</b>	<b>57 518</b>	<b>(377)</b>	<b>7 220</b>	<b>73 520</b>	<b>(1 784)</b>	<b>(650)</b>	<b>(2 434)</b>
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023 Retraités</b>	<b>9 159</b>	<b>57 518</b>	<b>(377)</b>	<b>7 220</b>	<b>73 520</b>	<b>(1 784)</b>	<b>(650)</b>	<b>(2 434)</b>
Augmentation / réduction de capital	(35)	(119)	-	-	(154)	-	-	(154)
Variation des titres autodétenus	-	-	49	-	49	-	-	49
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(18)	-	(2)	(20)	-	-	(20)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(445)	-	-	(445)	-	-	(445)
Dividendes versés en 2024	-	(3 177)	-	-	(3 177)	-	-	(3 177)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	48	-	-	48	-	-	48
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(35)</b>	<b>(3 711)</b>	<b>49</b>	<b>(2)</b>	<b>(3 699)</b>	-	-	<b>(3 699)</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>771</b>	<b>(288)</b>	<b>483</b>
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	114	-	-	114	-	(114)	(114)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	11	-	-	11	-	(11)	(11)
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(19)	1	(18)
Résultat 2024	-	-	-	-	-	-	-	7 087
Autres variations <sup>2</sup>	-	(354)	-	-	(354)	-	-	(354)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>9 124</b>	<b>53 578</b>	<b>(328)</b>	<b>7 218</b>	<b>69 592</b>	<b>(1 032)</b>	<b>(937)</b>	<b>(1 969)</b>
	<b>7 087</b>	<b>74 710</b>						

<sup>1</sup> Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

<sup>2</sup> Dont -266 K€ d'impact change sur remboursement AT1



(en millions d'euros)	Capital, réserves liées et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023</b> Publié	<b>9 109</b>	<b>(156)</b>	<b>8</b>	<b>(148)</b>	<b>8 961</b>	<b>75 480</b>	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	295	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2023</b> Retraité	<b>9 109</b>	<b>(156)</b>	<b>8</b>	<b>(148)</b>	<b>8 961</b>	<b>75 775</b>	
Augmentation / réduction de capital	-	-	-	-	-	71	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(90)	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(499)	-	-	-	(499)	728	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(150)	-	-	-	(150)	(604)	
Dividendes versés en 2023	(465)	-	-	-	(465)	(3 633)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	10	-	-	-	10	54	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(1 104)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 104)</b>	<b>(3 474)</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	(34)	(26)	(60)	(60)	344	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(2)	2	-	-	(62)	
Résultat 2023	995	-	-	-	995	7 343	
Autres variations	41	-	-	-	41	(7)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b> Retraité	<b>9 041</b>	<b>(192)</b>	<b>(16)</b>	<b>(208)</b>	<b>8 833</b>	<b>79 919</b>	
Affection du résultat 2023	-	-	-	-	-	-	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024</b> Retraité	<b>9 041</b>	<b>(192)</b>	<b>(16)</b>	<b>(208)</b>	<b>8 833</b>	<b>79 919</b>	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2024</b> Retraité	<b>9 041</b>	<b>(192)</b>	<b>(16)</b>	<b>(208)</b>	<b>8 833</b>	<b>79 919</b>	
Augmentation / réduction de capital	-	-	-	-	-	(154)	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	49	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(786)	-	-	-	(786)	(806)	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(127)	-	-	-	(127)	(572)	
Dividendes versés en 2024	(581)	-	-	-	(581)	(3 758)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	12	-	-	-	12	60	
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>(1 482)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 482)</b>	<b>(5 181)</b>	
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	3	(19)	45	26	29	637	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(12)	-	(12)	(12)	(30)	
Résultat 2024	1 067	-	-	-	1 067	8 154	
Autres variations	166	-	-	-	166	(188)	
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>8 794</b>	<b>(223)</b>	<b>29</b>	<b>(194)</b>	<b>8 601</b>	<b>83 311</b>	

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>10 626</b>	<b>9 547</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 245	1 151
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	(2)
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	17 225	9 661
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(194)	(197)
Résultat net des activités d'investissement	4	(85)
Résultat net des activités de financement	5 081	3 525
Autres mouvements	(1 354)	1 677
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>22 008</b>	<b>15 730</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(30 360)	(67 617)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(74)	(14 303)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(27 147)	9 390
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	10 170	11 383
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	54	618
Impôts versés	(1 187)	(1 260)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(48 543)</b>	<b>(61 789)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>(15 909)</b>	<b>(36 512)</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>(712)</b>	<b>10 737</b>
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 070)	(885)
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(1 782)</b>	<b>9 852</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>(5 141)</b>	<b>(3 463)</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>14 589</b>	<b>20 010</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>	<b>9 447</b>	<b>16 546</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>(1 195)</b>	<b>(2 735)</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>	<b>(9 438)</b>	<b>(12 849)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>142 584</b>	<b>155 431</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	177 002	207 577
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(34 418)	(52 146)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>133 146</b>	<b>142 584</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	160 914	177 002
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(27 768)	(34 418)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(9 438)</b>	<b>(12 848)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

En application du règlement CE n°1606/2002, les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2024 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en)

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2023.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2024 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2024.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
<b>Amendement IAS 1</b>		
Présentation des états financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
Classification des passifs courants et passifs non courants		
<b>Amendement IFRS 16</b>		
Contrats de location	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
Dette locative dans une opération de cession-bail		
<b>Amendement IAS 1</b>		
Présentation des états financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non
Dettes non courantes avec covenants		
<b>Amendement IAS 7 / IFRS 7</b>		
Opérations d'affacturage	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Non

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

**NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2024 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2024.

**IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

**IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers**

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, publiés en mai 2024 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, sous réserve d'adoption par l'Union européenne, viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

**DÉCISIONS IFRS IC, FINALISÉES ET APPROUVÉES PAR L'IASB POUVANT AFFECTER LE GROUPE**

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
<b>IAS 27</b> Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels	30 janvier 2024	Non
<b>IAS 37</b> Engagements liés au climat	29 avril 2024	Non (*)
<b>IFRS 3</b> Paiements subordonnés à l'emploi continu pendant les périodes de transfert	29 avril 2024	Non
<b>IFRS 8</b> Disclosure des revenus et des dépenses pour les segments à présenter	29 juillet 2024	Non

(\*) Compte tenu des engagements pris par le Groupe Crédit Agricole S.A. au 31.12.2024 aucune provision n'est à comptabiliser.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

En 2024, en France, la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président en juin, les résultats des élections législatives anticipées et l'absence de budget pour 2025 ont renforcé le climat d'incertitude sur la politique économique nationale. L'environnement international s'est quant à lui encore illustré par son caractère conflictuel et incertain avec, notamment, la permanence des conflits en Ukraine ou au Moyen-Orient mais aussi la perspective des élections américaines, très clivantes et à l'issue imprévisible. A la robustesse de l'économie américaine s'est opposée la lente reprise de la zone euro. Les taux d'inflation ont poursuivi leur baisse, bien qu'ils soient restés légèrement supérieurs aux cibles des banques centrales. Les banques centrales ont ainsi pu entamer, à des rythmes toutefois assez modérés, leurs assouplissements monétaires qui avaient été largement anticipés, voire surestimés, par les taux obligataires souverains qui avaient déjà baissé. Une fois les baisses de taux directeurs effectivement mises en œuvre, les taux obligataires se sont donc redressés aux Etats-Unis tandis qu'ils se repliaient faiblement dans la zone euro. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2024.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes, et les informations à leur sujet sont développées dans les sections et notes auxquelles il est fait référence ci-dessous :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats : dans les sections « Evaluation des contrats d'assurance / Estimation des flux de trésorerie futurs » et « Evaluation des contrats d'assurance / Frontière des contrats » ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Ajustement au titre du risque non financier » ;

- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Taux d'actualisation » ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance : dans la section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition : dans la note 5.3 « Spécificités de l'assurance », partie « Contrats d'assurance - Montants transitoires ».

## INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 ET 39)

### DÉFINITIONS

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits « verts » ou « ESG » et les passifs financiers dits « green bonds » comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des prêts ou emprunts permettant de financer des projets environnementaux ou de transition écologique. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après. Notamment, les prêts dont l'indexation de la rémunération du critère ESG n'introduit pas d'effet levier ou est considérée comme non matérielle en termes de variabilité des flux de trésorerie de l'instrument ne sont pas considérés comme échouant au test SPPI (analyse des clauses contractuelles) sur la base de ce seul critère.

## CONVENTIONS D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### *Evaluation initiale*

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

### *Evaluation ultérieure*

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le

montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

## ACTIFS FINANCIERS

### **Classement et évaluation des actifs financiers**

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

### **Instruments de dette**

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles (test SPPI) déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

#### Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Groupe Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle « Collecte » dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle « Collecte et Vente » dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle « Autre / Vente » dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

#### Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interest » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

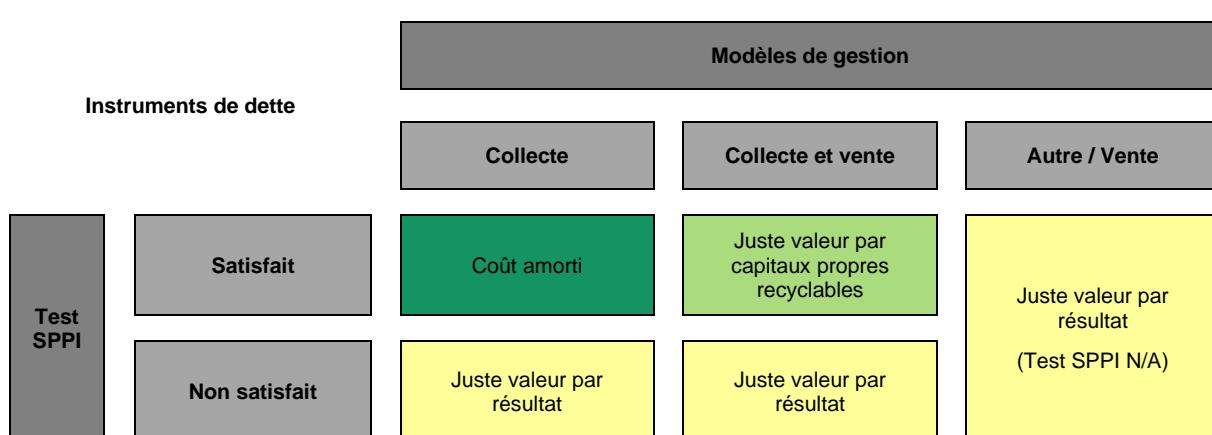
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



#### **Instruments de dette au coût amorti**

Initialement évalués à la juste valeur, les instruments de dette sont évalués ultérieurement au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle « Collecte » et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit ».

#### **Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

Initialement évalués à la juste valeur, les instruments de dette sont évalués ultérieurement à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle « Collecte et Vente » et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

#### **Instruments de dette à la juste valeur par résultat**

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou gérés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

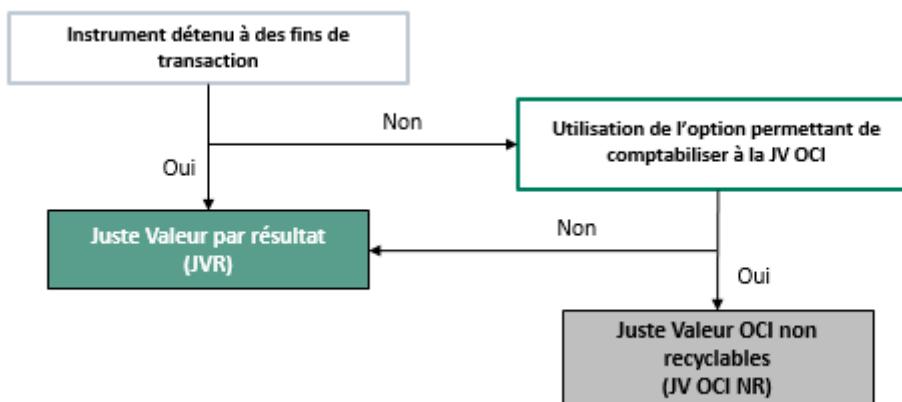
Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / Vente » sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

#### **Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocabile pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.



### **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

### **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)**

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

### **Reclassement d'actifs financiers**

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

### **Acquisition et cession temporaire de titres**

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

### **Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

#### ***Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)***

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### **PASSIFS FINANCIERS**

#### ***Classement et évaluation des passifs financiers***

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

#### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature***

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

#### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option***

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocabile et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela agrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

#### ***Passifs financiers évalués au coût amorti***

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 « Provisions ».

### Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocabile. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

### Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

### Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

### Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

### INTÉRÊTS NÉGATIFS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

## DÉPRÉCIATION / PROVISIONNEMENT POUR RISQUE DE CRÉDIT

### **Champ d'application**

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie financière relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 « Risques et Pilier 3 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

### **Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement**

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Stages) :

- 1ère étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), le Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, le Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Crédit Agricole S.A. comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

### **Définition du défaut**

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- le Crédit Agricole S.A. estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

#### **La notion de perte de crédit attendue « ECL »**

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

#### **Gouvernance et mesure des ECL**

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut (PD) et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stage 2 et 3), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que Crédit Agricole S.A. ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

## Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absous Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe (Forward Looking Central) ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille d'ECL à 12 mois en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Stage 1 à Stage 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

### 1. Critère relatif :

Pour apprécier le caractère significatif de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en Stage 2, si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le Groupe.

Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

Le Groupe déclasse également systématiquement en Stage 2 dès lors que la probabilité de défaut à date est supérieure à 3 fois la probabilité de défaut à l'origine et si la probabilité de défaut à date est supérieure à 0,3%.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30pb. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

### 2. Critère absolu :

- compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du Groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en Stage 2.
- le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en Stage 2.
- l'instrument financier est classé en Stage 2 en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Stage 2.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, les encours sont reclasés en Stage 1 (encours sains), et, la dépréciation est ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;

- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne);
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base de portefeuille homogène peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « *Investment Grade* », en date d'arrêté, seront classés en *Stage 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « *Non-Investment Grade* » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage 3*).

### **Restructurations pour cause de difficultés financières**

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Gestion des risques", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Stage 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt « restructuré », actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

## Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net Bancaire pour les intérêts.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

### Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

### La comptabilité de couverture

#### Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro- couverture lorsqu'il sera

adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

### Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

### Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de

la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

## DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Crédit Agricole S.A. considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

### Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole S.A. valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés accepteraient de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

### Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

#### Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels Crédit Agricole S.A. peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base pour déterminer la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

#### **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à Crédit Agricole S.A., qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources externes, indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque Crédit Agricole S.A. utilise des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

#### **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

### **COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

## GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

### **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risques de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

## PROVISIONS (DONT IAS 37)

Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels, pour lesquels un recensement des risques avérés, et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 « Provisions ».

## AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

## AVANTAGES A COURT TERME

Les avantages à court terme sont ceux accordés aux salariés pendant leur période d'activité, et dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés intégralement dans les 12 mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus, tels que les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés.

## AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constatée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police d'assurance correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective de Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Crédit Agricole S.A. qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

### Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé qui constituent des charges de l'exercice.

### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

Les « indemnités de cessation d'emploi » résultent, soit de la décision du groupe Crédit Agricole S.A. de mettre fin à l'emploi du salarié avant l'âge normal de départ à la retraite, soit de la décision de ce dernier d'accepter les indemnités offertes par l'entité en échange de la cessation de son emploi (offre faite aux salariés visant à encourager les départs volontaires).

### PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées, à l'attribution, à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en date d'attribution et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites. Cet avantage ne tient pas compte d'une décote d'inaccessibilité.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réerves consolidées part du Groupe.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie est comptabilisée dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans en charge de rémunération et étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie en dette vis-à-vis du personnel. Cette dette est réévaluée par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement. Ce principe de comptabilisation s'applique notamment aux plans de rémunération variable versée en cash indexé sur le cours de l'action.

## IMPOTS SUR LE RESULTAT (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient éligibles ou différés.

Pour rappel, IAS 12 impose que les passifs et actifs d'impôts exigibles et différés doivent être évalués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés. En France, un texte est quasi adopté après le vote favorable de l'Assemblée nationale et du Sénat et après approbation du Conseil constitutionnel ou dès que le délai de saisine du Conseil constitutionnel a expiré.

Lundi 2 décembre 2024, la responsabilité du gouvernement français a été engagée par le déclenchement de l'article 49.3 de la Constitution concernant le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025. Mercredi 4 décembre 2024, une des motions de censure déposées a été adoptée, aboutissant à la démission du gouvernement et à la suspension des travaux de l'Assemblée nationale, notamment la Loi de Finance 2025 qui prévoyait initialement des contributions exceptionnelles additionnelles à l'Impôt sur les Sociétés.

À la suite de ces évènements et à ce stade, les différentes options au niveau législatif possibles conduisent à reconduire le budget 2024 en 2025 dans l'attente de discussions législatives.

Ainsi à date, il convient alors de considérer un maintien du taux d'IS à 25,83% (conformément au budget 2024) pour l'évaluation des passifs et actifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre 2024.

### Impôts exigibles

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'une période ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

### **Impôts différés**

Certaines opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. peuvent générer des impôts sur le résultat payables ou recouvrables au cours de périodes futures. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- le Crédit Agricole S.A. a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

### **Plus-values sur titres**

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par Crédit Agricole S.A. au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au

taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

### **Contrats de location IFRS 16**

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

### **Risques fiscaux**

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts sur le résultat. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

### **TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)**

Le Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Le groupe Crédit Agricole applique la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles par composants. Les composants et durées d'amortissement sont adaptés à la nature de la construction et la localisation et sont définis comme suit :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

De la même façon, on retient à titre d'exemple, les durées suivantes généralement pratiquées par les différents types d'immobilisations incorporelles :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
Brevet, licences	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

## OPERATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En date de clôture, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie fonctionnelle du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

## CONTRATS D'ASSURANCE

### DÉFINITION ET CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats émis par le Groupe se répartissent dans les catégories suivantes :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis, qui relèvent de la norme IFRS 17 ; et
- les contrats d'investissement, qui relèvent soit de la norme IFRS 17 soit de la norme IFRS 9 selon qu'ils comportent ou non des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats de réassurance détenus par le Groupe relèvent également de la norme IFRS 17.

Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

#### **Contrats d'assurance**

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de la police.

Dans le Groupe, pour chaque portefeuille de contrats regroupés selon des caractéristiques homogènes, le caractère important du risque d'assurance s'analyse à partir d'un contrat individuel représentatif. L'existence d'un scénario (ayant une substance commerciale) dans lequel l'assureur serait amené à indemniser le titulaire pour un montant significatif, c'est-à-dire pour un montant qui excéderait de manière significative celui qui serait payé si aucun événement assuré ne se produisait, est constitutive d'un risque d'assurance important pour tous les contrats du portefeuille homogène, quelle que soit la probabilité de survenance de ce scénario. Le Groupe a retenu un seuil de significativité de 5%. Le risque d'assurance peut donc être important alors que le principe de mutualisation des risques au sein d'un portefeuille limite la probabilité d'une perte significative par rapport au résultat de l'ensemble du portefeuille.

Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale) ou le chômage des personnes, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

En application des principes d'IFRS 17, les contrats d'assurance peuvent être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les autres contrats d'assurance émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) constituent des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

### **Contrats d'investissement**

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement. Ils comprennent les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
  - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
  - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur ; ou
  - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en euros. Dans le cas d'un contrat multi-supports, dès lors que l'assuré a la faculté d'opter à tout moment pour le transfert de tout ou partie de son épargne sur un fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire (dans des conditions qui ne sont pas de nature à bloquer de tels arbitrages), le Groupe considère que, en l'absence de garantie plancher transférant un risque d'assurance important, le contrat dans son ensemble est un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, que cette option ait ou non été exercée par l'assuré. En cas d'existence de garantie plancher transférant un risque d'assurance important, le contrat constitue un contrat d'assurance avec éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement qui ne répondent pas à la définition précédente sont des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, ils relèvent de la norme IFRS 9.

## **COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE**

### **Séparation des composantes d'un contrat d'assurance**

À l'origine, le Groupe sépare les dérivés incorporés, les composantes investissement distinctes et toute promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance, et les comptabilise comme des composantes autonomes selon les normes IFRS applicables.

Une fois séparées les composantes autonomes distinctes le cas échéant, le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser l'ensemble des composantes restantes du contrat d'assurance.

### Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles de contrats, puis à diviser ces derniers en trois groupes, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (principe des cohortes annuelles).

Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille doit être divisé en constituant au moins les trois groupes suivants selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale :

- contrats déficitaires ;
- contrats pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite ; et
- autres contrats.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement évalués et comptabilisés.

Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés (par exemple, en fonction des portefeuilles financiers auxquels ils se rattachent pour les produits d'épargne-retraite, en fonction de la maille retenue pour l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité pour les produits de risques, ou en fonction des lignes d'activité pour les produits d'assurance dommages). La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Crédit Agricole S.A. a choisi de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable est appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe éligibles à l'exemption.

Le Groupe n'applique pas les dispositions de la norme qui permettent, si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de l'entité de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires de police, de classer ces contrats dans le même groupe.

### Date de comptabilisation des contrats d'assurance

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

### Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue), qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. Ces flux sont affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle.

A l'exception de certains groupes de contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes pour lesquels le choix de les comptabiliser directement en charges a été retenu, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant sont comptabilisés en tant qu'actif. Cet actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. Au 31 décembre 2024, les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition identifiés par le Groupe sont entièrement dépréciés et leur valeur au bilan est donc nulle.

### **Evaluation des contrats d'assurance**

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 peuvent être évalués selon trois modèles :

- le modèle général, ou modèle BBA (Building Block Approach, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (Variable Fee Approach, approche des honoraires variables), modèle obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- le modèle PAA (Premium Allocation Approach, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

Le Groupe utilise ces trois modèles pour évaluer ses contrats.

Le modèle général est principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

Le Groupe a analysé le respect des trois conditions constitutives des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (voir section sur la classification des contrats ci-dessus) afin de savoir lesquels de ses contrats répondraient à leur définition. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe sont évaluées selon le modèle VFA.

Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle PAA à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus).

### **Evaluation des contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA**

#### **Comptabilisation initiale**

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
  - une estimation des flux de trésorerie futurs ;
  - un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
  - un ajustement au titre du risque non financier.
- de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

#### **Estimation des flux de trésorerie futurs**

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimative du résultat correspondant pour obtenir la valeur actuelle attendue.

L'estimation des flux de trésorerie futurs intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Ces informations incluent les données historiques internes et externes sur les sinistres et les autres caractéristiques des contrats d'assurance, mises à jour pour refléter les conditions prévalant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

L'estimation des flux de trésorerie futurs reflète le point de vue du Groupe concernant les conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes sont cohérentes avec les prix de marché observables. L'estimation des variables de marché est déterminée en maximisant le recours aux paramètres de marché observables.

En assurance vie, la projection des flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices et la politique d'allocation d'actifs.

L'estimation de la valeur actuelle attendue inclut l'impact des options et garanties financières dès lors que celui-ci est matériel. Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette estimation. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour les variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

Les principales options valorisées par le Groupe sont l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite, les taux minimums garantis et les taux techniques, les clauses de participation aux bénéfices contractuelles et la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Les participations aux bénéfices modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Lorsque les contrats comportent un risque de mortalité (ou de longévité) significatif, les projections sont également estimées par référence aux tables de mortalité réglementaires ou à des tables d'expérience lorsque celles-ci sont jugées plus prudentes.

Lorsqu'une garantie plancher en cas de décès est incluse dans un contrat en unités de compte, afin de garantir au bénéficiaire du contrat au minimum le capital initial investi quelle que soit l'évolution de la valeur des unités de compte, celle-ci est déterminée sur la base d'une méthode économique (scenarii stochastiques).

En assurance non-vie, le Groupe estime le coût ultime du règlement des sinistres survenus mais non payés à la date de clôture et la valeur des recouvrements attendus en revoyant les sinistres individuels déclarés et en estimant les sinistres survenus mais non encore déclarés. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces estimations à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la réalisation des prévisions est en général plus importante. Ces paramètres sont notamment liés à l'incertitude sur la qualification et la quantification des préjudices, aux barèmes (table et taux) qui seront appliqués au moment de l'indemnisation ainsi qu'à la probabilité de sortie en rente des dossiers corporels. Il s'agit pour le Groupe des branches d'assurance relatives aux responsabilités civiles automobile, générale, aux garanties accidents de la vie ainsi qu'à la responsabilité professionnelle médicale.

#### Frontière des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats intègre tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe, c'est-à-dire tous les flux de trésorerie futurs qui découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle il a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Une telle obligation substantielle cesse notamment lorsque le Groupe a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de police et peut en conséquence fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques réévalués.

La détermination de la frontière des contrats requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

#### Flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation des contrats

Les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat d'assurance sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, les coûts liés à la fourniture des services liés à l'investissement, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie sont alloués par destination (activités d'acquisition, autres activités liées à l'exécution des contrats d'assurance, et aux autres activités) au niveau de chaque entité légale en utilisant des méthodes de répartition des coûts par activité.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux activités liées à l'exécution des contrats sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. Ils comprennent à la fois des coûts directs et une affectation des frais généraux fixes et variables.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats d'assurance sans éléments de participation directe qui lui confèrent un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie qu'il versera aux titulaires de police.

#### Traitement des créances de primes envers les intermédiaires

L'IFRIC a publié en octobre 2023 une décision concernant l'évaluation des créances de primes envers les intermédiaires, en réponse à une question sur l'application par l'assureur des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9 à de telles créances, dans le cas où l'assuré a payé les primes à l'intermédiaire (s'acquittant ainsi de son obligation en vertu du contrat d'assurance) mais que l'intermédiaire, qui agit au nom de l'assureur, n'a pas encore payé les primes à ce dernier (qui est néanmoins obligé de fournir les services prévus au contrat à l'assuré). Dans sa décision, l'IFRIC a notamment observé que la norme IFRS 17 est silencieuse quant au moment où les flux de trésorerie inclus dans la frontière d'un contrat d'assurance sont décomptabilisés de l'évaluation du groupe de contrats correspondant. Par conséquent, l'entité doit développer une méthode comptable en application d'IAS 8 pour déterminer quand ces flux de trésorerie sont décomptabilisés de l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance : soit lorsque ces flux de trésorerie sont recouvrés ou réglés en cash - et dans ce cas les dispositions d'IFRS 17 en matière d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir s'appliquent à la créance de primes envers l'intermédiaire (vue 1), soit lorsque l'obligation de l'assuré en vertu du contrat d'assurance est acquittée - et dans ce cas ce sont les dispositions d'IFRS 9 qui s'appliquent à cette même créance (vue 2). En application de cette décision, le Groupe a fait le choix de méthode comptable de traiter les créances de primes envers les intermédiaires selon IFRS 9 dans ce cas de figure.

#### Taux d'actualisation

Le Groupe ajuste l'estimation des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI (voir section sur l'évaluation ultérieure ci-après).

IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque selon une approche similaire à celle prescrite par l'ELOPA dans le cadre du régime prudentiel Solvabilité 2. Ainsi, la courbe des taux sans risque est déterminée à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. Les primes d'illiquidité des actifs obligataires sont déterminées en comparant les spreads du portefeuille obligataire à la rémunération du risque de crédit. Les primes d'illiquidité des actifs non obligataires sont obtenues à partir d'une méthode dérivée du ratio de Sharpe permettant de quantifier la surperformance attribuable à l'illiquidité sur ces classes d'actifs. Les primes d'illiquidité ainsi obtenues pour les actifs du portefeuille de référence sont transposées pour déterminer les primes d'illiquidité des passifs d'assurance correspondants en utilisant un coefficient d'application dépendant de la comparaison entre les durées respectives des actifs et des passifs afin de refléter la croissance des primes d'illiquidité avec la durée.

Le tableau ci-dessous présente les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance :

	31/12/2024						31/12/2023					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
<b>Vie France</b>												
EUR	3,54%	3,45%	3,57%	3,64%	3,56%	3,39%	4,47%	3,43%	3,50%	3,57%	3,51%	3,37%
<b>Dommages France</b>												
EUR	2,98%	2,89%	3,01%	3,08%	3,01%	2,91%	4,02%	2,98%	3,05%	3,13%	3,06%	2,98%
<b>International</b>												
EUR	3,26%	3,16%	3,29%	3,35%	3,28%	3,15%	4,92%	3,87%	3,94%	4,02%	3,95%	3,75%
USD	4,19%	4,02%	4,07%	4,13%	4,10%	3,83%	4,95%	3,68%	3,63%	3,67%	3,64%	3,42%
JPY	0,52%	0,77%	1,05%	1,39%	1,69%	1,98%	0,07%	0,45%	0,85%	1,15%	1,39%	1,51%

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant :

	31/12/2024	31/12/2023
	1 an	1 an
<b>Vie France</b>		
EUR	128	108
<b>Dommages France</b>		
EUR	73	65
<b>International</b>		
EUR	100	91
USD	-	53

#### Ajustement au titre du risque non financier

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe applique la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 80% pour les activités vie et de 85% pour les activités non-vie, et un horizon à l'ultime (approché par la duration des passifs pour les activités vie). Cet ajustement reflète les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités est également prise en compte.

#### Marge sur services contractuels

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, si le total des flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de comptabilisation initiale, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout montant résultant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie liés à ce groupe (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) est une entrée de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est profitable. Dans ce cas, la CSM est évaluée comme étant le montant égal et opposé de cette entrée de trésorerie nette, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale.

Si le total calculé précédemment est une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée immédiatement comme une perte en résultat, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit donc nulle. Un élément de perte du passif au titre de la couverture restante est alors établi de manière à représenter les pertes ainsi comptabilisées.

#### **Évaluation ultérieure**

La valeur comptable d'un groupe de contrats à chaque date de clôture est la somme du passif au titre de la couverture restante (Liability for Remaining Coverage, LRC) et du passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims, LIC).

Le passif au titre de la couverture restante est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et de la marge sur services contractuels du groupe à cette date.

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actualisée de la valeur des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et l'estimation actualisée de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

<b>Variations relatives aux services futurs</b>	Comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
<b>Variations relatives aux services courants ou passés</b>	Comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance
<b>Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs</b>	Comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA).

#### Contrats d'assurance sans éléments de participation directe évalués selon le modèle général

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où elles sont relatives à un élément de perte ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de ceux qui résultent des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les écarts d'expérience sur les composantes investissement et les prêts consentis aux titulaires de polices ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

#### Contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (contrats dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents).

Les éléments sous-jacents sont les éléments qui déterminent une part des sommes à verser aux titulaires de police. Dans le Groupe, ils comprennent essentiellement des portefeuilles d'actifs financiers, ainsi que, pour les contrats d'épargne français en euros, le résultat technique de ces contrats. La politique du Groupe est de détenir les actifs financiers sous-jacents. La composition et la juste valeur de ces derniers sont détaillées dans la note 5.3.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe constituent des contrats au titre desquels l'obligation du Groupe envers le titulaire de police correspond à l'écart net entre :

- l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents.

Les changements quant à l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent donc pas un ajustement de la CSM : ils sont comptabilisés en résultat.

Les variations du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la CSM.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de clôture est ainsi la valeur comptable à la date d'ouverture, ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
  - l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la CSM les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le Groupe) ;
  - la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sont relatives à un élément de perte ;

l'effet des écarts de change sur la CSM ; et

le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent les variations spécifiées ci-dessus pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (évaluées aux taux d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents - par exemple, l'effet des garanties financières.

#### Elément de perte

Pour les contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA, le Groupe établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats déficitaires. C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat en tant que reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires et qui sont par conséquent exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).

Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante hors élément de perte.

Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, et toute augmentation ultérieure du montant de la part du Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, pour les contrats avec éléments de participation directe, sont affectées uniquement à l'élément de perte.

Si l'élément de perte est ramené à zéro, alors tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte est constitutif d'une nouvelle CSM pour le groupe de contrats considéré.

#### **Évaluation des contrats évalués selon le modèle PAA**

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe obtenue par cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou

- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette méthode à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus). La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Pour un groupe de contrats évalués selon le modèle PAA, le Groupe peut faire le choix d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an. Le Groupe a choisi de ne pas recourir à cette option pour l'évaluation des groupes de contrats évalués selon le modèle PAA.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues au cours de la période et de tout montant comptabilisé en charges en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, le Groupe s'attend à ce que le temps qui s'écoule entre le moment où elle fournit les services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, le Groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte en résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante, dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de cette couverture. Les flux de trésorerie d'exécution de ces groupes de contrats sont actualisés (aux taux courants) dans la mesure où le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Pour les contrats évalués selon le modèle PAA, l'élément de perte constitué en cas de groupe de contrats déficitaire est affecté au passif au titre de la couverture restante ; les reprises de cet élément de perte ne peuvent pas conduire à un passif au titre de la couverture restante inférieur à celui qui serait déterminé en l'absence d'élément de perte.

Le Groupe évalue le passif au titre des sinistres survenus d'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA comme le montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus, conformément aux dispositions applicables pour le modèle général. Cependant, il n'est pas tenu d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. Le Groupe n'a pas eu recours à cette option, les flux de trésorerie futurs sont donc actualisés (aux taux courants).

## COMPTABILISATION DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Aucun contrat de réassurance au sein du Groupe ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à le qualifier de contrat financier relevant d'IFRS 9.

Pour l'application d'IFRS 17, les contrats de réassurance ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe et ne peuvent donc pas être évalués selon le modèle VFA.

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentées ci-avant, modifiées pour tenir compte de leurs caractéristiques propres.

### Niveau d'agrégation

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont divisés conformément aux dispositions d'IFRS 17 applicables aux contrats d'assurance émis, toutefois, étant donné que les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires, le Groupe considère, pour l'application de ces dispositions aux contrats de réassurance détenus, que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats de réassurance détenus donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

### Date de comptabilisation

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé au début de la période de couverture du groupe. Par exception à ce principe, pour un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle, le Groupe reporte la date de comptabilisation jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Toutefois, si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.

### Frontière des contrats

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats exposées ci-dessus pour les contrats d'assurance émis implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière des contrats de réassurance détenus sont ainsi déterminés comme étant ceux provenant des contrats sous-jacents émis ou que le Groupe s'attend à émettre et céder dans le cadre du contrat de réassurance jusqu'à la première date de dénonciation possible du contrat de réassurance.

### Evaluation

Le Groupe évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, le Groupe ajuste la CSM du groupe auquel appartient le contrat de réassurance détenu, et comptabilise un produit en conséquence, lorsqu'il comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe existant. Cet ajustement constitue une composante recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenus, reflétant le recouvrement des pertes des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. Cette composante est ajustée pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. C'est d'après cette composante recouvrement de perte que sont déterminés les montants qui sont ultérieurement présentés en résultat comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui, par conséquent, sont exclus de l'imputation des primes payées.

## DÉCOMPTABILISATION ET MODIFICATION DES CONTRATS

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il est transféré à une tierce partie ;
- lorsque ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé la comptabilisation de ce contrat de manière significative si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (par exemple, classification différente, ou modèle d'évaluation différent), auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé.

## EFFET DES ESTIMATIONS COMPTABLES ÉTABLIES DANS LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le Groupe prépare des états financiers intermédiaires en application d'IAS 34. Il a fait le choix de méthode comptable de modifier le traitement des estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs lorsqu'il applique IFRS 17 dans ses états financiers intermédiaires ultérieurs et dans ses états financiers annuels.

### PRÉSENTATION

#### Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable :

- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les actifs et passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats correspondants.

#### Présentation dans le compte de résultat et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Le Groupe comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 dans les postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Le Groupe a fait le choix de présenter les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, pour un montant unique au sein du résultat des activités d'assurance.

Le Groupe a fait le choix de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, et d'inclure ces variations en totalité dans le résultat des activités d'assurance pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes investissement.

#### Montants comptabilisés dans le résultat global

#### Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Les produits des activités d'assurance comptabilisés dans la période reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Ils comprennent :

- les montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels le Groupe s'attend à recevoir une contrepartie :

- les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante, des remboursements de composantes investissement, des montants liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers, des frais d'acquisition et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
  - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance, des variations liées aux services futurs, et des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante ;
  - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période ;
  - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes autres que ceux afférents aux services futurs ;
- le montant de la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Le Groupe affecte la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a retenu une méthode d'affectation linéaire sans tenir compte de la capitalisation d'intérêts. Le même montant est comptabilisé en tant que charges afférentes aux activités d'assurance.

#### **Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat**

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance, qui est comptabilisé au cours de chaque période dans les produits des activités d'assurance afin de représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période, est déterminé en définissant les unités de couverture pour le groupe, en répartissant la CSM à la date de clôture (avant toute comptabilisation en résultat) de manière égale entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et qui seront fournies ultérieurement, et en comptabilisant en résultat le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe de contrats correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont revues et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services prévus au contrat d'assurance comprennent une couverture à l'égard d'un événement assuré (couverture d'assurance) ainsi que, dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la gestion des éléments sous-jacents au nom du titulaire du contrat (services liés à l'investissement) et, dans le cas des contrats d'assurance sans éléments de participation directe, la génération d'un rendement d'investissement pour le titulaire de police (services de rendement d'investissement), le cas échéant.

La période au cours de laquelle les services de rendement d'investissement ou les services liés à l'investissement sont fournis se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de police actuels relativement à ces services ont été versées.

Les contrats du Groupe évalués selon le modèle général ne comprennent pas de services de rendement d'investissement.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe qui comportent les deux types de services, les unités de couverture retenues reflètent à la fois les services d'assurance et les services liés à l'investissement.

La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période et il est donc nécessaire de recourir au jugement sur ce point. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat est adaptée aux caractéristiques des contrats concernés.

Pour les contrats évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès toute cause pour les contrats temporaire décès, le capital restant dû en cas de décès pour les contrats emprunteur, le capital équipement et la rente annuelle sous risque pour les contrats dépendance).

Pour les contrats évalués selon le modèle VFA, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà

des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Les unités de couverture retenues pour ce type de contrats (provisions mathématiques moyennes) sont ainsi ajustées afin de corriger l'impact de l'écart de performance entre les rendements des éléments sous-jacents projetés en univers risque neutre et les rendements réels attendus résultant de l'utilisation d'hypothèses « monde réel » sur le rythme de la reconnaissance de la CSM en résultat (correction de l'effet dit « bow-wave »).

Les hypothèses « monde réel » utilisées sont basées sur les données de marché observées à la clôture pour le point de départ de la trajectoire, sur les données communiquées par la Direction des Etudes Economiques de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des exercices budgétaires sur les 5 premières années, et sur une extrapolation à long-terme au-delà (horizon de projection de 50 ans).

Les principales hypothèses « monde réel » utilisées sont présentées ci-dessous :

Hypothèses au 31 décembre 2024		
	N+1	N+5
Taux swap 10 ans EUR	2,50%	2,75%
CAC 40 (y compris dividendes)	5,02%	5,00%
S&P 500 (y compris dividendes)	3,54%	5,00%
Immobilier (y compris loyers)	4,47%	4,35%

Une analyse du rythme attendu de la comptabilisation en résultat de la CSM restante à la date de clôture est fournie en note 5.3 ci-après.

#### **Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle PAA**

Pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA, le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composantes investissement).

Le Groupe répartit le montant de ces encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps pour l'ensemble de ses contrats évalués selon le modèle PAA.

#### **Charges afférentes aux activités d'assurance**

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Elles excluent les remboursements des composantes investissement et comprennent les éléments suivants :

- les charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées ;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;
- les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- les variations du passif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les reprises de ces pertes de valeur.

#### **Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus**

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus comprennent :

- l'imputation des primes payées, qui comprend les montants relatifs aux variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels le Groupe s'attend à payer une contrepartie ;
- les sommes recouvrées du réassureur ;
- l'effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus.

### **Produits financiers ou charges financières d'assurance**

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA, ces variations excluent les variations affectées à l'élément de perte (qui sont incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance) et incluent les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits).

Les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (« option OCI »).

Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, le montant présenté en résultat est déterminé par une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats :

- pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général pour lesquels les changements d'hypothèses relatives au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes payées aux titulaires de police : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats ;
- pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de survenance du sinistre.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant comptabilisé en résultat est le montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus. En application de cette option, le Groupe comptabilise alors en résultat des charges ou des produits qui correspondent exactement aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat pour les éléments sous-jacents, de sorte que la somme des éléments présentés séparément soit de zéro.

Le Groupe a effectué le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global. L'application de cette option conduit ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation sur la valeur des contrats.

### **Composantes investissement**

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que le Groupe est tenu de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite.

### **Marge interne**

La norme IFRS 17 requiert la projection d'une estimation des frais futurs dans l'évaluation des passifs d'assurance au bilan. Le compte de résultat présente les frais réels et la libération des frais estimés pour la période.

Le réseau bancaire Crédit Agricole commercialise des contrats d'assurance émis et gérés par les entités d'assurance du Groupe. Celles-ci rémunèrent le réseau bancaire en lui versant des commissions.

Le Groupe retrace les passifs d'assurance et le compte de résultat du montant de la marge interne contenue dans les commissions intragroupes. Les frais généraux engagés par le réseau bancaire pour la distribution des contrats d'assurance sont présentés en charges rattachables à l'activité d'assurance. Les postes impactés sont :

- au bilan : les passifs d'assurance pour les modèles VFA et BBA ;

- au compte de résultat : la reconnaissance de la CSM pour les modèles VFA et BBA, et les frais réels pour l'ensemble des modèles.

Le Groupe a retenu une approche basée sur des données de gestion normalisées de ses réseaux bancaires pour déterminer le montant de la marge sur la distribution des contrats d'assurance.

Ces retraitements sont présentés dans le secteur opérationnel Activités hors métier de la note 5.

## CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

### Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont classées selon les cas soit en opérations de location-financement si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, soit en opérations de location simple si l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au preneur financée par un crédit accordé par le bailleur à ce dernier. Le bailleur constate ainsi une créance financière sur le preneur, comptabilisée en « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les loyers perçus sont décomposés entre d'une part les intérêts enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés », et d'autre part l'amortissement du capital, de façon que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel.

Pour les créances de location-financement, Crédit Agricole S.A. applique l'approche générale de dépréciation des actifs financiers au coût amorti d'IFRS 9.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et les amortit linéairement sur leur durée d'utilité hors valeur résiduelle. Les loyers sont également comptabilisés en résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de location.

Les produits de location et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat parmi les « produits des autres activités » et les « charges des autres activités ».

### Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans. La durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée initiale sera estimée à 6 ans. La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, on retiendra une durée de location initiale de 9 ans par application du principe Groupe.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite

n'est pas aisément déterminable. Le taux d'emprunt marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réévaluation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

#### ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupe d'actifs détenu en vue de la vente) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants correspondant à des immobilisations amortissables cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Pour les participations mises en équivalence, la quote-part de résultat à hauteur du pourcentage détenu en vue de la vente cesse d'être comptabilisée. Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

### NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux IFRS, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas uniquement sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels et des risques encourus par Crédit Agricole S.A., mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle que celui-ci soit exclusif ou conjoint. Crédit Agricole S.A. est présumée exercer une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et le co-entreprises (hors activités conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence". La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

## RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Conformément à IFRS 10, Crédit Agricole S.A. effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Dans les comptes de l'entité consolidante, les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; la présence de moins-values chez le cédant peut entraîner la constatation d'une dépréciation de l'actif cédé à l'occasion de cette cession interne.

## CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES ACTIVITES A L'ETRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- Conversion de la monnaie locale de tenu de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) : la conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- Conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe : - les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ECARTS D'ACQUISITION

### EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » laisse la possibilité de se référer aux positions

officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur (méthode du « goodwill partiel »).

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

L'écart entre la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois sur la totalité de la participation détenue après la prise de contrôle, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

## DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

## VARIATIONS DU POURCENTAGE D'INTÉRÊT POST-ACQUISITION ET ÉCARTS D'ACQUISITION

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées » part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en « Réserves consolidées - part du Groupe ». Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

## OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

## **NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période**

### **2.1.1 Crédit Agricole finalise la cession de sa participation résiduelle dans Crédit du Maroc**

Dans le cadre du contrat de cession annoncé en avril 2022 de la participation totale de Crédit Agricole S.A. dans Crédit du Maroc au groupe marocain Holmarcom et après avoir cédé une première tranche de 63,7 % en décembre 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 7 juin 2024 la cession de sa participation résiduelle de 15% dans Crédit du Maroc ainsi que sa filiale Crédit du Maroc Leasing et Factoring au groupe Holmarcom. Cette opération n'a pas d'impact significatif dans les comptes au 31 décembre 2024.

### **2.1.2 Amundi se développe sur les actifs privés avec l'acquisition d'Alpha Associates**

Le 2 avril 2024 Amundi a finalisé l'acquisition d'Alpha Associates un gestionnaire d'actifs indépendant proposant des solutions d'investissement multi-gestion en actifs privés. Cette acquisition positionne Amundi comme un acteur européen de premier plan dans ce domaine. Cela renforce également les positions d'Amundi sur le marché des actifs privés.

A la suite de cette opération, les activités de multi-gestion en actifs privés d'Amundi et d'Alpha Associates seront regroupées au sein d'une nouvelle ligne métier.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, un écart de première consolidation de 329 millions d'euros a été généré à la date d'acquisition. Depuis la date d'acquisition, le Groupe a ajusté l'allocation de l'écart de première consolidation pour un montant net d'impôt de 41 millions d'euros. A l'issue de cette allocation, un écart d'acquisition d'un montant de 288 millions d'euros a été comptabilisé à la date d'acquisition, soit 299 millions d'euros en tenant compte du taux de clôture au 31 décembre 2024. En l'application d'IFRS 3.45, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

### **2.1.3 Amundi et Victory Capital signent un accord définitif pour devenir des partenaires stratégiques**

Conformément au protocole d'accord annoncé le 16 avril 2024, Amundi a annoncé le 9 juillet 2024 avoir signé un accord définitif avec Victory Capital : les activités d'Amundi aux Etats-Unis seront fusionnées avec Victory Capital. En échange Amundi deviendra un actionnaire stratégique de Victory Capital avec une participation économique de 26,1% et des accords de distribution et de services seront mis en place pour une durée de 15 ans. Ces accords entreront en vigueur au moment de la réalisation effective de l'opération.

La réalisation effective de l'opération reste soumise aux conditions usuelles, et la transaction devrait être finalisée en 2025.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs d'Amundi US sont classés au 31 décembre 2024 au bilan en " Actifs non courants détenus en vue de la vente " pour 820 millions d'euros et en " Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente " pour 194 millions d'euros.

### **2.1.4 Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, annonce un projet de prise de participation majoritaire dans le capital de la banque Degroof Petercam**

Le 3 juin 2024 CA Indosuez, filiale détenue à hauteur de 100 %, a finalisé l'acquisition de Degroof Petercam, un leader en gestion de fortune en Belgique et une maison d'investissement de référence avec une présence et une clientèle internationale. A l'issue de cette opération CA Indosuez détenait au 30 juin 2024 65 % du capital de Banque Degroof Petercam aux côtés de CLdN Cobelfret, son actionnaire historique, qui restera au capital à hauteur de 20 %.

L'opération, qui a obtenu les autorisations nécessaires de la part des autorités bancaires et de la concurrence, permet aux équipes de Degroof Petercam de rejoindre celles d'Indosuez Wealth Management pour créer un leader européen de la gestion de fortune. Elle renforce la présence du Crédit Agricole en Belgique et permettra de générer des synergies importantes avec ses différents métiers.

Après avoir obtenu les autorisations requises auprès l'Autorité belge des services et marchés financiers (FSMA), CA Indosuez, agissant de concert avec CLdN Cobelfret, a lancé successivement, dès juin 2024, une offre publique d'achat puis une offre publique de reprise auprès des actionnaires minoritaires de la Banque Degroof Petercam, aux mêmes termes et conditions que ceux de l'acquisition réalisée le 3 juin 2024. Ces offres portaient sur 11 % du total des actions émises par Degroof Petercam. A l'issue de ces opérations CA Indosuez détient, au 31 décembre 2024, 77 % du capital de Degroof Petercam (79% hors auto-contrôle).

Un compte séquestre a été constitué permettant de couvrir le Groupe Crédit Agricole S.A. dans le cas de passifs éventuels.

Depuis le 30 juin 2024, Degroof Petercam est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée et aux principes comptables du Groupe, un écart de première consolidation de 515 millions d'euros a été généré pour la quote-part acquise le 3 juin 2024. Au 31 décembre 2024, le Groupe a ajusté l'allocation de l'écart de première consolidation pour un montant net d'impôt de 141 millions d'euros principalement porté par la reconnaissance d'un actif incorporel valorisant les relations clientèles de Degroof Petercam. A l'issue de cette allocation, l'écart d'acquisition d'un montant de 374 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2024.

En l'application d'IFRS 3.45, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition.

CA Indosuez a octroyé à CLdN une option de vente de sa participation de 20% au capital de la Banque Degroof Petercam prévoyant le rachat des titres en échange d'actions Crédit Agricole S.A. selon une parité fixe en ligne avec le prix offert par CA Indosuez aux autres actionnaires vendeurs.

Au 30 juin 2024, le prix estimé d'exercice de l'option avait été comptabilisée en dette au passif du bilan du Groupe Crédit Agricole S.A. pour 375 millions d'euros, en application d'IAS 32.

La poursuite de l'analyse normative a finalement conclu que l'option d'échange constitue un avantage donné au minoritaire rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 2. A ce titre, la valeur de l'avantage a été comptabilisée en charge dans les comptes au 31 décembre 2024, en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est non significative pour le Groupe. En conséquence, l'application IAS 32 n'étant plus requise, le Groupe n'a pas reconduit la comptabilisation de la dette représentant le prix d'exercice de l'option.

#### **2.1.5 Crédit Agricole Immobilier finalise l'acquisition de Nexity Property Management et devient le leader du Property management en France**

Le 6 novembre 2024, Crédit Agricole Immobilier a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Nexity Property Management, filiale de Nexity spécialisée dans la gestion d'actifs tertiaires, résidentiels et commerciaux. Annoncée le 25 juillet 2024, cette opération permet à Crédit Agricole Immobilier de devenir le 1<sup>er</sup> acteur du *Property Management* institutionnel en France en chiffre d'affaires<sup>3</sup>.

Nexity Property Management est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2024 sa quote-part de résultat dans les Participations en mises en équivalence est de 0,1 million d'euros et sa Participation en mise en équivalence s'élève à 22 millions d'euros dans le bilan du Groupe.

#### **2.1.6 Crédit Agricole a conclu des instruments financiers portant sur 5,2% du capital de Banco BPM**

Le 2 décembre 2024, Crédit Agricole a conclu des instruments financiers portant sur 5,2% du capital de Banco BPM SpA ("Banco BPM"), avec un règlement en physique sous réserve que les autorisations réglementaires soient obtenues. Étant donnée la participation déjà détenue par Crédit Agricole S.A de 9,9%, la position agrégée dans Banco BPM qui en résultera s'élèvera à 15,1%. Cette opération a été notifiée par le Crédit Agricole aux autorités italiennes et Banco BPM.

Cette transaction est parfaitement alignée avec la stratégie du Crédit Agricole en tant qu'investisseur de long terme et de partenaire de Banco BPM. Elle renforce les partenariats industriels du Groupe en crédit à la consommation, en assurance non-vie, en prévoyance et assurance emprunteur.

Au 31 décembre 2024, le Groupe Crédit Agricole S.A a procédé à la comptabilisation de ces instruments financiers à leur juste valeur pour un montant non significatif dans son résultat net part du groupe.

#### **2.1.7 Crédit Agricole S.A. annonce la signature d'un accord en vue de l'acquisition de la participation de 30,5% de Santander dans CACEIS, sa filiale d'asset servicing, visant à porter sa participation à 100%**

Crédit Agricole S.A. et Santander ont annoncé le 19 décembre 2024 avoir conclu un accord sur l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation de 30,5% de Santander dans CACEIS, sa filiale d'asset servicing. A l'issue de cette transaction, Crédit Agricole S.A. détiendra 100% du capital de CACEIS.

La transaction reste soumise aux conditions suspensives usuelles y compris les approbations réglementaires applicables et sa réalisation devrait intervenir en 2025. Cette opération n'a pas d'effets dans les comptes au 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> Source : Xerfi

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2024 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation ».

## NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme [IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir](#). Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

### 3.1 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risque de crédit")

#### ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

##### Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31 décembre 2024 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027.

Ces scénarios intègrent des hypothèses différencierées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios.

##### Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 30 %)

Compte tenu des incertitudes entourant les élections américaines (sondages très serrés ne permettant pas d'intégrer un scénario politique avec conviction) au moment de la réalisation de cet exercice, ce scénario a été dessiné à « politique inchangée ».

##### Un désinflation plus « erratique »

Aux Etats-Unis, les fondements de la croissance récente, tenace au-delà des attentes, présentent quelques fissures (refroidissement modéré du marché du travail américain difficultés croissantes des ménages à faible revenu) mais il existe des raisons d'espérer qu'elles ne s'aggravent pas trop : effets positifs d'un cycle d'assouplissement monétaire plus précoce, situation financière globalement solide des agents dont le patrimoine net s'est considérablement valorisé grâce à la forte progression des actions et de l'immobilier, désinflation même si le risque de la voir stagner au-dessus de 2 % demeure. Ce scénario dessine un net fléchissement de la croissance en 2025 à +1,3 % après +2,5 % en 2024, sans toutefois dégénérer en récession.

En zone euro, dans un contexte de ralentissement des deux principales zones partenaires (États-Unis et Chine), l'accélération de la croissance reposera essentiellement sur la redynamisation de la demande intérieure et notamment celle de la consommation privée. Or, les résultats du premier semestre 2024 ont suscité des interrogations sur la pérennité d'un scénario de reprise domestique. L'évolution du pouvoir d'achat des ménages est restée propice à la réalisation d'un tel scénario mais l'arbitrage des ménages, toujours favorable à l'épargne (incertitude, reconstitution des encaisses réelles et du pouvoir d'achat immobilier aux dépens de la consommation), l'a démenti.

La zone euro enregistre une poursuite de la désinflation (inflation moyenne à 1,8 % en 2025 après 2,3 % en 2024) épaulée par une situation financière solide des agents privés et un marché de l'emploi résilient. Si l'hypothèse d'un redressement de la demande intérieure peut encore être formulée, celle-ci devrait cependant se révéler plus modérée que précédemment anticipé n'entraînant qu'une accélération modeste de la croissance (rythme inférieur au potentiel). Le risque baissier sur la croissance excède le risque haussier sur l'inflation.

## Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs

Les assouplissements monétaires déjà entamés devraient se poursuivre au rythme de la désinflation et des perturbations éventuelles sur l'emploi et la croissance, par conséquent avec une prudence accrue. Il faut vraisemblablement s'attendre à un profil d'assouplissement moins « audacieux » que celui des marchés. La limite supérieure des Fed Funds devrait ainsi être ramenée à 3,50 % d'ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux. Quant à la BCE, l'amélioration sur le front de l'inflation lui a permis d'amorcer son desserrement monétaire plus tôt qu'aux Etats-Unis. La poursuite de la désinflation devrait ramener le taux de dépôt à 2,25 % d'ici fin 2025.

## Taux d'intérêt à long terme : une baisse plus limitée

Un mouvement puissant de repli des taux d'intérêt a déjà pris place, mouvement largement suscité par la mise en œuvre effective des assouplissements monétaires, mais aussi par les anticipations de poursuite des baisses de taux directeurs à un rythme soutenu. Le potentiel de baisse supplémentaire reste donc assez limité. Aux Etats-Unis, les taux à dix ans (US Treasuries) atteindraient 3,80 % fin 2024, puis 3,60 % fin 2025. A la faveur de l'assouplissement monétaire pesant sur la partie courte de la courbe, celle-ci se pentifierait. En cas de victoire de Donald Trump, les taux à long terme pourraient, de plus, augmenter en raison des anticipations d'alourdissement du déficit budgétaire (baisses d'impôts) et de hausse de l'inflation (liée essentiellement aux droits de douane) surtout si les républicains obtiennent la majorité à la Chambre des Représentants et au Sénat. En zone euro, le rendement du Bund (taux allemand à dix ans) avoisinerait 2,15 % fin 2024, puis 2,30 % fin 2025. Enfin, fragmentation politique et creusement du déficit budgétaire ont poussé l'écart OAT-Bund à 80 points de base, borne supérieure de la fourchette (65 à 80 points de base) observée depuis les élections anticipées, et à l'intérieur de laquelle le spread se maintiendrait hors choc supplémentaire.

## Deuxième scénario : scénario «adverse modéré» (pondéré à 50 %)

### Remontée de l'inflation, installation de la croissance sur une tendance « molle »

Ce scénario intègre la réapparition de tensions inflationnistes en amont liées à une stratégie plus agressive de soutien au prix du pétrole (contrôle de l'offre de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix proche de 95 USD/baril). Des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) persistent. De surcroît, l'impact sur l'inflation américaine (mais aussi les « bruits » sur les marchés financiers) des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10 % sur tous les biens quelle que soit la provenance ; 60 % sur tous les biens importés de Chine) vient détériorer les perspectives de croissance.

Les hypothèses retenues sont : une hausse du prix de l'énergie (+10 % sur 12 mois en moyenne en 2025) ; des tensions sur les prix alimentaires (+5 % sur 12 mois en moyenne en 2025) entraînant des tensions fortes sur l'inflation « non core ». L'inflation totale atteindrait 3,5 % en zone euro et 4,5 % aux Etats-Unis en 2025. Pas de pare-feux budgétaires pour atténuer l'impact de l'inflation.

### Réponses des banques centrales et taux à long terme

Contrairement au scénario central, celui-ci intègre un « coup d'arrêt » à l'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed. L'inflation est due à un choc en amont mais sa diffusion justifie de différer la poursuite de l'assouplissement monétaire. Ainsi, les taux directeurs sont figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central. L'assouplissement monétaire se poursuit ensuite avec 50 points de base (pb) des taux directeurs BCE à la fin de l'année 2026 et 25 pb supplémentaires en 2027 (retour au scénario central). Les taux de swap à 2 et 10 ans remontent modestement. On assiste à de fortes tensions sur les taux d'intérêt, avec des chocs spécifiques : remontée du Bund (qui reste cependant inférieur de 20 pb au swap 10 ans), accompagnée d'un écartement des spreads de la France (ingouvernabilité, tensions sociales, finances publiques sous pression, absence de réformes) et de l'Italie (contagion, réappréciation du risque politique).

## Troisième scénario : scénario «favorable» (pondéré à 2 %)

### Amélioration de la croissance chinoise

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2025 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : +5 % versus +4,2 % sans le plan de relance, soit un gain de 0,8 point de pourcentage.

## Hausse de la demande adressée à l'Europe

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux Etats-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2025. La croissance annuelle passerait ainsi de 1,3 % à 1,9 % en 2025. Aux Etats-Unis, le soutien additionnel à la croissance serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à +1,5 % au lieu de +1,3 % en 2025.

## Réponses des banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation. En conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le Bund se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de spreads français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

## Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 18 %)

### Forte accélération de l'inflation et choc financier

On suppose, en amont, plusieurs chocs économiques : une stratégie de soutien au prix du pétrole et de contrôle de l'offre de la part de l'OPEP+ visant à maintenir un prix un peu supérieur à 100 USD/baril ; des tensions au Moyen-Orient (perturbations du canal de Suez) ; mais aussi des droits de douane imposés par les Etats-Unis (10 % sur tous les biens quelle qu'en soit la provenance, 60 % sur tous les biens importés de Chine) ; l'ensemble engendrant à nouveau une inflation très élevée.

Par ailleurs, l'accumulation d'événements climatiques extrêmes, catalyseur des anticipations de marchés, vient s'ajouter aux chocs précédents. On assiste à un ajustement très brutal des marchés financiers qui anticipent la mise en œuvre rapide de réglementations (type taxe carbone) susceptibles d'affecter substantiellement les conditions financières des entreprises des zones concernées (aux Etats-Unis et en Europe) ou des zones qui y exportent (Royaume-Uni, Japon). Cela se matérialise par une forte dévalorisation des actifs les plus exposés au risque de transition (i.e. les plus émetteurs de gaz à effet de serre) mais aussi une contagion aux actifs moins exposés.

Ces événements se traduisent par une accélération de l'inflation et un choc de confiance lié à une forte baisse des marchés financiers. Nous supposons l'absence de pare-feux budgétaires venant atténuer l'impact du choc inflationniste. La croissance est fortement révisée à la baisse en 2025 avant d'entamer une reprise très graduelle en 2026.

### Réaction des banques centrales et taux d'intérêt.

L'assouplissement monétaire de la BCE et de la Fed prévu dans le scénario central est différé à 2026 (taux directeurs figés en 2025 au niveau prévu fin 2024 dans le scénario central).

Les taux de swap 2 ans et 10 ans de la zone euro remontent et sont accompagnés d'une hausse marquée des taux souverains faisant apparaître un écartement prononcé des spreads France et Italie (à 140 et 240 pb vs Bund). Les spreads corporate s'écartent également (selon les hypothèses du scénario ACPR<sup>4</sup>).

<sup>4</sup> Hypothèses inspirées de celles du second exercice de stress test climatique pour les assurances lancé en 2023 par l'ACPR. Il intègre des chocs physiques aigus conduisant à un choc sur les marchés financiers en raison d'une réglementation plus stricte sur les émissions de CO<sub>2</sub>. Les spreads corporate sont différenciés par secteurs les plus impactés par la décarbonation.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2023	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
<b>Zone euro</b>																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,8	1,3	1,2	1,3	0,8	0,5	0,8	1,2	0,8	1,9	1,4	1,4	0,8	-2,0	-1,6	1,0
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,3	1,8	2,2	2,2	2,3	3,5	2,7	2,5	2,3	1,7	2,4	2,2	2,3	4,0	2,3	2,2
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,5	6,4	6,6	6,6	6,5	6,5	6,6	6,6	6,5	6,2	6,4	6,4	6,5	7,8	8,4	8,1
<b>France</b>																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,1	1,1	1,0	1,5	1,5	1,1	-0,1	0,7	1,5	1,1	1,3	1,6	1,5	1,1	-1,9	-1,4	1,1
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	4,9	2,0	1,1	1,7	1,9	2,0	2,3	2,7	2,2	2,0	1,1	1,8	1,9	2,0	3,5	1,8	1,9
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,5	7,6	7,7	7,6	7,5	7,8	8,0	7,9	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	9,1	10,3	9,3
OAT 10 ans - fin d'année	2,6	2,8	3,0	3,0	3,1	2,8	4,9	3,7	3,6	2,8	2,9	3,0	3,0	2,8	5,2	3,9	3,5

**Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux**

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-16,8%	-0,4%	+33,5%	-20,8%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

### 3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)			Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute					
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>79 199</b>	<b>(63)</b>	<b>158</b>	<b>(4)</b>	<b>568</b>	<b>(46)</b>	<b>79 925</b>	<b>(114)</b>		<b>79 811</b>		
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(103)</b>	<b>4</b>	<b>103</b>	<b>(4)</b>						<b>(1)</b>		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(104)	4	104	(4)						(1)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1	-	(1)	-						-		
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-						-		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-						-		
<b>Total après transferts</b>	<b>79 096</b>	<b>(60)</b>	<b>260</b>	<b>(8)</b>	<b>568</b>	<b>(46)</b>	<b>79 925</b>	<b>(114)</b>		<b>79 811</b>		
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>8 276</b>	<b>(35)</b>	<b>(78)</b>	<b>(4)</b>	<b>(71)</b>	<b>14</b>	<b>8 127</b>	<b>(25)</b>				
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... <sup>2</sup>	45 216	(44)	3	-	-		45 219	(44)				
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(40 804)	37	(98)	1	(72)	17	(40 974)	56				
Passages à perte										-		
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	3	-	-	-	-	-			3		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(4)		(5)		(2)				(11)		
Changements dans le modèle / méthodologie		(2)		-		-				(2)		
Variations de périmètre	2 451	-	16	(1)	-	-	-			2 467	(1)	
Autres <sup>3</sup>	1 413	(25)	1	1	1	(1)	1 415	(25)				
<b>Total</b>	<b>87 372</b>	<b>(95)</b>	<b>182</b>	<b>(12)</b>	<b>496</b>	<b>(33)</b>	<b>88 051</b>	<b>(139)</b>		<b>87 912</b>		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>4</sup>	1 052		3		5		1 060					
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>88 424</b>	<b>(95)</b>	<b>185</b>	<b>(12)</b>	<b>501</b>	<b>(33)</b>	<b>89 110</b>	<b>(139)</b>		<b>88 971</b>		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-					

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

<sup>4</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Actifs sains						Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)				
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	136 018	(42)	196	(6)	484	(383)	136 698	(432)	136 266
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	8	-	(8)	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	8	-	(8)	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>136 025</b>	<b>(42)</b>	<b>188</b>	<b>(6)</b>	<b>484</b>	<b>(383)</b>	<b>136 697</b>	<b>(432)</b>	<b>136 266</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>12 664</b>	<b>(23)</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>(17)</b>	<b>(37)</b>	<b>12 688</b>	<b>(59)</b>	<b>-</b>
Nouvelle production : achat, octroi, origination... <sup>2</sup>	66 843	(12)	369	(3)	-	-	67 212	(15)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(50 549)	11	(325)	3	(39)	1	(50 913)	14	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	(16)	-	-	-	(18)	-	(34)	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-
Variations de périmètre	280	-	-	-	-	-	280	-	-
Autres <sup>3</sup>	(3 910)	-	(3)	1	22	(20)	(3 890)	(20)	-
<b>Total</b>	<b>148 689</b>	<b>(65)</b>	<b>230</b>	<b>(6)</b>	<b>467</b>	<b>(420)</b>	<b>149 386</b>	<b>(491)</b>	<b>148 895</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>4</sup>	583	-	-	2	-	-	585	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>149 272</b>	<b>(65)</b>	<b>230</b>	<b>(6)</b>	<b>469</b>	<b>(420)</b>	<b>149 970</b>	<b>(491)</b>	<b>149 479</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.<sup>4</sup> Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) les variations des créances rattachées.

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)			Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute					
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>444 528</b>	<b>(942)</b>	<b>67 801</b>	<b>(2 451)</b>	<b>13 518</b>	<b>(6 173)</b>	<b>525 847</b>	<b>(9 565)</b>		<b>516 281</b>		
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(7 107)	119	4 802	(105)	2 304	(1 220)				(1 206)		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(23 382)	131	23 382	(754)						(623)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	17 825	(188)	(17 825)	484						296		
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(1 641)	182	(1 779)	247	3 420	(1 424)				(994)		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	90	(6)	1 026	(83)	(1 116)	204				115		
<b>Total après transferts</b>	<b>437 421</b>	<b>(823)</b>	<b>72 603</b>	<b>(2 556)</b>	<b>15 822</b>	<b>(7 392)</b>	<b>525 847</b>	<b>(10 771)</b>		<b>515 075</b>		
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>40 870</b>	<b>(186)</b>	<b>(6 604)</b>	<b>130</b>	<b>(4 015)</b>	<b>1 241</b>	<b>30 252</b>	<b>1 186</b>				
Nouvelle production : achat, octroi, origination... <sup>2</sup>	210 054	(916)	17 023	(1 038)			227 077	(1 954)				
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(174 019)	659	(24 164)	1 301	(2 587)	881	(200 769)	2 840				
Passages à perte					(1 549)	1 529	(1 549)	1 529				
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières			(9)	1	(20)	20	(30)	21				
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période <sup>4</sup>		133		(197)		(1 233)				(1 297)		
Changements dans le modèle / méthodologie				(55)						(55)		
Variations de périmètre <sup>7</sup>	1 923	-	21	-	59	(17)	2 002	(17)				
Autres <sup>5</sup>	2 912	(61)	525	119	82	62	3 520	120				
<b>Total</b>	<b>478 291</b>	<b>(1 009)</b>	<b>66 000</b>	<b>(2 426)</b>	<b>11 808</b>	<b>(6 151)</b>	<b>556 099</b>	<b>(9 585)</b>		<b>546 513</b>		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>3</sup>	537		(77)		1 127		1 587					
<b>Au 31 décembre 2024 *</b>	<b>478 828</b>	<b>(1 009)</b>	<b>65 923</b>	<b>(2 426)</b>	<b>12 935</b>	<b>(6 151)</b>	<b>557 686</b>	<b>(9 585)</b>		<b>548 101</b>		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution												

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Inclut les variations et réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

<sup>4</sup> Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

<sup>5</sup> Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion, ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.

<sup>6</sup> Au 31 décembre 2024, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

<sup>7</sup> Correspond aux encours Degroof Petercam. Les actifs dépréciés dès leur acquisition ont été comptabilisés pour leur montant brut et la correction pour perte de valeur associée.

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>206 167</b>	<b>(132)</b>	<b>3 185</b>	<b>(29)</b>			<b>(4)</b>		<b>209 352</b>	<b>(165)</b>
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	564	4	(565)	5		8	(1)		7	7
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(216)	5	214	(6)					(2)	(2)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	780	(1)	(771)	10					9	9
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	-	-	(8)	1	8	(1)			-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-					-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>206 731</b>	<b>(129)</b>	<b>2 620</b>	<b>(25)</b>	<b>8</b>	<b>(5)</b>	<b>209 359</b>	<b>(158)</b>		
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	7 397	(55)	254	-	(8)	4	7 642	(51)		
Réévaluation de juste valeur sur la période	(581)		81		(5)				(505)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... <sup>2</sup>	35 636	(32)	973	(6)					36 609	(39)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(29 853)	18	(643)	4	(6)	1	(30 502)		23	
Passages à perte									-	-
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-		-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(42)		2						(40)
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-	-	-	-		-	-
Variations de périmètre	943	-	-	-	-	-			943	-
Autres <sup>3</sup>	1 251	-	(157)	1	3	3	1 097		4	
<b>Total</b>	<b>214 128</b>	<b>(184)</b>	<b>2 874</b>	<b>(24)</b>		<b>(1)</b>	<b>217 002</b>	<b>(209)</b>		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) <sup>4</sup>	472		21						493	
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>214 600</b>	<b>(184)</b>	<b>2 894</b>	<b>(24)</b>		<b>(1)</b>	<b>217 495</b>	<b>(209)</b>		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									-	-

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

<sup>2</sup> Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion

<sup>4</sup> Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotés).

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Engagements sains						Engagements provisionnés (Stage 3)			Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)			Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)		
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes						
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>185 450</b>	<b>(164)</b>	<b>11 320</b>	<b>(273)</b>	<b>414</b>	<b>(41)</b>	<b>197 185</b>	<b>(477)</b>	<b>196 708</b>			
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>(2 888)</b>	<b>(23)</b>	<b>2 849</b>	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>3</b>				<b>(8)</b>		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(6 417)	24	6 417	(65)							(41)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 556	(43)	(3 556)	76							33	
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(31)	-	(37)	-	69	(1)					-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4	(4)	26	-	(29)	4					-	
<b>Total après transferts</b>	<b>182 562</b>	<b>(187)</b>	<b>14 169</b>	<b>(261)</b>	<b>453</b>	<b>(37)</b>	<b>197 184</b>	<b>(485)</b>	<b>196 699</b>			
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>10 644</b>	<b>(5)</b>	<b>(442)</b>	<b>(70)</b>	<b>116</b>	<b>(45)</b>	<b>10 317</b>	<b>(119)</b>				
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	119 005	(486)	5 115	(166)						124 120	(651)	
Extinction des engagements	(112 147)	483	(5 828)	154	(230)	30	(118 204)			667		
Passages à perte										-		
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières				1							1	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		7		(74)					(66)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		(59)							(59)	
Variations de périmètre	325	-	-	-	-	-				325	-	
Autres <sup>3</sup>	3 460	(4)	270	(7)	346	-	4 076	(11)				
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>193 206</b>	<b>(192)</b>	<b>13 727</b>	<b>(331)</b>	<b>569</b>	<b>(82)</b>	<b>207 502</b>	<b>(605)</b>	<b>206 897</b>			

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	<b>110 445</b>	<b>(55)</b>	<b>8 573</b>	<b>(148)</b>	<b>949</b>	<b>(295)</b>	<b>119 967</b>	<b>(498)</b>	<b>119 469</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>962</b>	<b>(23)</b>	<b>(992)</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(3 592)	10	3 592	(20)	-	-	-	-	(10)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	4 572	(35)	(4 572)	42	-	-	-	-	7
Transferts vers Stage 3 <sup>1</sup>	(26)	4	(62)	2	87	(13)	-	-	(8)
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	8	(2)	50	(11)	(58)	13	-	-	1
<b>Total après transferts</b>	<b>111 408</b>	<b>(79)</b>	<b>7 581</b>	<b>(136)</b>	<b>979</b>	<b>(295)</b>	<b>119 968</b>	<b>(510)</b>	<b>119 458</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>95 963</b>	<b>1</b>	<b>679</b>	<b>(39)</b>	<b>(73)</b>	<b>(25)</b>	<b>96 570</b>	<b>(63)</b>	
Nouveaux engagements donnés <sup>2</sup>	306 380	(140)	3 799	(114)	-	-	310 179	(254)	
Extinction des engagements	(223 061)	118	(3 276)	113	(207)	63	(226 544)	294	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	(1)	-	2	-	-	1
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	22	-	(35)	-	(95)	-	-	(108)
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	(8)	-	-	-	-	(8)
Variations de périmètre	71	-	-	-	-	-	71	-	
Autres <sup>3</sup>	12 572	-	157	6	135	5	12 864	11	
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>207 371</b>	<b>(78)</b>	<b>8 260</b>	<b>(175)</b>	<b>906</b>	<b>(320)</b>	<b>216 538</b>	<b>(573)</b>	<b>215 965</b>

<sup>1</sup> Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.<sup>2</sup> Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.<sup>3</sup> Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

### 3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation d'IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

#### ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	419 849	167 439	243	234	348	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	342 490	167 439	243	234	348	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	77 360	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>19 194</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>439 043</b>	<b>167 439</b>	<b>243</b>	<b>234</b>	<b>348</b>	<b>-</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	369 196	160 833	210	64	234	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	290 145	160 833	210	64	234	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	79 051	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>20 453</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>389 649</b>	<b>160 833</b>	<b>210</b>	<b>64</b>	<b>234</b>	<b>-</b>

**ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION**

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie	Autres techniques de rehaussement de crédit		
				Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières
						Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>217 494</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>-</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>217 494</b>	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>786 552</b>	<b>35 373</b>	<b>69 738</b>	<b>56 894</b>	<b>166 611</b>	<b>471</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 302	647	905	465	1 396	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>149 479</b>	<b>16 097</b>	-	<b>14 574</b>	<b>1 373</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	49	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>548 101</b>	<b>19 276</b>	<b>69 723</b>	<b>42 218</b>	<b>164 923</b>	<b>471</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 784	647	905	465	1 396	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>88 971</b>	-	<b>16</b>	<b>102</b>	<b>315</b>	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	469	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 004 045</b>	<b>35 373</b>	<b>69 738</b>	<b>56 894</b>	<b>166 611</b>	<b>471</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 302	647	905	465	1 396	-

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			
		Actifs détenus en garantie	Autres techniques de rehaussement de crédit		
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières
					Dérivés de crédit
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>209 352</b>	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>-</b>	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>209 352</b>	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>732 357</b>	<b>27 672</b>	<b>70 470</b>	<b>53 135</b>	<b>167 897</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 967	221	1 034	827	1 515
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>136 266</b>	<b>11 796</b>	-	<b>9 350</b>	<b>1 299</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	100	-	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>516 281</b>	<b>15 875</b>	<b>70 458</b>	<b>43 666</b>	<b>166 269</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 345	221	1 034	827	1 515
<b>Titres de dettes</b>	<b>79 811</b>	-	<b>12</b>	<b>119</b>	<b>328</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	522	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>941 709</b>	<b>27 672</b>	<b>70 470</b>	<b>53 135</b>	<b>167 897</b>
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 967	221	1 034	827	1 515

**ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE PROVISIONNEMENT**

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>215 965</b>	<b>4 915</b>	<b>88</b>	<b>809</b>	<b>13 071</b>	<b>502</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	586	1	2	165	13	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>206 897</b>	<b>1 478</b>	<b>1 713</b>	<b>6 953</b>	<b>56 847</b>	<b>2 135</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	487	5	8	21	16	-
<b>Total</b>	<b>422 863</b>	<b>6 393</b>	<b>1 801</b>	<b>7 761</b>	<b>69 918</b>	<b>2 636</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 073	6	10	186	30	-
31/12/2023						
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Actifs détenus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières
						Dérivés de crédit
<b>Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>119 467</b>	<b>4 670</b>	<b>124</b>	<b>364</b>	<b>13 867</b>	<b>1 157</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	655	2	5	26	20	-
<b>Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)</b>	<b>196 707</b>	<b>1 461</b>	<b>2 434</b>	<b>6 599</b>	<b>53 971</b>	<b>4 178</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	373	7	18	44	22	-
<b>Total</b>	<b>316 174</b>	<b>6 131</b>	<b>2 557</b>	<b>6 963</b>	<b>67 838</b>	<b>5 335</b>
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 028	9	23	70	42	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

### 3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros)	Actifs sains		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	-	-	-
Valeur comptable brute	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>51</b>	<b>882</b>	<b>423</b>
Valeur comptable brute	51	892	444
Gains ou pertes nets de la modification	-	(9)	(20)
<b>Titres de dettes</b>	-	-	-
Valeur comptable brute	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
<b>Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-
Prêts et créances sur la clientèle		-
Titres de dettes		-
<b>TOTAL</b>		-

### 3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

### EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion des risques-Risques de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

**Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024					
		Valeur comptable					
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)		
Clientèle de détail							
PD ≤ 0,5%	137 190	(97)	2 846	(88)	-	-	139 851
0,5% < PD ≤ 2%	60 709	(215)	6 834	(181)	-	-	67 147
2% < PD ≤ 20%	11 875	(137)	10 777	(427)	-	-	22 089
20% < PD < 100%	-	-	3 341	(193)	-	-	3 148
PD = 100% <sup>1</sup>	-	-	-	-	6 051	(2 807)	3 244
<b>Total Clientèle de détail</b>	<b>209 774</b>	<b>(448)</b>	<b>23 799</b>	<b>(890)</b>	<b>6 051</b>	<b>(2 807)</b>	<b>235 479</b>
Hors clientèle de détail							
PD ≤ 0,6%	448 488	(302)	11 988	(110)	-	-	460 063
0,6% < PD < 12%	58 262	(418)	23 648	(587)	-	-	80 905
12% ≤ PD < 100%	-	-	6 904	(857)	-	-	6 047
PD = 100% <sup>1</sup>	-	-	-	-	7 854	(3 796)	4 058
<b>Total Hors clientèle de détail</b>	<b>506 750</b>	<b>(720)</b>	<b>42 539</b>	<b>(1 554)</b>	<b>7 854</b>	<b>(3 796)</b>	<b>551 073</b>
<b>TOTAL</b>	<b>716 525</b>	<b>(1 168)</b>	<b>66 337</b>	<b>(2 444)</b>	<b>13 905</b>	<b>(6 603)</b>	<b>786 552</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2024, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023					
		Valeur comptable					
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)		
Clientèle de détail							
PD ≤ 0,5%	132 268	-	3 077	-	-	-	135 345
0,5% < PD ≤ 2%	56 810	-	6 407	-	-	-	63 216
2% < PD ≤ 20%	12 871	-	11 493	-	-	-	24 364
20% < PD < 100%	-	-	2 773	-	-	-	2 773
PD = 100% <sup>1</sup>	-	-	-	-	5 280	-	5 280
<b>Total Clientèle de détail</b>	<b>201 949</b>	<b>-</b>	<b>23 749</b>	<b>-</b>	<b>5 280</b>	<b>-</b>	<b>230 978</b>
Hors clientèle de détail							
PD ≤ 0,6%	403 993	-	15 613	-	-	-	419 607
0,6% < PD < 12%	53 802	-	24 815	-	-	-	78 617
12% ≤ PD < 100%	-	-	3 977	-	-	-	3 977
PD = 100%	-	-	-	-	9 289	-	9 289
<b>Total Hors clientèle de détail</b>	<b>457 796</b>	<b>-</b>	<b>44 405</b>	<b>-</b>	<b>9 289</b>	<b>-</b>	<b>511 490</b>
<b>Dépréciations<sup>1</sup></b>	<b>(1 047)</b>	<b>-</b>	<b>(2 461)</b>	<b>-</b>	<b>(6 602)</b>	<b>-</b>	<b>(10 110)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>658 697</b>	<b>-</b>	<b>65 693</b>	<b>-</b>	<b>7 967</b>	<b>-</b>	<b>732 358</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 614 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 319 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 295 millions d'euros.

**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024					
		Valeur comptable					
		Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)		
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>		-	-	-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	205 499	(159)	2 300	(15)	-	<b>207 623</b>
	0,6% < PD < 12%	9 286	(25)	473	(7)	-	<b>9 728</b>
	12% ≤ PD < 100%	-	-	146	(2)	-	<b>144</b>
	PD = 100%	-	-	-	-	1	(1)
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>214 784</b>	<b>(184)</b>	<b>2 919</b>	<b>(24)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>214 784</b>	<b>(184)</b>	<b>2 919</b>	<b>(24)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>
Au 31 décembre 2023							
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Valeur comptable					
		Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)		
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI Stage 3)
							Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-	-	-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-	-	-
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-	-	-
	20% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-
<b>Total Clientèle de détail</b>		-	-	-	-	-	-
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	204 972	-	2 366	-	-	<b>207 338</b>
	0,6% < PD < 12%	1 195	-	810	-	-	<b>2 005</b>
	12% ≤ PD < 100%	-	-	8	-	-	<b>8</b>
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>206 167</b>	-	<b>3 185</b>	-	-	<b>209 351</b>
<b>TOTAL</b>		<b>206 167</b>	-	<b>3 185</b>	-	-	<b>209 352</b>

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)			
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) <sup>1</sup>	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	13 862	(7)	401	(7)	-	-	<b>14 249</b>
	0,5% < PD ≤ 2%	2 753	(9)	519	(8)	-	-	<b>3 255</b>
	2% < PD ≤ 20%	790	(13)	353	(14)	-	-	<b>1 116</b>
	20% < PD < 100%	-	-	36	(6)	-	-	<b>30</b>
	PD = 100%	-	-	-	-	25	(2)	<b>23</b>
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>17 405</b>	<b>(29)</b>	<b>1 310</b>	<b>(36)</b>	<b>25</b>	<b>(2)</b>	<b>18 673</b>
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	154 330	(83)	2 267	(33)	-	-	<b>156 482</b>
	0,6% < PD < 12%	21 471	(80)	7 330	(105)	-	-	<b>28 616</b>
	12% ≤ PD < 100%	-	-	2 821	(158)	-	-	<b>2 663</b>
	PD = 100%	-	-	-	-	543	(80)	<b>464</b>
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>175 801</b>	<b>(163)</b>	<b>12 417</b>	<b>(295)</b>	<b>543</b>	<b>(80)</b>	<b>188 224</b>
<b>TOTAL</b>		<b>193 206</b>	<b>(192)</b>	<b>13 727</b>	<b>(331)</b>	<b>569</b>	<b>(82)</b>	<b>206 897</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2023						
		Montant de l'engagement						
		Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)			
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) <sup>1</sup>	
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 713	-	337	-	-	-	<b>15 049</b>
	0,5% < PD ≤ 2%	2 932	-	671	-	-	-	<b>3 603</b>
	2% < PD ≤ 20%	844	-	488	-	-	-	<b>1 332</b>
	20% < PD < 100%	-	-	35	-	-	-	<b>35</b>
	PD = 100%	-	-	-	-	28	-	<b>28</b>
<b>Total Clientèle de détail</b>		<b>18 488</b>	-	<b>1 531</b>	-	<b>28</b>	-	<b>20 048</b>
Hors clientèle de	PD ≤ 0,6%	149 254	-	3 703	-	-	-	<b>152 957</b>
	0,6% < PD < 12%	17 708	-	5 028	-	-	-	<b>22 736</b>
	12% ≤ PD < 100%	-	-	1 057	-	-	-	<b>1 057</b>
	PD = 100%	-	-	-	-	386	-	<b>386</b>
<b>Total Hors clientèle de détail</b>		<b>166 962</b>	-	<b>9 789</b>	-	<b>386</b>	-	<b>177 136</b>
Provisions <sup>1</sup>		(164)	-	(273)	-	(41)	-	(477)
<b>TOTAL</b>		<b>185 286</b>	-	<b>11 047</b>	-	<b>373</b>	-	<b>196 707</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

Catégories de risque de crédit (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024					
	Montant de l'engagement					
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) <sup>1</sup>
Clientèle de détail						
PD ≤ 0,5%	875	-	28	-	-	-
0,5% < PD ≤ 2%	108	(7)	9	-	-	-
2% < PD ≤ 20%	31	-	20	(23)	-	-
20% < PD < 100%	-	-	2	-	-	-
PD = 100%	-	-	-	-	109	(42)
<b>Total Clientèle de détail</b>	<b>1 014</b>	<b>(7)</b>	<b>60</b>	<b>(24)</b>	<b>109</b>	<b>(42)</b>
Hors clientèle de détail						
PD ≤ 0,6%	199 574	(47)	4 606	(90)	-	-
0,6% < PD < 12%	6 784	(24)	3 072	(32)	-	-
12% ≤ PD < 100%	-	-	522	(29)	-	-
PD = 100%	-	-	-	-	798	(278)
<b>Total Hors clientèle de détail</b>	<b>206 358</b>	<b>(71)</b>	<b>8 201</b>	<b>(151)</b>	<b>798</b>	<b>(278)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>207 371</b>	<b>(78)</b>	<b>8 260</b>	<b>(175)</b>	<b>906</b>	<b>(320)</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Catégories de risque de crédit (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023					
	Montant de l'engagement					
	Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3)
Clientèle de détail						
PD ≤ 0,5%	701	-	10	-	-	-
0,5% < PD ≤ 2%	213	-	12	-	-	-
2% < PD ≤ 20%	33	-	17	-	-	-
20% < PD < 100%	-	-	1	-	-	-
PD = 100%	-	-	-	-	75	-
<b>Total Clientèle de détail</b>	<b>946</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>75</b>	<b>-</b>
Hors clientèle de						
PD ≤ 0,6%	103 549	-	6 532	-	-	-
0,6% < PD < 12%	5 949	-	1 771	-	-	-
12% ≤ PD < 100%	-	-	229	-	-	-
PD = 100%	-	-	-	-	874	-
<b>Total Hors clientèle de détail</b>	<b>109 499</b>	<b>-</b>	<b>8 532</b>	<b>-</b>	<b>874</b>	<b>-</b>
Provisions <sup>1</sup>	(55)	-	(148)	-	(295)	-
<b>TOTAL</b>	<b>110 390</b>	<b>-</b>	<b>8 425</b>	<b>-</b>	<b>655</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE**
**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-	-	-

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

Au 31 décembre 2024							
Valeur comptable							
Actifs sains							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)	
						Total brut	
Administration générale	57 389	(37)	1 272	(14)	49	(38)	<b>58 711</b>
Banques centrales	9 826	(49)	81	(6)	-	-	<b>9 907</b>
Etablissements de crédit	162 028	(75)	148	-	469	(420)	<b>162 646</b>
Grandes entreprises <sup>1</sup>	277 507	(558)	41 036	(1 534)	7 337	(3 338)	<b>325 880</b>
Clientèle de détail	209 774	(448)	23 799	(890)	6 051	(2 807)	<b>239 624</b>
<b>TOTAL</b>	<b>716 525</b>	<b>(1 169)</b>	<b>66 337</b>	<b>(2 444)</b>	<b>13 905</b>	<b>(6 603)</b>	<b>796 767</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2024, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023							
Valeur comptable							
Actifs sains							
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)	
						Total brut	
Administration générale	48 244	(29)	1 320	(9)	51	(38)	<b>49 615</b>
Banques centrales	12 527	(25)	64	(6)	-	-	<b>12 591</b>
Etablissements de crédit	145 544	(50)	176	-	484	(383)	<b>146 205</b>
Grandes entreprises <sup>1</sup>	251 480	(447)	42 845	(1 486)	8 754	(3 669)	<b>303 079</b>
Clientèle de détail	201 949	(496)	23 749	(961)	5 280	(2 511)	<b>230 978</b>
<b>TOTAL</b>	<b>659 744</b>	<b>(1 047)</b>	<b>68 154</b>	<b>(2 461)</b>	<b>14 569</b>	<b>(6 602)</b>	<b>742 468</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 614 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 319 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 295 millions d'euros.

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

	Au 31 décembre 2024						
	Valeur comptable						
	Actifs sains						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)	Total
Administration générale	100 021	(97)	1 317	(13)	-	-	101 338
Banques centrales	695	-	292	(1)	-	-	987
Etablissements de crédit	50 182	(53)	170	(2)	-	-	50 352
Grandes entreprises	63 701	(35)	1 116	(9)	-	-	64 817
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>214 599</b>	<b>(184)</b>	<b>2 894</b>	<b>(24)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>217 494</b>

	Au 31 décembre 2023						
	Valeur comptable						
	Actifs sains						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)	Total
Administration générale	93 924	(70)	259	(3)	-	-	94 182
Banques centrales	483	-	340	(1)	-	-	823
Etablissements de crédit	52 816	(39)	174	-	-	-	52 990
Grandes entreprises	58 945	(24)	2 412	(24)	-	(3)	61 357
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>206 168</b>	<b>(134)</b>	<b>3 184</b>	<b>(28)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>209 352</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÉLE PAR AGENT ECONOMIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Administration générale	28 797	28 505
Grandes entreprises	323 237	303 887
Clientèle de détail	516 081	502 606
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>868 115</b>	<b>834 998</b>

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) <sup>1</sup>	Total brut
Administration générale	5 503	(4)	807	(11)	-	-	<b>6 309</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	5 037	(4)	16	(2)	-	-	<b>5 053</b>
Grandes entreprises	165 262	(155)	11 594	(282)	543	(80)	<b>177 399</b>
Clientèle de détail	17 405	(29)	1 310	(36)	25	(2)	<b>18 740</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 206</b>	<b>(192)</b>	<b>13 727</b>	<b>(331)</b>	<b>569</b>	<b>(82)</b>	<b>207 502</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains						
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) <sup>1</sup>	Total brut
Administration générale	5 611	(4)	975	(12)	-	-	<b>6 587</b>
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	6 558	(4)	24	(1)	-	-	<b>6 582</b>
Grandes entreprises	154 793	(129)	8 789	(220)	386	(38)	<b>163 968</b>
Clientèle de détail	18 488	(26)	1 531	(40)	28	(3)	<b>20 048</b>
<b>TOTAL</b>	<b>185 450</b>	<b>(164)</b>	<b>11 320</b>	<b>(273)</b>	<b>414</b>	<b>(41)</b>	<b>197 184</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)**

	Au 31 décembre 2024					
	Montant de l'engagement					
	Engagements sains					
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) <sup>1</sup>
Administration générale	287	-	2	-	-	-
Banques centrales	335	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	8 954	(4)	37	(1)	85	-
Grandes entreprises	196 782	(66)	8 161	(152)	713	(277)
Clientèle de détail	1 014	(7)	60	(25)	109	(42)
<b>TOTAL</b>	<b>207 371</b>	<b>(78)</b>	<b>8 260</b>	<b>(177)</b>	<b>906</b>	<b>(320)</b>
						<b>216 538</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2023					
	Montant de l'engagement					
	Engagements sains					
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) <sup>1</sup>	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) <sup>1</sup>	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) <sup>1</sup>
Administration générale	144	-	1	-	-	-
Banques centrales	406	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	7 984	(4)	119	-	83	(24)
Grandes entreprises	100 965	(43)	8 412	(121)	791	(231)
Clientèle de détail	946	(8)	41	(29)	75	(40)
<b>TOTAL</b>	<b>110 445</b>	<b>(55)</b>	<b>8 573</b>	<b>(150)</b>	<b>949</b>	<b>(295)</b>
						<b>119 967</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**
**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	370 184	34 021	5 894	<b>410 098</b>
Autres pays de l'Union européenne <sup>1</sup>	197 722	18 995	5 457	<b>222 174</b>
Autres pays d'Europe	34 485	3 088	539	<b>38 111</b>
Amérique du Nord	43 694	4 045	357	<b>48 097</b>
Amériques centrale et du Sud	10 218	1 789	742	<b>12 749</b>
Afrique et Moyen-Orient	16 507	2 407	520	<b>19 434</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	33 747	1 410	396	<b>35 554</b>
Japon	6 773	583	-	<b>7 356</b>
Organismes supra-nationaux	3 194	-	-	<b>3 194</b>
Dépréciations	(1 169)	(2 444)	(6 603)	<b>(10 216)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>715 356</b>	<b>63 894</b>	<b>7 302</b>	<b>786 551</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2024, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	339 850	38 269	6 017	<b>384 135</b>
Autres pays de l'Union européenne <sup>1</sup>	183 907	17 095	5 570	<b>206 572</b>
Autres pays d'Europe	32 490	2 735	634	<b>35 859</b>
Amérique du Nord	41 055	3 337	276	<b>44 668</b>
Amériques centrale et du Sud	9 235	1 717	1 079	<b>12 030</b>
Afrique et Moyen-Orient	15 197	2 209	602	<b>18 008</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	30 864	1 915	393	<b>33 172</b>
Japon	4 734	877	-	<b>5 611</b>
Organismes supra-nationaux	2 413	-	-	<b>2 413</b>
Dépréciations	(1 048)	(2 461)	(6 602)	<b>(10 111)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>658 697</b>	<b>65 693</b>	<b>7 967</b>	<b>732 357</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 817 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 414 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 403 millions d'euros.

**ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	90 236	522	-	<b>90 758</b>
Autres pays de l'Union européenne	82 518	743	-	<b>83 261</b>
Autres pays d'Europe	7 854	228	-	<b>8 082</b>
Amérique du Nord	21 044	966	-	<b>22 009</b>
Amériques centrale et du Sud	343	-	-	<b>343</b>
Afrique et Moyen-Orient	429	436	-	<b>865</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	4 450	-	-	<b>4 450</b>
Japon	4 402	-	-	<b>4 402</b>
Organismes supra-nationaux	3 325	-	-	<b>3 325</b>
<b>TOTAL</b>	<b>214 600</b>	<b>2 894</b>	-	<b>217 494</b>

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	87 888	383	-	<b>88 271</b>
Autres pays de l'Union européenne	77 683	1 012	-	<b>78 695</b>
Autres pays d'Europe	7 960	84	-	<b>8 043</b>
Amérique du Nord	20 474	1 167	-	<b>21 642</b>
Amériques centrale et du Sud	377	-	-	<b>377</b>
Afrique et Moyen-Orient	278	539	-	<b>817</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	4 131	-	-	<b>4 131</b>
Japon	4 429	-	-	<b>4 429</b>
Organismes supra-nationaux	2 948	-	-	<b>2 948</b>
<b>TOTAL</b>	<b>206 167</b>	<b>3 185</b>	-	<b>209 352</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
France (y compris DROM-COM)	560 250	554 228
Autres pays de l'Union européenne	197 177	180 040
Autres pays d'Europe	32 838	32 667
Amérique du Nord	18 182	13 733
Amériques centrale et du Sud	6 903	5 056
Afrique et Moyen-Orient	11 669	9 921
Asie et Océanie (hors Japon)	32 749	24 448
Japon	8 343	14 900
Organismes supra-nationaux	4	4
<b>TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>868 115</b>	<b>834 998</b>

**ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	55 840	4 610	295	<b>60 745</b>
Autres pays de l'Union européenne	65 983	3 971	166	<b>70 120</b>
Autres pays d'Europe	15 909	862	-	<b>16 771</b>
Amérique du Nord	35 128	2 200	5	<b>37 333</b>
Amériques centrale et du Sud	3 251	1 150	5	<b>4 406</b>
Afrique et Moyen-Orient	6 228	818	1	<b>7 048</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	9 130	114	96	<b>9 341</b>
Japon	1 738	-	-	<b>1 738</b>
Organismes supra-nationaux	1	-	-	<b>1</b>
Provisions <sup>1</sup>	(192)	(331)	(82)	<b>(605)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 014</b>	<b>13 396</b>	<b>487</b>	<b>206 897</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	<b>Au 31 décembre 2023</b>			
	<b>Montant de l'engagement</b>			
	<b>Engagements sains</b>		<b>Engagements provisionnés (Stage 3)</b>	<b>Total</b>
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	58 513	4 738	119	<b>63 370</b>
Autres pays de l'Union européenne	62 861	1 770	161	<b>64 792</b>
Autres pays d'Europe	14 658	448	2	<b>15 108</b>
Amérique du Nord	30 687	1 969	5	<b>32 661</b>
Amériques centrale et du Sud	2 632	716	7	<b>3 355</b>
Afrique et Moyen-Orient	5 874	1 248	5	<b>7 127</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	8 588	431	116	<b>9 135</b>
Japon	1 636	-	-	<b>1 636</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(164)	(273)	(41)	<b>(477)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>185 286</b>	<b>11 047</b>	<b>373</b>	<b>196 707</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	42 477	3 607	312	<b>46 396</b>
Autres pays de l'Union européenne	20 601	2 905	469	<b>23 975</b>
Autres pays d'Europe	7 605	292	30	<b>7 927</b>
Amérique du Nord	120 071	785	39	<b>120 895</b>
Amériques centrale et du Sud	2 799	11	-	<b>2 809</b>
Afrique et Moyen-Orient	1 634	158	55	<b>1 846</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	11 081	442	1	<b>11 524</b>
Japon	1 104	61	-	<b>1 165</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(78)	(175)	(320)	<b>(573)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>207 294</b>	<b>8 085</b>	<b>586</b>	<b>215 965</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2023			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	32 088	3 655	301	<b>36 044</b>
Autres pays de l'Union européenne	22 204	2 953	496	<b>25 653</b>
Autres pays d'Europe	6 716	1 004	36	<b>7 757</b>
Amérique du Nord	34 835	349	66	<b>35 250</b>
Amériques centrale et du Sud	2 188	25	4	<b>2 217</b>
Afrique et Moyen-Orient	1 864	110	45	<b>2 019</b>
Asie et Océanie (hors Japon)	9 564	415	1	<b>9 980</b>
Japon	983	63	-	<b>1 046</b>
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions <sup>1</sup>	(55)	(148)	(295)	<b>(498)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>110 388</b>	<b>8 425</b>	<b>655</b>	<b>119 467</b>

<sup>1</sup> Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

**3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**
**ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE**

	Valeur comptable au 31/12/2024									
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)			
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	
(en millions d'euros)										
<b>Titres de dettes</b>	<b>24</b>	-	-	-	<b>17</b>	-	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	24	-	-	-	17	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>2 811</b>	<b>139</b>	-	<b>7 720</b>	<b>2 327</b>	<b>15</b>	<b>635</b>	<b>220</b>	<b>3 854</b>	
Administration générale	8	-	-	140	5	5	1	-	4	
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44
Grandes entreprises	1 828	76	-	3 943	919	5	492	63	1 730	
Clientèle de détail	974	63	-	3 636	1 403	5	142	157	2 076	
<b>TOTAL</b>	<b>2 835</b>	<b>139</b>	-	<b>7 720</b>	<b>2 343</b>	<b>15</b>	<b>635</b>	<b>220</b>	<b>3 854</b>	

	Valeur comptable au 31/12/2023									
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)			
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	
(en millions d'euros)										
<b>Titres de dettes</b>	<b>124</b>	-	-	-	<b>22</b>	-	-	-	-	-
Administration	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	124	-	-	-	22	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Prêts et créances</b>	<b>3 407</b>	<b>169</b>	-	<b>8 121</b>	<b>2 112</b>	<b>11</b>	<b>750</b>	<b>563</b>	<b>3 588</b>	
Administration	47	-	-	27	35	1	-	-	-	4
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	2	1	-	-	-	-	91
Grandes entreprises	2 425	114	-	3 919	1 258	4	615	393	1 913	
Clientèle de détail	935	54	-	4 173	819	5	134	170	1 580	
<b>TOTAL</b>	<b>3 531</b>	<b>169</b>	-	<b>8 121</b>	<b>2 134</b>	<b>11</b>	<b>750</b>	<b>563</b>	<b>3 588</b>	

### 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

#### ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2024 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	32	30	-	62	-	<b>62</b>
Arabie Saoudite	4	-	-	1 463	1 467	-	<b>1 467</b>
Argentine	-	-	-	23	23	-	<b>23</b>
Belgique	-	80	301	1 318	1 699	48	<b>1 747</b>
Brésil	27	-	117	82	226	-	<b>226</b>
Chine	195	-	-	146	341	-	<b>341</b>
Egypte	2	-	436	364	802	-	<b>802</b>
Espagne	2 090	10	70	1 935	4 105	(29)	<b>4 076</b>
Etats-Unis	11 275	-	149	2 652	14 076	209	<b>14 285</b>
France	-	529	2 575	12 948	16 052	185	<b>16 237</b>
Hong Kong	133	-	-	1 121	1 254	7	<b>1 261</b>
Israël	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Italie	-	-	3 487	5 147	8 634	(43)	<b>8 591</b>
Japon	1 085	-	1 463	2 137	4 685	(7)	<b>4 678</b>
Liban	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Pologne	-	-	1 019	299	1 318	-	<b>1 318</b>
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Russie	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Taiwan	-	-	9	3	12	-	<b>12</b>
Turquie	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Ukraine	-	-	118	925	1 043	-	<b>1 043</b>
Autres pays souverains	3 959	6	1 330	6 101	11 396	(10)	<b>11 386</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 770</b>	<b>657</b>	<b>11 104</b>	<b>36 664</b>	<b>67 195</b>	<b>360</b>	<b>67 555</b>

31/12/2023

## Expositions nettes de dépréciations

	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction (en millions d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	
Allemagne	-	-	29	-	29	-	<b>29</b>
Arabie Saoudite	-	-	-	326	326	-	<b>326</b>
Argentine	-	-	-	30	30	-	<b>30</b>
Belgique	-	4	161	1 245	1 410	116	<b>1 526</b>
Brésil	24	-	153	91	268	-	<b>268</b>
Chine	243	-	-	480	723	-	<b>723</b>
Egypte	-	-	539	377	916	-	<b>916</b>
Espagne	-	4	68	1 361	1 433	37	<b>1 470</b>
Etats-Unis	6 024	-	178	2 567	8 769	199	<b>8 969</b>
France	-	55	1 607	11 007	12 669	283	<b>12 952</b>
Hong Kong	57	-	-	1 123	1 180	9	<b>1 189</b>
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	44	3 615	4 767	8 426	26	<b>8 452</b>
Japon	-	-	1 757	1 170	2 927	-	<b>2 927</b>
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 005	299	1 304	-	<b>1 304</b>
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	-	9	-	<b>9</b>
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	110	1 046	1 156	-	<b>1 156</b>
Autres pays souverains	2 600	4	1 073	5 673	9 350	12	<b>9 362</b>
<b>Total</b>	<b>8 948</b>	<b>111</b>	<b>10 304</b>	<b>31 562</b>	<b>50 925</b>	<b>682</b>	<b>51 607</b>

**ACTIVITÉ D'ASSURANCE**

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<b>Expositions brutes</b> (en millions d'euros)	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Allemagne	311	354
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	7	5
Belgique	4 595	4 253
Brésil	5	6
Chine	-	1
Egypte	-	-
Espagne	7 776	7 599
Etats-Unis	67	70
France	36 286	36 628
Hong Kong	118	1
Israël	81	-
Italie	8 042	7 389
Japon	144	179
Liban	-	-
Pologne	201	203
Royaume-Uni	3	11
Russie	-	-
Taiwan	-	-
Turquie	8	7
Ukraine	3	3
Autres pays souverains	1 829	1 972
<b>TOTAL</b>	<b>59 476</b>	<b>58 680</b>

### 3.3 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risques de marché")

#### OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2024			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 919</b>	<b>5 842</b>	<b>8 158</b>	<b>16 919</b>	
<b>Instruments de devises</b>	<b>99</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>176</b>	
<b>Autres instruments</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>3 028</b>	<b>5 871</b>	<b>8 207</b>	<b>17 106</b>	
Opérations de change à terme	1 837	159	92	2 088	
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF</b>	<b>4 865</b>	<b>6 030</b>	<b>8 298</b>	<b>19 194</b>	

(en millions d'euros)	31/12/2023			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 678</b>	<b>7 810</b>	<b>9 489</b>	<b>19 976</b>	
<b>Instruments de devises</b>	<b>97</b>	<b>79</b>	<b>45</b>	<b>221</b>	
<b>Autres instruments</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>2 786</b>	<b>7 889</b>	<b>9 533</b>	<b>20 208</b>	
Opérations de change à terme	245	-	-	245	
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF</b>	<b>3 031</b>	<b>7 889</b>	<b>9 533</b>	<b>20 453</b>	

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF**

	31/12/2024			<b>Total en valeur de marché</b>
	<b>Opérations sur marchés organisés et de gré à gré</b>			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>3 443</b>	<b>7 282</b>	<b>15 486</b>	<b>26 210</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>126</b>	<b>128</b>	<b>127</b>	<b>380</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 572</b>	<b>7 410</b>	<b>15 612</b>	<b>26 594</b>
Opérations de change à terme	584	70	13	667
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF</b>	<b>4 156</b>	<b>7 479</b>	<b>15 626</b>	<b>27 261</b>
<hr/>				
	31/12/2023			
	<b>Opérations sur marchés organisés et de gré à gré</b>			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	<b>Total en valeur de marché</b>
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>3 596</b>	<b>8 136</b>	<b>17 856</b>	<b>29 589</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>43</b>	<b>99</b>	<b>141</b>	<b>284</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 642</b>	<b>8 235</b>	<b>17 998</b>	<b>29 874</b>
Opérations de change à terme	1 116	1	-	1 117
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF</b>	<b>4 758</b>	<b>8 236</b>	<b>17 998</b>	<b>30 992</b>

**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF**

	31/12/2024			<b>Total en valeur de marché</b>
	<b>Opérations sur marchés organisés et de gré à gré</b>			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>5 137</b>	<b>12 724</b>	<b>34 123</b>	<b>51 983</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>15 832</b>	<b>21 338</b>	<b>12 369</b>	<b>49 539</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>6 743</b>	<b>6 491</b>	<b>2 972</b>	<b>16 206</b>
<b>Sous-total</b>	<b>27 711</b>	<b>40 552</b>	<b>49 464</b>	<b>117 728</b>
Opérations de change à terme	26 396	2 015	32	28 443
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF</b>	<b>54 108</b>	<b>42 567</b>	<b>49 496</b>	<b>146 171</b>

31/12/2023

## Opérations sur marchés organisés et de gré à gré

(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>6 970</b>	<b>13 405</b>	<b>29 660</b>	<b>50 035</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>8 266</b>	<b>6 169</b>	<b>6 768</b>	<b>21 202</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>2 920</b>	<b>10 686</b>	<b>2 530</b>	<b>16 136</b>
<b>Sous-total</b>	<b>18 156</b>	<b>30 261</b>	<b>38 957</b>	<b>87 373</b>
Opérations de change à terme	18 878	2 015	138	<b>21 031</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF</b>	<b>37 034</b>	<b>32 275</b>	<b>39 095</b>	<b>108 404</b>

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>2 459</b>	<b>14 723</b>	<b>31 505</b>	<b>48 686</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>13 814</b>	<b>19 921</b>	<b>11 193</b>	<b>44 928</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>3 104</b>	<b>2 313</b>	<b>1 703</b>	<b>7 121</b>
<b>Sous-total</b>	<b>19 377</b>	<b>36 957</b>	<b>44 401</b>	<b>100 735</b>
Opérations de change à terme	24 002	3 578	392	<b>27 972</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF</b>	<b>43 378</b>	<b>40 535</b>	<b>44 793</b>	<b>128 707</b>

31/12/2023

## Opérations sur marchés organisés et de gré à gré

(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>4 374</b>	<b>16 103</b>	<b>31 010</b>	<b>51 487</b>
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>5 672</b>	<b>7 833</b>	<b>5 406</b>	<b>18 911</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>2 569</b>	<b>2 871</b>	<b>1 791</b>	<b>7 231</b>
<b>Sous-total</b>	<b>12 615</b>	<b>26 807</b>	<b>38 207</b>	<b>77 630</b>
Opérations de change à terme	19 977	2 013	404	<b>22 394</b>
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF</b>	<b>32 592</b>	<b>28 819</b>	<b>38 612</b>	<b>100 023</b>

**OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS**

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023
	Total encours notionnel	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>19 747 179</b>	<b>16 680 392</b>	
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>795 023</b>	<b>678 447</b>	
<b>Autres instruments</b>	<b>267 708</b>	<b>204 793</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>20 809 910</b>	<b>17 563 631</b>	
Opérations de change à terme	3 761 108	2 981 930	
<b>TOTAL NOTIONNELS</b>	<b>24 571 019</b>	<b>20 545 561</b>	

**RISQUE DE CHANGE**

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Risques de change")

**3.4 Risque de liquidité et de financement**

(Cf. Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan")

**PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	87 092	81 795	291 572	105 435	1	<b>565 894</b>
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	132 201	65 635	202 043	157 340	467	<b>557 686</b>
<b>Total</b>	<b>219 292</b>	<b>147 430</b>	<b>493 616</b>	<b>262 775</b>	<b>468</b>	<b>1 123 581</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(10 076)</b>
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>1 113 504</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	94 405	68 100	290 154	102 700	-	<b>555 359</b>
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	118 802	59 775	194 237	152 591	442	<b>525 847</b>
<b>Total</b>	<b>213 207</b>	<b>127 875</b>	<b>484 391</b>	<b>255 291</b>	<b>442</b>	<b>1 081 206</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>(9 997)</b>
<b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE</b>						<b>1 071 209</b>

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE**

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	87 359	11 171	68 302	11 586	-	<b>178 418</b>
Dettes envers la clientèle	799 656	40 997	24 262	3 200	-	<b>868 115</b>
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>887 014</b>	<b>52 168</b>	<b>92 564</b>	<b>14 786</b>	-	<b>1 046 533</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	118 081	14 182	62 952	7 408	-	<b>202 623</b>
Dettes envers la clientèle	756 873	48 162	26 605	3 358	-	<b>834 998</b>
<b>TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE</b>	<b>874 954</b>	<b>62 344</b>	<b>89 557</b>	<b>10 766</b>	-	<b>1 037 621</b>

**DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES**

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	772	106	2 495	2 849	-	<b>6 222</b>
Titres de créances négociables	77 032	40 842	4 496	820	-	<b>123 189</b>
Emprunts obligataires	5 447	11 996	71 718	59 695	-	<b>148 856</b>
Autres dettes représentées par un titre	2 185	2 113	1 129	815	-	<b>6 243</b>
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>85 437</b>	<b>55 057</b>	<b>79 838</b>	<b>64 179</b>	-	<b>284 512</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 073	3 867	12 063	11 046	-	<b>29 049</b>
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	224	<b>224</b>
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>2 073</b>	<b>3 867</b>	<b>12 063</b>	<b>11 046</b>	<b>224</b>	<b>29 273</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	1 233	-	2 556	2 023	-	5 812
Titres de créances négociables	63 803	40 645	4 882	451	-	109 781
Emprunts obligataires	3 386	12 267	64 302	51 680	-	131 635
Autres dettes représentées par un titre	874	2 650	1 417	1 032	-	5 973
<b>TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>69 296</b>	<b>55 562</b>	<b>73 157</b>	<b>55 186</b>	<b>-</b>	<b>253 201</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	64	650	15 173	9 217	-	25 104
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	212	212
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	-	1
<b>TOTAL DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>64</b>	<b>650</b>	<b>15 173</b>	<b>9 218</b>	<b>212</b>	<b>25 317</b>

#### GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURETÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2024					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	72	253	-	-	-	325

(en millions d'euros)	31/12/2023					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	65	205	-	-	-	271

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3 "Risque de marché".

### 3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.3 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan")

#### COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

## COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>16 938</b>	<b>24 481</b>	<b>1 056 315</b>	<b>19 551</b>	<b>27 799</b>	<b>976 856</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>2 183</b>	<b>2 632</b>	<b>136 230</b>	<b>827</b>	<b>3 092</b>	<b>105 795</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>73</b>	<b>148</b>	<b>6 560</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	<b>6 068</b>
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>19 194</b>	<b>27 261</b>	<b>1 199 105</b>	<b>20 453</b>	<b>30 992</b>	<b>1 088 719</b>

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre de l'exercice 2024 au titre de ce contexte de marché de hausse des taux.

## OPÉATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RÉSIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>435 725</b>	<b>338 020</b>	<b>300 547</b>	<b>1 074 291</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>7 188</b>	<b>1 394</b>	<b>101</b>	<b>8 682</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>222</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>224</b>
<b>Sous-total</b>	<b>443 135</b>	<b>339 415</b>	<b>300 648</b>	<b>1 083 198</b>
Opérations de change à terme	84 258	26 470	5 180	<b>115 908</b>
<b>TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>527 392</b>	<b>365 885</b>	<b>305 828</b>	<b>1 199 105</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>368 656</b>	<b>325 142</b>	<b>294 245</b>	<b>988 043</b>
<b>Instruments de devises</b>	<b>7 363</b>	<b>918</b>	<b>69</b>	<b>8 351</b>
<b>Autres instruments</b>	<b>204</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>205</b>
<b>Sous-total</b>	<b>376 223</b>	<b>326 062</b>	<b>294 314</b>	<b>996 599</b>
Opérations de change à terme	69 316	18 087	4 718	<b>92 121</b>
<b>TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>445 539</b>	<b>344 149</b>	<b>299 032</b>	<b>1 088 719</b>

La note 3.3 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

## COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

### INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	
	Actif	Passif		
<b>Couverture de juste valeur</b>				<b>Montant notionnel</b>
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>7 874</b>	<b>13 845</b>	<b>1 292</b>	<b>368 328</b>
Taux d'intérêt	7 263	13 780	846	332 322
Change	610	65	445	36 006
Autres	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>7 874</b>	<b>13 845</b>	<b>1 292</b>	<b>368 328</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 065	10 636	(1 740)	687 987
<b>TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>16 938</b>	<b>24 481</b>	<b>(448)</b>	<b>1 056 315</b>
<b>31/12/2023</b>				
(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	
	Actif	Passif		
<b>Couverture de juste valeur</b>				<b>Montant notionnel</b>
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>6 280</b>	<b>15 151</b>	<b>2 791</b>	<b>324 622</b>
Taux d'intérêt	6 154	14 731	2 660	299 121
Change	126	420	131	25 500
Autres	-	-	-	-
<b>Total des micro-couvertures de juste valeur</b>	<b>6 280</b>	<b>15 151</b>	<b>2 791</b>	<b>324 622</b>
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	13 271	12 649	(3 022)	652 235
<b>TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>19 551</b>	<b>27 799</b>	<b>(231)</b>	<b>976 856</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

**ÉLÉMENTS COUVERTS**

Micro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2024			Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>36 114</b>	<b>(322)</b>	-	<b>545</b>
Taux d'intérêt	36 113	(322)	-	545
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>115 109</b>	<b>(1 620)</b>	-	<b>1 184</b>
Taux d'intérêt	106 042	(1 577)	-	1 228
Change	9 067	(42)	-	(44)
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>151 223</b>	<b>(1 942)</b>	-	<b>1 730</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>	<b>201 810</b>	<b>(3 510)</b>	-	<b>3 002</b>
Taux d'intérêt	185 711	(3 805)	-	2 598
Change	16 099	296	-	404
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>201 810</b>	<b>(3 510)</b>	-	<b>3 002</b>

Micro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2023			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
<b>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>				
26 556	(819)		-	<b>1 147</b>
Taux d'intérêt	26 556	(819)	-	1 147
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>				
99 553	(2 766)	7		<b>2 132</b>
Taux d'intérêt	89 357	(2 692)	7	2 048
Change	10 196	(75)	-	84
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif</b>	<b>126 109</b>	<b>(3 586)</b>	<b>7</b>	<b>3 280</b>
<b>Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti</b>				
181 033	(6 427)	-		<b>6 044</b>
Taux d'intérêt	168 462	(6 285)	-	5 809
Change	12 571	(142)	-	235
Autres	-	-	-	-
<b>Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif</b>	<b>181 033</b>	<b>(6 427)</b>	<b>-</b>	<b>6 044</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2024	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 085	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	388 689	7
<b>Total - Actifs</b>	<b>389 774</b>	<b>7</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	286 332	-
<b>Total - Passifs</b>	<b>286 332</b>	<b>-</b>

Macro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2023	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	385 139	6
<b>Total - Actifs</b>	<b>385 139</b>	<b>6</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	261 812	(1)
<b>Total - Passifs</b>	<b>261 812</b>	<b>(1)</b>

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

#### RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(894)	916	22
Change	445	(448)	(2)
Autres	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(448)</b>	<b>468</b>	<b>20</b>

31/12/2023				
Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)				
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	
Taux d'intérêt	(362)	405	43	
Change	131	(152)	(20)	
Autres	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>(231)</b>	<b>256</b>	<b>25</b>	

**COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER**
**INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE**

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Actif	Passif	Valeurs comptables	Montant notionnel
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			<b>Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)</b>	
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>1 804</b>	<b>1 068</b>	<b>201</b>	<b>95 919</b>
Taux d'intérêt	213	230	-	13 672
Change	1 581	835	201	82 023
Autres	10	4	-	224
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>1 804</b>	<b>1 068</b>	<b>201</b>	<b>95 919</b>
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	379	1 564	323	40 311
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	-
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>379</b>	<b>1 564</b>	<b>323</b>	<b>40 311</b>
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 183</b>	<b>2 632</b>	<b>524</b>	<b>136 230</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>73</b>	<b>148</b>	<b>(8)</b>	<b>6 560</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
<b>Marchés organisés et de gré à gré</b>	<b>462</b>	<b>1 088</b>	<b>89</b>	<b>74 556</b>
Taux d'intérêt	186	206	18	5 551
Change	266	881	71	68 801
Autres	11	2	-	205
<b>Total des micro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>462</b>	<b>1 088</b>	<b>89</b>	<b>74 556</b>
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	365	2 004	931	31 136
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	103
<b>Total des macro-couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>365</b>	<b>2 004</b>	<b>931</b>	<b>31 239</b>
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>827</b>	<b>3 092</b>	<b>1 021</b>	<b>105 795</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>75</b>	<b>100</b>	<b>(39)</b>	<b>6 068</b>

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

**IMPACTS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

		31/12/2024	
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Taux d'intérêt	324	-	(1)
Change	200	-	-
Autres	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>524</b>	-	<b>(1)</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>(8)</b>	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger</b>	<b>516</b>	-	<b>(1)</b>
		31/12/2023	
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Taux d'intérêt	950	-	(1)
Change	71	(1)	-
Autres	-	-	-
<b>Total de la couverture de flux de trésorerie</b>	<b>1 021</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>(39)</b>	<b>4</b>	-
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER</b>	<b>982</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>

### **3.6 Risques opérationnels**

(Cf. Chapitre "Gestion des risques– Risques opérationnels")

### **3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires**

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

**Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre " Risques et Pilier 3".**

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué en charge du Pilotage et du Contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre « Gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

**NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**
**4.1 Produits et charges d'intérêts**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>53 690</b>	<b>49 867</b>
Opérations avec les établissements de crédit	12 228	12 654
Opérations internes au Crédit Agricole	13 428	12 489
Opérations avec la clientèle	23 591	21 057
Opérations de location-financement	2 202	1 707
Titres de dettes	2 241	1 959
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>5 121</b>	<b>4 740</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	5 121	4 740
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>4 534</b>	<b>4 428</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>99</b>	<b>85</b>
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS<sup>1,2</sup></b>	<b>63 444</b>	<b>59 120</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(43 793)</b>	<b>(40 272)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(5 748)	(6 830)
Opérations internes au Crédit Agricole	(3 554)	(3 917)
Opérations avec la clientèle	(23 199)	(20 324)
Opérations de location-financement	(464)	(400)
Dettes représentées par un titre	(10 436)	(8 453)
Dettes subordonnées	(392)	(348)
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(5 182)</b>	<b>(4 546)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(171)</b>	<b>(59)</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS<sup>3</sup></b>	<b>(49 145)</b>	<b>(44 876)</b>

<sup>1</sup> Dont 208 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2024 contre 252 millions d'euros au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Dont 0 million d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2024 (287 millions d'euros au 31 décembre 2023).

<sup>3</sup> Dont -25 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2024 (-98 millions d'euros au 31 décembre 2023).

**4.2 Produits et charges de commissions**

	31/12/2024			31/12/2023		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	398	(95)	303	357	(86)	271
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 250	(853)	397	1 241	(1 055)	185
Sur opérations avec la clientèle	1 771	(424)	1 347	1 521	(280)	1 241
Sur opérations sur titres	52	(233)	(181)	56	(180)	(124)
Sur opérations de change	52	(42)	10	36	(39)	(3)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	352	(218)	134	305	(237)	68
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 259	(1 650)	2 610	3 924	(1 492)	2 432
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	6 686	(1 940)	4 746	5 761	(1 602)	4 159
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>14 820</b>	<b>(5 454)</b>	<b>9 365</b>	<b>13 202</b>	<b>(4 973)</b>	<b>8 229</b>

Les produits de commissions des « opérations sur la clientèle », des « opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers » ainsi que de la « Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues » sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

#### 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes reçus	2 060	1 489
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(269)	2 831
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(585)	288
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	4 030	3 805
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	(17)	125
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	5 480	4 444
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option <sup>1</sup>	(2 722)	(4 607)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4 934	3 457
Résultat de la comptabilité de couverture	19	23
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>12 929</b>	<b>11 857</b>

<sup>1</sup> Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>6 618</b>	<b>(6 599)</b>	<b>19</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 600	(3 873)	(1 273)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 018	(2 726)	1 292
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>14 282</b>	<b>(14 281)</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 432	(7 691)	1 741
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 850	(6 590)	(1 740)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>20 900</b>	<b>(20 881)</b>	<b>19</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>10 844</b>	<b>(10 818)</b>	<b>27</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 900	(6 664)	(2 764)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	6 945	(4 154)	2 791
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>24 412</b>	<b>(24 415)</b>	<b>(2)</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	15 138	(12 118)	3 020
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	9 275	(12 297)	(3 022)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
<b>TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE</b>	<b>35 257</b>	<b>(35 234)</b>	<b>23</b>

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie, ...) est présenté dans la note 3.5 « Comptabilité de couverture ».

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables <sup>1</sup>	(506)	(637)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) <sup>2</sup>	170	153
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(336)</b>	<b>(483)</b>

<sup>1</sup> Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

<sup>2</sup> Dont 33 millions d'euros de dividendes sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice.

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Titres de dettes	38	121
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1	2
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>39</b>	<b>123</b>
Titres de dettes	(158)	(114)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(9)
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(163)</b>	<b>(123)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI <sup>1</sup></b>	<b>(124)</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	301	205
Produits nets des immeubles de placement	(92)	(931)
Autres produits (charges) nets	131	413
<b>PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>340</b>	<b>(313)</b>

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Charges générales d'exploitation <sup>1</sup> (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation <sup>1</sup> (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(9 564)	(94)	(9 657)	(8 680)	(258)	(8 938)
Impôts, taxes et contributions réglementaires <sup>2</sup>	(493)	(48)	(541)	(935)	(54)	(989)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 425)	(584)	(5 009)	(4 196)	(378)	(4 574)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	832	(832)	-	821	(821)	-
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(13 650)</b>	<b>(1 558)</b>	<b>(15 208)</b>	<b>(12 990)</b>	<b>(1 511)</b>	<b>(14 501)</b>

<sup>1</sup> Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

<sup>2</sup> Dont 0 million d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2024 contre -508 millions d'euros au 31 décembre 2023.

#### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2024 :

#### COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CREDIT AGRICOLE S.A.

(en millions d'euros hors taxes)	PricewaterhouseCoopers <sup>1</sup>		Forvis Mazars <sup>1,2</sup>		Ernst & Young <sup>1,2</sup>		Total 2024
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	19,75	20,34	12,94	11,74	32,69		
Emetteur	2,29	2,36	1,54	2,32	3,83		
Filiales intégrées globalement	17,46	17,98	11,40	9,42	28,86		
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	1,54		1,19		2,73		
Emetteur	0,70		0,62		1,32		
Filiales intégrées globalement	0,84		0,57		1,41		
Services autres que la certification des comptes	9,69	9,44	1,99	7,61	11,68		
Emetteur	1,96	2,58	0,50	1,98	2,46		
Filiales intégrées globalement	7,73	6,86	1,49	5,63	9,22		
<b>TOTAL</b>	<b>30,98</b>	<b>29,78</b>	<b>16,12</b>	<b>19,35</b>	<b>47,10</b>		

<sup>1</sup> Commissaires aux comptes de l'entité consolidante (tête de palier)

<sup>2</sup> Modification des commissaires aux comptes en 2024

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 14,6 millions d'euros, dont 10,3 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, 2,9 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.) et 1,4 million d'euros au titre du reporting de durabilité extra-financier (CSRD).

Le montant total des honoraires de Forvis Mazars SA, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 12,0 millions d'euros, dont 9,4 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, 1,4 million d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.) et 1,2 million d'euros au titre du reporting de durabilité extra-financier (CSRD).

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations <sup>1</sup> (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période <sup>3</sup> (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations <sup>1</sup> (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période <sup>3</sup> (c) = (a) + (b) <sup>3</sup>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(1 249)</b>	<b>(57)</b>	<b>(1 306)</b>	<b>(1 155)</b>	<b>(52)</b>	<b>(1 207)</b>
Immobilisations corporelles <sup>1</sup>	(722)	(6)	(728)	(700)	(4)	(705)
Immobilisations incorporelles	(527)	(51)	(578)	(455)	(48)	(503)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	-	<b>4</b>
Immobilisations corporelles <sup>2</sup>	(3)	-	(3)	(2)	-	(2)
Immobilisations incorporelles	7	(1)	6	5	-	5
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>(1 245)</b>	<b>(58)</b>	<b>(1 303)</b>	<b>(1 151)</b>	<b>(52)</b>	<b>(1 204)</b>

<sup>1</sup> Dont -362 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2024 contre -348 millions d'euros au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Dont -1 million d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 31 décembre 2024 contre -4 millions d'euros au 31 décembre 2023.

<sup>3</sup> Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat.

#### 4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>(296)</b>	<b>(87)</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(105)</b>	<b>(19)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(6)	(7)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(53)	(40)
Engagements par signature	(47)	27
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(191)</b>	<b>(68)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(5)	(2)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(102)	(52)
Engagements par signature	(84)	(13)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>(1 440)</b>	<b>(1 471)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	13	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 381)	(1 421)
Engagements par signature	(71)	(50)
Autres actifs (C)	(3)	(6)
Risques et charges (D)	10	(73)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>(1 729)</b>	<b>(1 637)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	(11)	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	(8)	5
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(286)	(212)
Récupérations sur prêts et créances	260	137
comptabilisés au coût amorti	260	137
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(30)	(38)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(1)
Autres pertes	(45)	(58)
Autres produits	-	26
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(1 850)</b>	<b>(1 777)</b>

#### 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>20</b>	<b>96</b>
Plus-values de cession	44	128
Moins-values de cession	(24)	(32)
<b>Résultat de cession sur participations consolidées</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>
Plus-values de cession	-	8
Moins-values de cession	(1)	(5)
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises</b>	<b>(23)</b>	<b>(15)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS</b>	<b>(4)</b>	<b>85</b>

## 4.11 Impôts

### CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôt courant <sup>1</sup>	(1 718)	(1 568)
Charge d'impôt différé	(753)	(632)
<b>TOTAL CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>(2 472)</b>	<b>(2 200)</b>

<sup>1</sup> Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 -Globe est non significatif en 2024.

### RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

#### AU 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	10 431	25,83%	(2 694)
Effet des différences permanentes		(1,59)%	166
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		1,27%	(132)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,04%	(4)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,71)%	74
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		(1,13)%	118
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>23,71%</b>	<b>(2 472)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2024.

#### AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	9 347	25,83%	(2 414)
Effet des différences permanentes		(1,73)%	162
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		1,11%	(104)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,30%	(28)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,07)%	7
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		(1,89)%	177
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT</b>		<b>23,55%</b>	<b>(2 200)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2023.

#### 4.11.1 PILIER 2 - GLOBE

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%. L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition.

Ces règles devront être transposées par les différents Etats.

Au sein de l'UE, une Directive européenne a été adoptée fin 2022 (en cours de transposition dans les pays) et prévoit l'exercice 2024 comme premier exercice d'application des règles GloBE (Global anti-Base Erosion) dans l'UE. A ce stade, à l'issue d'un premier chiffrage, les montants estimés pour le Groupe sont non significatifs ; les travaux de recensement initiés au sein du Groupe se poursuivent. Il en découlera s'il y a lieu la comptabilisation d'un impôt complémentaire GloBE dans les comptes du Groupe en 2024.

## 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>488</b>	<b>(376)</b>
Ecart de réévaluation de la période	488	(376)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(587)</b>	<b>9 885</b>
Ecart de réévaluation de la période	(1 093)	9 248
Transferts en résultat	506	637
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>532</b>	<b>1 025</b>
Ecart de réévaluation de la période	532	1 022
Transferts en résultat	-	3
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	407	(9 471)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(5)	27
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(31)</b>	<b>(73)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(83)</b>	<b>(380)</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>722</b>	<b>637</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	39	(139)
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>(365)</b>	<b>(263)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(350)	(259)
Transferts en réserves	(15)	(4)
Autres variations	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>117</b>	<b>23</b>
Ecart de réévaluation de la période	250	70
Transferts en réserves	(132)	(47)
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(82)	(128)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>48</b>	<b>97</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(242)</b>	<b>(399)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>479</b>	<b>238</b>
Dont part du Groupe	465	298
Dont participations ne donnant pas le contrôle	14	(60)

## NOTE 5 Informations sectorielles

### DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2024, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
  - Gestion de l'Epargne et Assurances,
  - Grandes Clientèles,
  - Services Financiers Spécialisés,
  - Banque de Proximité en France – LCL,
  - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

### PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

#### ■ Gestion de l'Epargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
  - Epargne/Retraite ;
  - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
  - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par Amundi Investment Solutions, offrant en Europe, en Asie et en Amérique une gamme complète des solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels à des clients particuliers. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez et Degroof Petercam).

#### ■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia pour les services aux émetteurs.

## ■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour le compte des Caisses régionales et de LCL), au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, Sofinco Spain, GAC Sofinco, Wafasalaf) et une implantation paneuropéenne d'entités dédiées à la Mobilité : CAAB et Leasys (JV LLD avec Stellantis).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

## ■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

## ■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

## ■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend quatre types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation ;
- Le métier de conseil en transition énergétique qui se structure autour de la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court et le conseil et les solutions en transitions (Crédit Agricole Transitions & Energies).

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

## 5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2024						
	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers <sup>1</sup>	Total
(en millions d'euros)							
	7 648	8 651	3 520	3 872	4 059	(569)	<b>27 181</b>
Produit net bancaire	(3 365)	(5 039)	(1 780)	(2 448)	(2 148)	(115)	<b>(14 895)</b>
Charges d'exploitation	<b>4 283</b>	<b>3 612</b>	<b>1 740</b>	<b>1 424</b>	<b>1 911</b>	<b>(684)</b>	<b>12 286</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	(29)	(117)	(959)	(373)	(313)	(59)	<b>(1 850)</b>
Coût du risque	<b>4 254</b>	<b>3 495</b>	<b>781</b>	<b>1 051</b>	<b>1 598</b>	<b>(743)</b>	<b>10 436</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>							
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	123	27	125	-	-	(82)	<b>194</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(22)	1	(12)	5	0	24	<b>(4)</b>
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
	<b>4 355</b>	<b>3 523</b>	<b>894</b>	<b>1 056</b>	<b>1 598</b>	<b>(801)</b>	<b>10 626</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	(973)	(883)	(187)	(229)	(535)	335	<b>(2 472)</b>
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net d'impôts des activités abandonnées							
	<b>3 382</b>	<b>2 640</b>	<b>707</b>	<b>827</b>	<b>1 063</b>	<b>(466)</b>	<b>8 154</b>
<b>Résultat net</b>							
Participations ne donnant pas le contrôle	506	192	82	37	227	23	<b>1 067</b>
	<b>2 876</b>	<b>2 448</b>	<b>625</b>	<b>790</b>	<b>836</b>	<b>(489)</b>	<b>7 087</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>							

<sup>1</sup> L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -832 millions d'euros en produit net bancaire et de + 832 millions d'euros en charges d'exploitation.

	31/12/2024						
	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
(en millions d'euros)							
<b>Actifs sectoriels</b>							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	617	345	1 498	-	-	468	<b>2 928</b>
Dont écarts d'acquisition	8 360	1 550	1 422	4 161	770	-	<b>16 263</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>587 702</b>	<b>1 354 627</b>	<b>158 017</b>	<b>211 280</b>	<b>92 416</b>	<b>(94 261)</b>	<b>2 309 782</b>

31/12/2023							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers <sup>1</sup>	
						Total	
Produit net bancaire	6 688	7 779	3 597	3 850	3 949	(683)	<b>25 180</b>
Charges d'exploitation	(2 880)	(4 819)	(1 702)	(2 441)	(2 158)	(141)	<b>(14 141)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 808</b>	<b>2 960</b>	<b>1 895</b>	<b>1 409</b>	<b>1 791</b>	<b>(824)</b>	<b>11 039</b>
Coût du risque	(5)	(120)	(870)	(301)	(464)	(17)	<b>(1 777)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 803</b>	<b>2 840</b>	<b>1 025</b>	<b>1 108</b>	<b>1 327</b>	<b>(841)</b>	<b>9 262</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	102	21	130	-	1	(57)	<b>197</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(10)	2	71	21	4	(3)	<b>85</b>
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	11	-	-	(9)	<b>2</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 895</b>	<b>2 863</b>	<b>1 237</b>	<b>1 129</b>	<b>1 332</b>	<b>(910)</b>	<b>9 546</b>
Impôts sur les bénéfices	(872)	(690)	(306)	(256)	(422)	346	<b>(2 200)</b>
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	1	-	-	-	(3)	(1)	<b>(3)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>3 024</b>	<b>2 173</b>	<b>931</b>	<b>873</b>	<b>906</b>	<b>(565)</b>	<b>7 343</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	483	162	79	39	204	28	<b>995</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>2 541</b>	<b>2 011</b>	<b>852</b>	<b>834</b>	<b>702</b>	<b>(593)</b>	<b>6 348</b>

<sup>1</sup> L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -821 millions d'euros en produit net bancaire et de + 821 millions d'euros en charges d'exploitation.

31/12/2023							
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	
						Total	
<b>Actifs sectoriels</b>							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	498	377	1 385	-	-	339	<b>2 599</b>
Dont écarts d'acquisition	8 024	1 548	1 419	4 161	777	-	<b>15 929</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>612 140</b>	<b>1 188 424</b>	<b>153 211</b>	<b>207 050</b>	<b>94 517</b>	<b>(65 944)</b>	<b>2 189 398</b>

## 5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2024				31/12/2023			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DROM-COM)	2 974	12 889	1 786 511	9 946	2 419	11 581	1 699 993	9 911
Italie	1 392	5 408	160 359	1 285	1 169	5 038	159 762	1 227
Autres pays de l'Union européenne	983	4 005	109 931	3 822	836	3 591	98 645	3 382
Autres pays d'Europe	418	1 698	42 609	1 145	554	1 802	36 177	862
Amérique du Nord <sup>1</sup>	648	1 667	85 011	(0)	578	1 511	76 074	477
Amériques centrale et du Sud	19	52	2 161	-	69	111	1 302	
Afrique et Moyen-Orient	113	314	4 980	13	117	328	4 539	20
Asie et Océanie (hors Japon)	440	877	38 299	32	456	888	34 111	30
Japon	99	272	79 922	20	151	330	78 797	21
<b>TOTAL</b>	<b>7 087</b>	<b>27 181</b>	<b>2 309 782</b>	<b>16 263</b>	<b>6 348</b>	<b>25 180</b>	<b>2 189 398</b>	<b>15 929</b>

<sup>1</sup> Lié au reclassement en IFRS 5 des actifs d'Amundi US dans le cadre de l'accord entre Amundi et Victory Capital (Cf. Note 2)

### 5.3 Spécificités de l'assurance

#### RESULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2024	31/12/2023
(en millions d'euros)		
Produits des activités d'assurance	14 015	13 467
Charges afférentes aux activités d'assurance	(11 093)	(10 932)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(166)	(75)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>2 756</b>	<b>2 460</b>
<b>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</b>	<b>71</b>	<b>70</b>
Produits des placements	8 313	7 521
Charges des placements	(1 285)	(885)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(385)	(526)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 404	5 763
Variation des dépréciations sur placements	(49)	15
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>12 998</b>	<b>11 887</b>
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(12 581)	(11 395)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	49	48
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(191)	(314)
<b>Résultat financier net</b>	<b>275</b>	<b>227</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>(369)</b>	<b>(366)</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>(18)</b>	<b>(2)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 715</b>	<b>2 390</b>
Charge de financement	(215)	(157)
Impôts sur les résultats	(572)	(490)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 928</b>	<b>1 742</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	44	89
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 884</b>	<b>1 653</b>

**PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Variations du passif au titre de la couverture restante</b>	<b>6 649</b>	<b>6 532</b>
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	3 865	3 677
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	287	308
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	2 503	2 549
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes)	(6)	(2)
<b>Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</b>	<b>1 281</b>	<b>1 224</b>
<b>Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA</b>	<b>7 930</b>	<b>7 756</b>
<b>Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA</b>	<b>6 160</b>	<b>5 698</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>14 090</b>	<b>13 454</b>
dont contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	5 533	6 027
dont contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

**PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE**

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
<b>RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS</b>	<b>11 807</b>	<b>802</b>	<b>12 609</b>	<b>19 782</b>	<b>1 959</b>	<b>21 741</b>
<b>Produits nets des placements comptabilisés en résultat net</b>	<b>12 149</b>	<b>730</b>	<b>12 879</b>	<b>10 794</b>	<b>943</b>	<b>11 737</b>
Produits des placements	7 441	594	8 035	6 677	526	7 203
Charges des placements	(990)	(146)	(1 136)	(742)	(64)	(806)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(354)	(31)	(385)	(516)	-	(516)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	6 101	313	6 414	5 365	476	5 841
Variation des dépréciations sur placements	(49)	-	(49)	10	5	15
<b>Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>(342)</b>	<b>72</b>	<b>(270)</b>	<b>8 988</b>	<b>1 016</b>	<b>10 004</b>
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(421)	98	(323)	8 991	958	9 949
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	79	(26)	53	(3)	58	55
<b>PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE</b>	<b>(11 955)</b>	<b>(257)</b>	<b>(12 212)</b>	<b>(20 700)</b>	<b>(219)</b>	<b>(20 919)</b>
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net</b>	<b>(12 304)</b>	<b>(228)</b>	<b>(12 532)</b>	<b>(11 179)</b>	<b>(168)</b>	<b>(11 347)</b>
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en	(12 304)	(277)	(12 581)	(11 179)	(216)	(11 395)
Effet de désactualisation	-	(335)	(335)	-	(287)	(287)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	35	35	-	(7)	(7)
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe	(11 955)	-	(11 955)	(20 701)	-	(20 701)
Option désagrégation	(349)	23	(326)	9 522	78	9 600
Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-	-
Ecart de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés	-	49	49	-	48	48
Effet de désactualisation	-	54	54	-	46	46
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	(10)	(10)	-	29	29
Option désagrégation	-	5	5	-	(27)	(27)
Ecart de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en	-	-	-	-	-	-
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>349</b>	<b>(29)</b>	<b>320</b>	<b>(9 521)</b>	<b>(51)</b>	<b>(9 572)</b>
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en	349	(24)	325	(9 521)	(78)	(9 599)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	431	(24)	407	(9 393)	(78)	(9 471)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(82)	-	(82)	(128)	-	(128)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	27	27
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	(5)	(5)	-	27	27
<b>VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE</b>	<b>-</b>	<b>(191)</b>	<b>(191)</b>	<b>-</b>	<b>(314)</b>	<b>(314)</b>



La composition et la juste valeur des actifs financiers sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Immeubles de placement	9 464	9 894
Placements financiers	271 495	273 925
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)	109 144	110 268
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	109 144	110 268
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	161 824	163 239
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	159 847	161 116
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 977	2 123
Actifs financiers au coût amorti	527	418
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Autres prêts et créances	527	418
Titres de dettes	-	-
Placements financiers en UC	101 674	92 878
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	470	524
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	-	-
<b>Total des éléments sous-jacents relatifs aux contrats d'assurance avec éléments de participation directe</b>	<b>383 103</b>	<b>377 221</b>

**CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE**

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Contrats d'assurance émis</b>	<b>362 852</b>	<b>348 452</b>
<b>Contrats d'assurance émis - Actif</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>
Couverture restante	(492)	-
Sinistres survenus	482	-
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
<b>Contrats d'assurance émis - Passif</b>	<b>362 862</b>	<b>348 452</b>
Couverture restante	352 002	337 273
Sinistres survenus	10 860	11 179
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
<b>Contrats de réassurance détenus</b>	<b>(951)</b>	<b>(1 017)</b>
<b>Contrats de réassurance détenus - Actif</b>	<b>(1 021)</b>	<b>(1 093)</b>
Couverture restante	(236)	(375)
Sinistres survenus	(785)	(718)
<b>Contrats de réassurance détenus - Passif</b>	<b>70</b>	<b>76</b>
Couverture restante	71	83
Sinistres survenus	(1)	(7)
<b>Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire <sup>1</sup></b>	<b>3 170</b>	<b>3 189</b>

<sup>1</sup> Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.

Un rapprochement des valeurs comptables des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, qui sont évalués selon IFRS 9, est également présenté ci-après.



## RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2024										31/12/2023									
	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus						TOTAL	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus						TOTAL
	Excl. Elément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Estimations de la valeur actualisée des flux de	Ajustement au titre du risque non financier		Total Contrats évalués en PAA	Total Passif au titre des sinistres survenus	Excl. Elément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			
					Contrats évalués en PAA	Contrats évalués en PAA	Contrats évalués en PAA							Contrats évalués en PAA	Contrats évalués en PAA	Contrats évalués en PAA	Contrats évalués en PAA	Contrats évalués en PAA		
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	337 108	164	337 272	5 575	5 461	144	5 605	11 180	348 452	319 790	91	319 881	6 338	4 916	133	5 050	11 387	331 268		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs																				
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	337 108	164	337 272	5 575	5 461	144	5 605	11 180	348 452	319 790	91	319 881	6 338	4 916	133	5 050	11 387	331 268		
Produits des activités d'assurance	(14 090)		(14 090)							(14 090)	(13 454)		(13 454)							(13 454)
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 844	(29)	1 815	3 801	4 997	12	5 009	8 810	10 625	1 788	68	1 857	3 735	4 801	8	4 809	8 544	10 400		
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées	8	10	18	3 893	5 207	53	5 260	9 153	9 171	-	(41)	(41)	3 797	4 863	53	4 916	8 713	8 672		
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 836		1 836						1 836	1 788		1 788							1 788	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus				(92)	(210)	(41)	(251)	(343)	(343)						(62)	(62)	(45)	(107)	(169)	(169)
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires				(39)	(39)				(39)		109	109								109
Résultat des activités d'assurance	(12 246)	(29)	(12 275)	3 801	4 997	12	5 009	8 810	(3 465)	(11 666)	68	(11 598)	3 735	4 801	8	4 809	8 544	(3 054)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance	12 037	1	12 038	68	146	4	150	218	12 256	20 775	1	20 777	57	157	4	161	218	20 994		
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(209)	(28)	(237)	3 869	5 143	16	5 159	9 028	8 791	9 109	69	9 178	3 792	4 958	12	4 970	8 762	17 940		
Composantes investissement	(26 634)		(26 634)	26 634	-				26 634	-	(26 954)		(26 954)	26 954	-				26 954	-
Autres variations	(20)	1	(19)	(21)	(9)	(2)	(11)	(32)	(51)	(64)	4	(60)	(5)	(20)	(1)	(21)	(26)	(86)		
Flux de trésorerie de la période	41 128		41 128	(30 703)	(4 765)	-	(4 765)	(35 468)	5 660	35 227		35 227	(31 504)	(4 393)	-	(4 393)	(35 897)	(670)		
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	42 375		42 375						42 375	36 630		36 630							36 630	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 247)		(1 247)		(14)		(14)	(14)	(1 261)	(1 403)		(1 403)		(13)		(13)	(13)	(1 416)		
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement				(30 703)	(4 751)		(4 751)	(35 454)	(35 454)			(31 504)	(4 380)		(4 380)	(35 885)	(35 884)			
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLOTURE	351 373	137	351 510	5 354	5 830	158	5 988	11 342	362 852	337 108	164	337 272	5 575	5 461	144	5 605	11 180	348 452		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(492)	-	(492)	482	-	-	-	-	482	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	351 865	137	352 002	4 872	5 830	158	5 988	10 860	362 862	337 108	164	337 272	5 575	5 461	144	5 605	11 180	348 452		

**RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES**

	31/12/2024				31/12/2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	<b>TOTAL</b>	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	<b>TOTAL</b>
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS À L'OUVERTURE</b>	<b>313 591</b>	<b>3 165</b>	<b>25 605</b>	<b>342 361</b>	<b>298 690</b>	<b>3 522</b>	<b>23 597</b>	<b>325 809</b>
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	313 591	3 165	25 605	342 361	298 690	3 522	23 597	325 809
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>(4 319)</b>	<b>347</b>	<b>3 934</b>	<b>(38)</b>	<b>(4 302)</b>	<b>(90)</b>	<b>4 496</b>	<b>104</b>
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(1 371)	61	1 310	-	(1 731)	(325)	2 056	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	(52)	6	-	(46)	89	(3)	-	86
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(2 896)	280	2 624	8	(2 660)	238	2 440	18
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>36</b>	<b>(281)</b>	<b>(2 503)</b>	<b>(2 748)</b>	<b>83</b>	<b>(306)</b>	<b>(2 549)</b>	<b>(2 772)</b>
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis	-	-	(2 503)	(2 503)	-	-	(2 549)	(2 549)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(281)	-	(281)	-	(306)	-	(306)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	36	-	-	36	83	-	-	83
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>(86)</b>	<b>(6)</b>	<b>(92)</b>	<b>(60)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(62)</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(86)	(6)	(92)	(60)	(2)	-	(2)	(62)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(4 369)</b>	<b>60</b>	<b>1 431</b>	<b>(2 878)</b>	<b>(4 279)</b>	<b>(398)</b>	<b>1 947</b>	<b>(2 730)</b>
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance</b>	<b>12 009</b>	<b>24</b>	<b>73</b>	<b>12 106</b>	<b>20 726</b>	<b>43</b>	<b>64</b>	<b>20 833</b>
<b>Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global</b>	<b>7 640</b>	<b>84</b>	<b>1 504</b>	<b>9 228</b>	<b>16 447</b>	<b>(355)</b>	<b>2 011</b>	<b>18 103</b>
<b>Autres variations</b>	<b>(43)</b>	<b>(1)</b>	<b>5</b>	<b>(39)</b>	<b>(60)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(65)</b>
<b>Flux de trésorerie de la période</b>	<b>4 812</b>			<b>4 812</b>	<b>(1 486)</b>			<b>(1 486)</b>
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 176	-	-	36 176	30 862	-	-	30 862
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(661)	-	-	(661)	(845)	-	-	(845)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(30 703)	-	-	(30 703)	(31 503)	-	-	(31 503)
<b>VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS À LA CLÔTURE</b>	<b>325 998</b>	<b>3 250</b>	<b>27 114</b>	<b>356 362</b>	<b>313 591</b>	<b>3 165</b>	<b>25 605</b>	<b>342 361</b>
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(10)	-	-	(10)	-	-	-	-
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	326 008	3 250	27 114	356 372	313 591	3 165	25 605	342 361



## RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2024									TOTAL	31/12/2023								
	Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus							Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus					
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrat s non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus	Contrat s non évalués en	Composante recouvrement	Total Actif au titre de	Contrats non évalués en	Contrats évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA	Total Actif au titre des sinistres survenus		
<b>VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE</b>	289	3	292	35	667	23	690	725	1 017	76	5	81	104	676	24	700	804	886	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	372	3	375	28	667	23	690	718	1 093	221	5	226	51	676	24	700	752	977	
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(83)	-	(83)	7	-	-	-	7	(76)	(145)	-	(145)	53	-	-	-	53	(92)	
<b>Imputation des primes payées</b>	(565)		(565)						(565)	(621)		(621)						(621)	
<b>Sommes recouvrées du réassureur</b>	-	-	-	118	277	2	279	397	397	-	(1)	(1)	203	350	(3)	347	550	549	
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	-	-	-	122	192	3	195	317	317	-	-	-	122	235	4	239	362	361	
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus				(4)	85	(1)	84	80	80				81	115	(7)	108	189	189	
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires				-	-	-	-	-	-		(1)	(1)	-	-	-	-	(1)		
<b>Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	(565)	-	(565)	118	277	2	279	397	(168)	(623)	(1)	(624)	203	350	(3)	347	550	(74)	
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance différents des contrats de réassurance détenus</b>	22	-	22	2	19	1	20	22	44	47	-	47	1	26	1	27	28	75	
<b>Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global</b>	(543)	-	(543)	120	296	3	299	419	(124)	(576)	(1)	(577)	204	376	(2)	374	578	1	
<b>Composantes investissement</b>	(37)		(37)	35	2		2	37	-	(6)		(6)	4	2		2	6	-	
<b>Autres variations</b>	(9)	-	(9)	(16)	10	-	10	(6)	(15)	31	(1)	30	44	115	1	116	160	190	
<b>Flux de trésorerie de la période</b>	462		462	(162)	(227)	-	(227)	(389)	73	764		764	(321)	(502)	-	(502)	(823)	(59)	
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	462		462						462	764		764						764	
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement				(162)	(227)		(227)	(389)	(389)				(321)	(502)		(502)	(823)	(823)	
<b>VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE</b>	162	3	165	12	748	26	774	786	951	289	3	292	35	667	23	690	725	1 017	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	233	3	236	11	748	26	774	785	1 021	372	3	375	28	667	23	690	718	1 093	
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(71)	-	(71)	1	-	-	-	1	(70)	(83)	-	(83)	7	-	-	-	7	(76)	



**RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES**

(en millions d'euros)	31/12/2024				31/12/2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
<b>VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE</b>	<b>(193)</b>	<b>111</b>	<b>213</b>	<b>131</b>	<b>(226)</b>	<b>103</b>	<b>251</b>	<b>128</b>
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	80	53	74	207	75	46	99	220
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(273)	58	139	(76)	(301)	57	152	(92)
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>(13)</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>(101)</b>	<b>15</b>	<b>86</b>	<b>-</b>
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(2)	3	(1)	-	(90)	11	79	-
Changements des estimations n'entrant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(11)	4	7	-	(11)	4	7	-
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>(3)</b>	<b>(13)</b>	<b>(35)</b>	<b>(51)</b>	<b>(4)</b>	<b>(15)</b>	<b>(130)</b>	<b>(149)</b>
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(35)	(35)	-	-	(130)	(130)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(13)	-	(13)	-	(15)	-	(15)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	(3)	-	-	(3)	(4)	-	-	(4)
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>81</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(4)	-	-	(4)	81	-	-	81
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	<b>(20)</b>	<b>(6)</b>	<b>(29)</b>	<b>(55)</b>	<b>(26)</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>(70)</b>
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	11	4	9	24	33	6	10	49
<b>Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global</b>	<b>(9)</b>	<b>(2)</b>	<b>(20)</b>	<b>(31)</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>(34)</b>	<b>(21)</b>
Autres variations	(14)	-	(1)	(15)	97	2	(4)	95
<b>Flux de trésorerie de la période</b>	<b>51</b>	-	-	<b>51</b>	<b>(71)</b>	-	-	<b>(71)</b>
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	208	-	-	208	250	-	-	250
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(157)	-	-	(157)	(321)	-	-	(321)
<b>VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLÔTURE</b>	<b>(165)</b>	<b>109</b>	<b>192</b>	<b>136</b>	<b>(193)</b>	<b>111</b>	<b>213</b>	<b>131</b>
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	93	54	59	206	80	53	74	207
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(258)	55	133	(70)	(273)	58	139	(76)

## EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

	31/12/2024									
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance					
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits		Contrats acquis		Total
	(en millions d'euros)	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(31 442)	(348)	-	-	(31 790)	(59)	-	-	(59)	
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	28 556	338	-	-	28 894	70	-	-	70	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	589	110	-	-	699					
Sinistres et autres frais directement attribuables	27 967	228	-	-	28 195					
Ajustement au titre du risque non financier	262	18	-	-	280	(4)	-	-	(4)	
Marge sur services contractuels	2 624				2 624	(7)	-	-	(7)	
<b>EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

	31/12/2023									
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance					
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits		Contrats acquis		Total
	(en millions d'euros)	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(26 229)	(1 590)	-	-	(27 819)	(13)	-	-	(13)	
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	23 563	1 596	-	-	25 159	24	-	-	24	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	824	225	-	-	1 049					
Sinistres et autres frais directement attribuables	22 739	1 371	-	-	24 110					
Ajustement au titre du risque non financier	226	12	-	-	238	(4)	-	-	(4)	
Marge sur services contractuels	2 440				2 440	(7)	-	-	(7)	
<b>EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

**RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RÉSULTAT NET DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS RESTANTE À LA DATE DE CLÔTURE**

Une analyse de la reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels restante à la date de clôture est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024			
	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans	Total
Marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis	8 547	5 677	12 890	27 114

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans	Total
Marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis	8 722	5 672	11 211	25 605

**MATÉRIALISATION DES SINISTRES****Déroulé de sinistres brut de réassurance**

Les paiements de sinistres réels sont comparés aux estimations antérieures de leur montant non actualisé dans le développement des demandes d'indemnisation ci-dessous sur une base brute de réassurance au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
<b>Estimation du coût ultime des sinistres (brut de réassurance, non actualisé)</b>							
A la fin de l'année de survenance	2 868	2 768	3 198	3 997	4 321	4 520	
un an après	2 887	2 752	3 249	4 113	4 029		
deux ans après	2 934	2 757	3 218	4 153			
trois ans après	2 921	2 714	3 182				
quatre ans après	2 902	2 675					
cinq ans après	2 884						
<b>Paiements cumulés des sinistres bruts</b>	<b>2 561</b>	<b>2 330</b>	<b>2 716</b>	<b>3 248</b>	<b>3 108</b>	<b>2 161</b>	<b>16 124</b>
<b>Passif au titre des sinistres survenus brut non actualisé - années de survenance de N-5 à N</b>							
	<b>323</b>	<b>345</b>	<b>466</b>	<b>905</b>	<b>921</b>	<b>2 359</b>	<b>5 319</b>
Passif au titre des sinistres survenus brut non actualisé - années de survenance antérieures à N-5							1 311
Effet de l'actualisation							(804)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier							158
<b>PASSIF AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS BRUT</b>							<b>5 984</b>

### Déroulé de sinistres net de réassurance

Les paiements de sinistres réels sont comparés aux estimations antérieures de leur montant non actualisé dans le développement des demandes d'indemnisation ci-dessous sur une base nette de réassurance au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
<b>Estimation du coût ultime des sinistres (net de réassurance, non actualisé)</b>							
A la fin de l'année de survenance	2 694	2 618	3 058	3 512	4 235	4 371	
un an après	2 730	2 588	3 113	3 478	3 868		
deux ans après	2 768	2 585	3 084	3 433			
trois ans après	2 744	2 543	3 030				
quatre ans après	2 728	2 495					
cinq ans après	2 707						
<b>Paiements cumulés des sinistres nets</b>	<b>2 422</b>	<b>2 199</b>	<b>2 586</b>	<b>2 922</b>	<b>3 038</b>	<b>2 159</b>	<b>15 326</b>
<b>Passif au titre des sinistres survenus net non actualisé - années de survenance de N-5 à N</b>	<b>285</b>	<b>296</b>	<b>444</b>	<b>511</b>	<b>830</b>	<b>2 212</b>	<b>4 578</b>
Passif au titre des sinistres survenus net non actualisé - années de survenance antérieures à N-5							1 225
Effet de l'actualisation							(733)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier							132
<b>PASSIF AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS NET</b>							<b>5 202</b>

En application des dispositions transitoires de la norme, le Groupe ne présente pas les informations non publiées auparavant sur le développement des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période de reporting annuelle pour laquelle il applique IFRS 17 pour la première fois (c'est-à-dire les sinistres survenus avant 2019).

## CONTRATS D'ASSURANCE – MONTANTS TRANSITOIRES

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète à la date de transition, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existaient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

A la date de transition, soit le 1er janvier 2022, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète pour évaluer les contrats d'assurance dommages (évalués selon le modèle PAA) les plus récents, ainsi que les contrats d'assurance retraite du fonds général de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Le Groupe a eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les autres groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas eu recours à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :
  - l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;
  - la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;
  - la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;
  - l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;

- la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulatif des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :
  - pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;
  - pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulatif comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

A la date de transition, le Groupe n'a pas appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur pour identifier et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

**Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels – Contrats d'assurance émis**

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels – Contrats d'assurance émis

1a. CSM des contrats d'assurance émis selon l'approche

	31/12/2024						31/12/2023					
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition						Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition					
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée
(en millions d'euros)												
<b>MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE</b>	<b>508</b>	<b>20 686</b>	<b>-</b>	<b>4 411</b>	<b>25 605</b>	<b>856</b>	<b>20 456</b>	<b>-</b>	<b>2 285</b>	<b>23 597</b>		
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs												
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	508	20 686	-	4 411	25 605	856	20 456	-	2 285	23 597		
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>268</b>	<b>794</b>	<b>-</b>	<b>2 872</b>	<b>3 934</b>	<b>(313)</b>	<b>2 376</b>	<b>-</b>	<b>2 433</b>	<b>4 496</b>		
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	268	794	-	248	1 310	(313)	2 376	-	(7)	2 056		
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période				2 624	2 624				2 440	2 440		
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>(39)</b>	<b>(1 913)</b>	<b>-</b>	<b>(551)</b>	<b>(2 503)</b>	<b>(35)</b>	<b>(2 197)</b>	<b>-</b>	<b>(317)</b>	<b>(2 549)</b>		
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis	(39)	(1 913)	-	(551)	(2 503)	(35)	(2 197)	-	(317)	(2 549)		
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>229</b>	<b>(1 119)</b>	<b>-</b>	<b>2 321</b>	<b>1 431</b>	<b>(348)</b>	<b>179</b>	<b>-</b>	<b>2 116</b>	<b>1 947</b>		
<b>Produits financiers ou charges financières d'assurance</b>	<b>-</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>64</b>		
<b>Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global</b>	<b>229</b>	<b>(1 067)</b>	<b>-</b>	<b>2 342</b>	<b>1 504</b>	<b>(348)</b>	<b>234</b>	<b>-</b>	<b>2 125</b>	<b>2 011</b>		
<b>Autres variations</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>		
<b>MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE</b>	<b>737</b>	<b>19 610</b>	<b>-</b>	<b>6 767</b>	<b>27 114</b>	<b>508</b>	<b>20 686</b>	<b>-</b>	<b>4 411</b>	<b>25 605</b>		
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs												
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	737	19 610	-	6 767	27 114	508	20 686	-	4 411	25 605		



#### **Produits des activités d'assurance**

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans cette même note, partie « Produits des activités d'assurance » ci-dessus.

#### **Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels – Contrats de réassurance détenus**

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats de réassurance détenus selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :



	31/12/2024				31/12/2023			
	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition				Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition			
	Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats de réassurance comptabilisés après la date de transition	Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats de réassurance comptabilisés après la date de transition
(en millions d'euros)								
<b>MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE</b>	-	203	-	10	213	-	244	-
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	-	66	-	8	74	-	94	-
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	-	137	-	2	139	-	150	-
<b>Variations liées aux services futurs</b>	-	(4)	-	10	6	-	78	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	(4)	-	3	(1)	-	78	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	7	7	-	-	7
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	-	(32)	-	(3)	(35)	-	(125)	-
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	(32)	-	(3)	(35)	-	(125)	-
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus</b>	-	(36)	-	7	(29)	-	(47)	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	-	7	-	2	9	-	10	-
<b>Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global</b>	-	(29)	-	9	(20)	-	(37)	-
<b>Autres variations</b>	-	2	-	(3)	(1)	-	(4)	-
<b>MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE</b>	-	176	-	16	192	-	203	-
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	-	46	-	13	59	-	66	-
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	-	130	-	3	133	-	137	-
								2 139

**Rapprochement des montants cumulatifs présentés en OCI pour les actifs financiers évalués à la JVOCI**

Lors de la transition à IFRS 17, le Groupe a déterminé le montant cumulatif des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en OCI au 1er janvier 2022 en appliquant l'approche rétrospective modifiée pour certains groupes de contrats.

Le rapprochement du montant cumulatif comptabilisé en OCI pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres qui sont liés à ces groupes de contrats est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Solde d'ouverture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(9 610)</b>	<b>(17 089)</b>
Variations de la période	212	7 479
<b>Solde de clôture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(9 398)</b>	<b>(9 610)</b>

## RISQUES DECOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES CONTRATS D'ASSURANCE

La gestion des risques fait partie intégrante du modèle économique du Groupe. Le Groupe a développé et mis en œuvre une gouvernance et un dispositif de gestion des risques conçus pour identifier, évaluer, contrôler et surveiller les risques associés à son activité. En s'appuyant sur cette gouvernance et ce dispositif, le Groupe a pour objectif de faire face à ses obligations envers ses assurés, clients et créanciers, à gérer efficacement son capital et à se conformer aux lois et réglementations applicables.

Le cadre général de gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est présenté dans la partie 5 « Gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel.

Les informations sur la nature et l'importance des risques découlant des instruments financiers qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 7 et des risques découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, ainsi que les informations sur la gestion de ces risques sont fournies dans la présente note.

Les analyses de sensibilité aux changements touchant les variables de risque découlant des instruments financiers et des contrats d'assurance sont également présentées dans cette note.

Le Groupe émet des contrats d'assurance et des contrats d'investissement (voir note 1 « Principes et méthodes comptables » et note 5.3, partie « Contrats d'assurance et de réassurance » ci-dessous). La nature et l'étendue des risques de souscription et des risques financiers découlant de ces contrats sont déterminées par les caractéristiques des différents contrats. Les risques sont évalués à des fins de gestion des risques en lien avec les risques atténués par les contrats de réassurance associés et les risques découlant des actifs financiers détenus pour financer le règlement des passifs d'assurance. La mesure dans laquelle le résultat et les capitaux propres d'une période donnée sont sensibles aux risques financiers dépend de la mesure dans laquelle ils sont économiquement couverts ou supportés par les titulaires des contrats et de l'ampleur des éventuels décalages comptables inhérents aux méthodes comptables adoptées par le Groupe.

Compte tenu de la diversité des activités d'assurance opérées par le Groupe, celui-ci est exposé aux risques suivants qui découlent de ses différents contrats :

- Risques de souscription :
  - Risques d'assurance (notamment risque de mortalité, risque de morbidité, risque de longévité, risque de dérive de la sinistralité en assurance dommages)
  - Risque de charges
  - Risque lié au comportement des assurés (notamment risque de rachat)
- Risques financiers :
  - Risque de marché, qui inclut trois types de risque :
    - Risque de taux d'intérêt
    - Risque de prix
    - Risque de change
  - Risque de crédit
  - Risque de liquidité

### Risque de souscription

Crédit Agricole S.A. est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives et d'assurance dommages.

Ces activités exposent le Groupe à des risques de souscription qui comprennent :

- le risque d'assurance : le risque, autre que le risque financier, transféré des assurés au Groupe, qui découle de la couverture d'événements futurs incertains et de l'incertitude inhérente concernant la survenance, le montant et l'échéancier des sinistres qui en résultent ;
- le risque lié au comportement des assurés : notamment le risque de rachat ;
- le risque de charges : le risque d'augmentations inattendues des frais administratifs afférents à la gestion des contrats, et non des coûts liés aux événements assurés.

Les principes de provisionnement comptable des engagements du Groupe en application de la norme IFRS 17 sont détaillés dans la section « Contrats d'assurance » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus.

Les objectifs, politiques et processus de gestion des risques de souscription mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif du Groupe est de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour être en capacité de couvrir les passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance qu'il émet. L'exposition aux risques est atténuée à la fois par la diversification des activités d'assurance et par la mise en œuvre d'une sélection rigoureuse selon des lignes directrices définies dans la stratégie de souscription du Groupe. Le pilotage des risques prend également en compte des leviers d'atténuation des risques de souscription telle que la cession en réassurance.

Pour les activités d'épargne, le principal risque de souscription est le risque de rachat. Dans un contexte de hausse significative des taux d'intérêt, celui-ci se matérialise par la réalisation de pertes liées à la cession d'actifs obligataires en situation de moins-values, dès lors que la trésorerie est insuffisante. La proportion des actifs à liquidité réduite fait l'objet d'une surveillance au même titre que les rachats.

La maîtrise du risque de rachat est assurée par une surveillance du comportement des assurés, par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle visant à fidéliser les assurés, par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves, et de manière plus limitée par le recours à des pénalités de rachat le cas échéant (sous réserve de l'intégration de l'option dans les notices d'information).

Notamment depuis 2022, la surveillance du taux de rachat est resserrée et s'effectue à plusieurs niveaux :

- Entités concernées : les montants et le taux de rachat sont surveillés régulièrement et font l'objet d'une information dans les instances de l'entité par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ou structurelles.
- Un suivi trimestriel permet également de comparer les taux de rachat avec ceux du marché.

Depuis 2023, dans le cadre de la surveillance des unités de compte (performance, fonds immobiliers, actifs à liquidité réduite, portage par l'actif général, etc.) et du contexte des marchés immobiliers, un suivi est restitué mensuellement.

Les activités d'épargne sont également exposées au risque d'assurance, et plus particulièrement au risque de mortalité (risque de décès de l'assuré plus tôt qu'anticipé). En effet, certains contrats multi-supports comportent une garantie engageant l'assureur à verser, en cas de décès de l'assuré, un capital minimal aux bénéficiaires (i.e. une garantie plancher).

Pour les activités de retraite, le principal risque d'assurance est le risque de longévité (risque de décès de l'assuré plus tard qu'anticipé), qui découle de la phase de rente.

Pour les activités de prévoyance et d'assurance des emprunteurs, le Groupe est principalement exposé à des risques d'assurance de nature biométrique (notamment mortalité, longévité, morbidité, incapacité et invalidité).

Pour les activités d'assurance dommages, les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont l'incertitude sur la fréquence et la sévérité des sinistres, qui sont influencées par la nature des biens couverts et la localisation géographique dans laquelle les risques sont souscrits.

Deux types de sinistres peuvent provoquer des conséquences critiques : les sinistres résultant d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies, tempêtes, tremblements de terre, ...) et les sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque climatique accru pourrait introduire une incertitude importante dans les hypothèses des modèles et potentiellement entraîner des sinistres plus nombreux et plus élevés qu'anticipé ainsi qu'une tarification inadéquate. Ce risque et la dérive de la sinistralité sont atténués par les programmes de réassurance voire d'insurance-linked securities (ILS, par exemple CAT bonds) qui visent à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves fait partie des moyens de gestion des risques d'assurance pour les portefeuilles de dommages et de prévoyance collective.

Pour l'ensemble des activités, les risques de souscription sont pilotés, d'une part, par une politique de souscription diversifiée et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risque majeur (tempête, grêle, catastrophe naturelle...), la politique de réassurance prenant en compte cette dimension.

Pour maintenir ces risques dans son cadre d'appétit, Crédit Agricole S.A. s'assure d'avoir :

- une politique de souscription (et de tarification) appropriée ;
- une animation par les réseaux bancaires et les partenaires financiers dans le respect de la politique de souscription ;
- une politique de gestion des sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

Concernant les activités du Groupe, la politique de souscription définit les risques assurés, les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées, construites à partir des données nationales, internationales ou de l'expérience).

Concernant les partenaires en charge de la distribution, la politique de souscription définit le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques en respectant le cadre d'appétit du Groupe). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

En complément de la politique de souscription, la politique de provisionnement est instruite dans chaque entité pour assurer une bonne maîtrise du risque afférent.

Le rapport entre la charge des sinistres (payés et provisionnés) et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de surveillance du risque de souscription pour les portefeuilles dommages et prévoyance / emprunteur. Pour chaque entité, il est encadré par un seuil d'alerte et comparé au ratio cible construit sur un scénario central.

Enfin, le Groupe est exposé, pour l'ensemble de ses activités, au risque de charges, c'est-à-dire le risque d'augmentations inattendues des frais administratifs afférents à la gestion des contrats (telles que les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs). Ce risque est piloté via les exercices budgétaires et les évaluations régulières des coûts.

En ce qui concerne la concentration géographique du risque de souscription, le Groupe est principalement exposé au marché français et au marché italien qui représentent respectivement 83,9 % et 10,9 % du chiffre d'affaires (primes émises brutes) et 90,2 % et 6,7 % de la valeur comptable des contrats d'assurance au 31 décembre 2024.

En ce qui concerne les activités, les activités d'épargne et de retraite représentent 74 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024. Les activités d'assurance dommages et de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives représentent respectivement 14 % et 12 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024.

En assurance non-vie, les concentrations de risque, se traduisant par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peuvent provenir :

- des cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur le même objet de risque ;
- des cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert par la politique de souscription et le recours à la réassurance, comme détaillé ci-dessus.

#### **Analyse de sensibilité**

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles touchant les principales variables de risque d'assurance à la date de clôture (c'est-à-dire le risque de mortalité et la dérive de sinistralité en assurance dommages). Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque par les contrats de réassurance détenus et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes.

En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités réalisées prennent pour hypothèse une variation du risque de mortalité de 10 % (à la hausse / à la baisse) et une variation de la sinistralité (meilleure estimation) de 5 % (à la hausse / à la baisse).

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	Impact sur la CSM		Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
<b>Mortalité</b>	Hausse de 10%	(427)	(468)	4	(23)	12
	Baisse de 10%	461	510	21	3	10
<b>Dérive de sinistralité</b>	Hausse de 5%			(228)	(197)	(221)
	Baisse de 5%			220	190	214
						186

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	Impact sur la CSM		Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
<b>Mortalité</b>	Hausse de 10%	(411)	(448)	4	-	6
	Baisse de 10%	414	468	(7)	(3)	(4)
<b>Dérive de sinistralité</b>	Hausse de 5%			(210)	(182)	(202)
	Baisse de 5%			207	179	199
						174

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix de marché (par exemple taux d'intérêt, taux de change, prix des actions) affectent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Il inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

Ce risque découle de la variabilité des justes valeurs des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés, ainsi que de la variabilité des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance en raison de la variabilité des variables de risque de marché.

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne-retraite en France et à l'international (Italie principalement), et donc du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés, le Groupe Crédit Agricole via sa filiale Crédit Agricole Assurances est particulièrement concerné par le risque de marché.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix des actions et des actifs dits « de diversification ». Il n'est exposé au risque de change que de manière marginale.

Le risque de marché découle principalement des investissements du Groupe en instruments de capitaux propres, des actifs et passifs financiers portant intérêts, et des actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères, mais ces expositions sont largement compensées par des expositions similaires sur les contrats d'assurance et de réassurance.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités d'épargne-retraite au sein du Groupe), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents dues aux variations des variables de marché se reflètent dans la valeur des contrats d'assurance correspondants ; ainsi, le Groupe est exposé principalement au risque de marché au titre des variations de sa quote-part dans la juste valeur des éléments sous-jacents.

Sur le périmètre des engagements en unités de compte (représentant 103 304 millions d'euros au 31 décembre 2024), le risque de marché est largement porté par les assurés, qui supportent directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents ; l'assureur est néanmoins exposé à ce risque en raison de son impact sur l'assiette de prélèvement des chargements sur encours.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de marché mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à contrôler les expositions aux risques de marché dans des limites acceptables tout en optimisant le rendement sur ce risque.

Le Groupe gère ses actifs et ses passifs dans un cadre de gestion actif-passif qui a été développé avec pour objectif de faire correspondre les flux de trésorerie provenant de ses investissements financiers avec les flux de trésorerie provenant de ses contrats d'assurance, tout en optimisant le rendement à long terme de ses investissements pour un niveau de risque acceptable.

Ainsi, la politique financière du Groupe Crédit Agricole Assurances prévoit un cadrage actif-passif visant à concilier la recherche de rendement pour les assurés, la préservation des équilibres actif-passif et le pilotage du résultat pour l'actionnaire. Ce cadrage repose sur des études de type « rendement / risques », « scénarios de stress » et « analyses de sensibilités aux facteurs de risques », pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court, moyen et long termes, et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés.

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le Groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prennent en compte le cadre d'appétit que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation).

La Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances contribue à l'élaboration de la politique de placement du Groupe, ainsi que de celles des filiales (tenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leur Conseil d'administration respectif, et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du Groupe Crédit Agricole Assurances (infrastructures et immobilier tout particulièrement).

Les informations sur le risque de marché découlant des instruments financiers et des contrats d'assurance sont développées pour chaque type de risque de marché ci-dessous.

Par ailleurs, en ce qui concerne le risque de marché portant sur les instruments financiers, les informations qualitatives sur l'évaluation de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans la section « Instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus. Les informations quantitatives sur la valeur comptable des instruments financiers sont communiquées dans la note 5.3 « Spécificités de l'assurance » des états financiers ci-dessus. Les informations quantitatives sur la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans les notes 11.1 « Juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan » et 11.2 « Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur » des états financiers ci-dessous.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe concerne les instruments de dettes et la totalité des contrats d'assurance. L'exposition du Groupe aux instruments de dettes figure dans cette même note, partie « Produits financiers ou charges financières d'assurance ».

L'exposition du Groupe aux contrats d'assurance figure dans cette même note, partie « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la valeur de ses investissements en instruments de dettes par rapport à celle des contrats d'assurance auxquels ces investissements sont adossés.

La sensibilité relative aux contrats d'assurance découle des effets suivants.

Pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités prévoyance, emprunteurs, et dommages) : les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés avec une courbe de taux d'actualisation qui dépend des taux d'intérêt prévalant à la clôture. Le risque porte principalement sur le niveau d'adéquation entre le rendement des investissements et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités d'épargne-retraite) : la variation de la valeur des contrats d'assurance reflète celle des actifs financiers sous-jacents. Le risque porte principalement sur la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents.

Sur le périmètre des engagements en unités de compte, le risque de taux d'intérêt est largement porté par les assurés. En revanche, sur le périmètre des contrats en euros, la présence de garanties de taux minimums servis aux assurés accentue ce risque.

Le Groupe gère le risque de taux d'intérêt dans un cadre global de gestion actif-passif visant une adéquation entre la durée du portefeuille d'investissement et celle des contrats d'assurance. Cette gestion combine plusieurs aspects : stratégie financière, politique commerciale, aspects comptables et performance financière, tout en tenant compte de l'appétence du Groupe au risque et des contraintes réglementaires locales.

Le Groupe s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration...).

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse des taux d'intérêt, le Groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

- une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéfices et la constitution de réserves ;
- des programmes de couverture via des dérivés (caps spread pour la couverture à la hausse des taux, swaps et options sur swaps pour réduire le risque de baisse des taux) ;
- une politique commerciale adaptée (arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) depuis 2000) ;
- l'ajustement de la duration, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- le pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

En matière de placements, les concentrations de risque sont maîtrisées par différents jeux de limites calibrées selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, les limites tiennent compte du PIB des pays et de la notation interne ;
- pour les entreprises financières et industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche Groupe émetteur ;
- pour le Groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu des limites de concentration qui encadrent l'exposition aux instruments de dettes mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de taux d'intérêt. En ce qui concerne les concentrations liées au risque de spread, il convient de se référer à la section « Risque de crédit » ci-dessous.

#### **Analyse de sensibilité**

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles des taux d'intérêt ainsi que des écarts de rendement (spreads) sur les obligations d'entreprise et les obligations souveraines à la date de clôture. Cette analyse présente les impacts sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des placements financiers, et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités réalisées prennent pour hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt, ainsi qu'une variation à la hausse de 100 points de base des écarts de rendement sur les obligations d'entreprise et les obligations souveraines.

En ce qui concerne les contrats d'assurance et de réassurance, les sensibilités portent sur la courbe des taux « risque neutre » pour l'impact sur la CSM et sur la courbe des taux « mondé réel » pour les impacts sur le résultat net et les capitaux propres.

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

Taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 100 pb des taux sans risques			
Contrats d'assurance et de réassurance	(182)	2 410	10 994
Placements financiers		(2 401)	(11 506)
<b>Impact net</b>	<b>(182)</b>	<b>9</b>	<b>(512)</b>
Baisse de 100 pb des taux sans risques			
Contrats d'assurance et de réassurance	(835)	(2 453)	(12 348)
Placements financiers		2 434	12 875
<b>Impact net</b>	<b>(835)</b>	<b>(19)</b>	<b>527</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 100 pb des taux sans risques			
Contrats d'assurance et de réassurance	(942)	2 100	10 635
Placements financiers		(2 192)	(11 253)
<b>Impact net</b>	<b>(942)</b>	<b>(91)</b>	<b>(618)</b>
Baisse de 100 pb des taux sans risques			
Contrats d'assurance et de réassurance	173	(2 167)	(10 845)
Placements financiers		2 192	11 380
<b>Impact net</b>	<b>173</b>	<b>25</b>	<b>536</b>

Spread

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(877)	191
	Placements financiers	(243)	(6 773)
	<b>Impact net</b>	<b>(877)</b>	<b>(52)</b>
Baisse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(22)	2 386
	Placements financiers	(2 397)	(6 131)
	<b>Impact net</b>	<b>(22)</b>	<b>(11)</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 100 spb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(501)	319
	Placements financiers	(352)	(4 976)
	<b>Impact net</b>	<b>(501)</b>	<b>(33)</b>
Baisse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(334)	1 451
	Placements financiers	(1 470)	(5 730)
	<b>Impact net</b>	<b>(344)</b>	<b>(19)</b>

**Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou le contrat en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché ou tous les contrats similaires.

L'exposition au risque de prix du Groupe concerne les actifs financiers et les passifs financiers dont les valeurs fluctuent en raison des variations des prix du marché, c'est-à-dire les actifs financiers évalués à la juste valeur et les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

L'exposition du Groupe aux instruments de capitaux propres et aux instruments de dettes évalués à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) figure dans cette même note, partie « Produits financiers ou charges financières d'assurance » ci-dessous.

L'exposition du Groupe aux contrats d'assurance figure dans cette même note, partie « Contrats d'assurance et de réassurance » ci-dessus.

Les entités du Groupe peuvent détenir des actions ou d'autres actifs financiers dits « de diversification » (private equity et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) afin de diversifier leurs portefeuilles d'actifs et de bénéficier du rendement attendu de ces marchés à long-terme. En ce qui concerne les contrats d'assurance, le Groupe est exposé au risque découlant de la fluctuation des prix de ces actifs uniquement sur le périmètre des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (qui correspondent principalement aux activités d'épargne-retraite) en raison de l'impact que cette fluctuation pourrait avoir sur la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents. Sur les engagements en unités de compte ce risque est significativement atténué parce qu'il est transféré en grande partie aux assurés.

Afin de maîtriser ce risque, des études d'allocations d'actifs sont menées visant à déterminer une limite pour la part des actifs de diversification, et un niveau de volatilité des prix à ne pas dépasser.

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, private equity et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation avec les portefeuilles taux, induisent un risque de valorisation. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions pour l'immobilier physique d'une part et pour les actions qu'elles soient cotées ou non cotées d'autre part).

Compte tenu des limites de concentration qui encadrent l'exposition aux actions et aux actifs de diversification mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de prix.

#### **Analyse de sensibilité**

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles de la valeur des actions et de l'immobilier à la date de clôture. Cette analyse présente les impacts sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des placements financiers, et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités ci-dessous ont été réalisées sur le risque actions et le risque immobilier, et prennent pour hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de la valeur des actions et de l'immobilier de 10%.

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

#### Actions

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	737	(5 658)
	Placements financiers	5 719	5 809
	<b>Impact net</b>	<b>737</b>	<b>61</b>
Baisse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	(746)	5 655
	Placements financiers	(5 718)	(5 809)
	<b>Impact net</b>	<b>(746)</b>	<b>(63)</b>
<b>(79)</b>			

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	818	(4 700)
	Placements financiers	4 749	4 921
	<b>Impact net</b>	<b>818</b>	<b>48</b>
Baisse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	(864)	4 700
	Placements financiers	(4 749)	(4 921)
	<b>Impact net</b>	<b>(864)</b>	<b>(49)</b>
<b>(102)</b>			

Immobilier

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	378	(1 492)
	Placements financiers	1 573	1 596
	<b>Impact net</b>	<b>378</b>	<b>81</b>
Baisse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	(392)	1 489
	Placements financiers	(1 573)	(1 596)
	<b>Impact net</b>	<b>(392)</b>	<b>(84)</b>
31/12/2023			
(en millions d'euros)	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	431	(1 623)
	Placements financiers	1 686	1 712
	<b>Impact net</b>	<b>431</b>	<b>63</b>
Baisse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	(446)	1 622
	Placements financiers	(1 686)	(1 712)
	<b>Impact net</b>	<b>(446)</b>	<b>(64)</b>

**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Groupe est exposé de manière marginale au risque de change.

Les transactions du Groupe sont réalisées essentiellement en euros.

Son exposition au risque de change provient d'une part des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et d'autre part des transactions réalisées par les entités dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle. A l'échelle du Groupe, de telles transactions sont marginales. Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe sont quasi exclusivement libellés dans les mêmes devises que celles dans lesquelles sont libellés ses passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Cette exposition est gérée par l'application d'une stratégie de couverture du risque de change, qu'il s'agisse du risque lié aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe, ou du risque lié aux instruments financiers et contrats d'assurance libellés dans des monnaies différentes des monnaies fonctionnelles des entités.

L'exposition au risque de change du Groupe Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée, en yen sur sa filiale japonaise CA Life Japan, et en zloty sur ses filiales polonaises CA Zycie et CATU. Le risque de change associé est géré par des couvertures comptables de la situation nette de ces filiales via des emprunts en devises (couverture de type NIH : couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger) ; le ratio de couverture est de 87 % pour CA Life Japan (exposition nette non couverte de 13,9 millions d'euros), de 94 % pour CA Zycie (exposition nette non couverte de 1,4 million d'euros) et de 97 % pour CATU (exposition nette non couverte de 0,8 million d'euros) au 31 décembre 2024 ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise des actifs financiers et celle des passifs d'assurance. Le portefeuille global du Groupe Crédit Agricole Assurances, en représentation d'engagements en euros, est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euros. Toutefois, l'optimisation du couple rendement / risque et la recherche de diversification amènent, dans les fonds dédiés et

dans les mandats taux, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés et d'écart de taux d'intérêt entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une seule devise, le dollar américain. Les expositions au dollar américain dans les mandats taux sont systématiquement couvertes par des cross-currency swaps. Globalement, l'exposition de change au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et deux sous-limites pour les devises émergentes et le dollar américain.

Le Groupe n'étant exposé que marginalement à ce risque, il n'a pas de concentration significative de risque de change.

Les changements raisonnablement possibles des taux de change à la date de clôture n'ont par conséquent pas d'incidence significative sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier, un contrat d'assurance émis qui est un actif ou un contrat de réassurance détenu, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour le Groupe, le risque de crédit correspond principalement au risque de défaut des contreparties suivantes :

- les émetteurs des titres pour les investissements dans des instruments de dettes ;
- et, dans une moindre mesure :
- les contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- les réassureurs pour les opérations de cession en réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient).

L'exposition du Groupe aux instruments de dettes figure dans cette même note, partie « Produits financiers ou charges financières d'assurance » ci-dessus. L'exposition au risque de crédit des actifs financiers est présentée dans les notes 3.1.2 « Exposition maximale au risque de crédit » et 3.1.4 « Concentrations du risque de crédit - Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit » ci-dessus.

L'exposition du Groupe aux contrats de réassurance détenus figure dans la le tableau ci-dessous.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe sont les suivants.

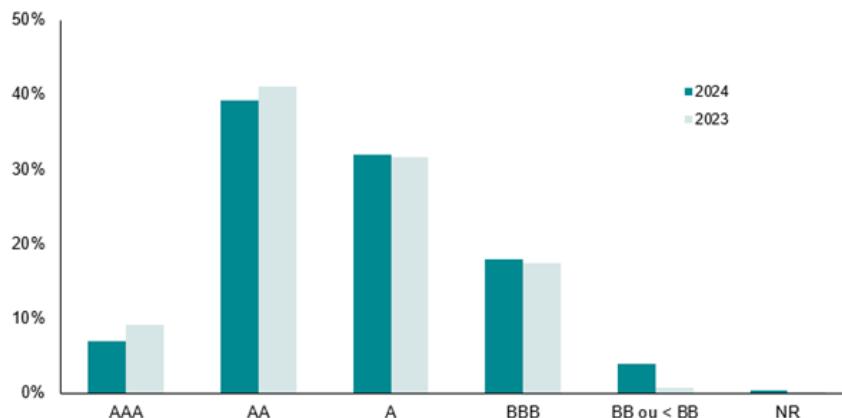
#### **Instruments financiers**

L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global du Groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs et sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite « Solvabilité 2 » correspondant à la seconde meilleure des trois notations Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La part des émissions « haut rendement » détenues en direct ou au travers de fonds est strictement contrainte et seules des émissions à minima BB sont autorisées à l'achat dans les mandats. Pour compléter le dispositif, Predica fixe un spread minimum lors de l'acquisition d'une obligation d'entreprise, par rating et par maturité, qui permet de compenser la perte en cas de défaut et le coût en capital lié à l'achat de cette obligation. Les émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne de Crédit Agricole S.A. sont enfin sélectionnés selon un processus rigoureux.

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte et hors OPCVM) ventilé par notation financière se présente ainsi :



L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles calibrées en fonction du poids des pays mesurés par leur PIB et de la notation interne des souverains.

L'exposition aux dettes souveraines des pays Italie, Espagne et Portugal fait l'objet d'autorisations du Comité Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. La détention du souverain italien est concentrée au niveau de la filiale italienne de Crédit Agricole Assurances. La dette d'émetteurs grecs reste interdite à l'achat.

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPC monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de caps spreads) qu'à la baisse (swaps, options sur swaps, etc.), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

En application des principes de la norme IFRS 9, les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables font l'objet d'un provisionnement au titre du risque de crédit via la comptabilisation de corrections de valeur pour pertes de crédit attendues.

Les informations qualitatives sur la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont communiquées dans la section « Instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus. Les informations quantitatives sur les variations des corrections de valeur pour pertes sont communiquées dans la note 3.1 « Risque de crédit - Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période » ci-dessus.

En ce qui concerne les concentrations de risque, la ventilation du portefeuille obligataire par nature des émetteurs, par rating et par zone géographique est présentée dans la note 3.1.4. « Concentrations du risque de crédit » ci-dessus ; l'exposition aux dettes souveraines est présentée dans la note 3.2. « Expositions au risque souverain » ci-dessus.

Les opérations sur instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2024 ont été traitées avec une vingtaine de contreparties.

### Contrats d'assurance

En ce qui concerne le risque de crédit découlant de contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, le risque de crédit associé aux entrées de primes futures provenant des contrats d'assurance émis est atténué par la capacité du Groupe à résilier les services liés aux contrats d'assurance lorsque les assurés manquent à leur obligation de payer les primes, résultant en une exposition au risque de crédit non significative pour ces contrats.

Le risque de crédit porte donc principalement sur les contrats de réassurance détenus (risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant qui lui revient).

Les sommes recouvrables auprès des réassureurs sont estimées d'une manière cohérente avec les passifs des contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux contrats de réassurance (voir note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus). La conclusion de programmes de réassurance par le Groupe ne le libère pas pour autant de ses obligations directes envers les titulaires de polices, et il existe donc un risque de crédit au titre des cessions en réassurance, dans la mesure où le réassureur est susceptible de ne pas être en mesure de respecter ses obligations en vertu du contrat de réassurance.

Chaque entité établit sa politique de réassurance, qui intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances.

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes au Groupe, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des entités qui en assure le suivi ; le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

Par ailleurs, les plans de réassurance sont revus annuellement par le Conseil d'administration de chaque entité.

Le risque de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, est concentré à hauteur de 44 % sur la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), réassureur détenu à 100% par l'Etat, noté AA-, habilité à délivrer une couverture pour les risques de Cat Nat en France, principal régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en France. A fin 2024, en excluant CCR SA, la part des 5 premiers réassureurs dans les engagements est de 35 %. La notation de ces réassureurs est supérieure à A.

**Exposition maximale au risque de crédit**

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit à la date de clôture, pour les contrats d'assurance émis, est le montant des créances de primes : il s'élève à 2 469 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 2 237 millions d'euros au 31 décembre 2023).

**Qualité du crédit des contrats de réassurance détenus**

Des informations sur la qualité du crédit des contrats de réassurance détenus qui sont des actifs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2024										
	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	NR	Total
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	38	30	700	148	95	9	1	-	-	1 021
31/12/2023											
(en millions d'euros)	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	NR	Total
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	36	435	407	151	46	4	-	-	14	1 093

#### ▪ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des contrats d'assurance et des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

En ce qui concerne le risque de liquidité découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, il s'agit du risque que le Groupe ne soit pas en capacité de faire face à ses obligations à leur échéance en raison de paiements de prestations aux assurés (en particulier, en épargne-retraite, les rachats et les décès), de besoins de trésorerie liés aux engagements contractuels ou d'autres sorties de trésorerie. De telles sorties épuiseraient les ressources de trésorerie disponibles pour les activités d'assurance et d'investissement. Dans certaines circonstances, le manque de liquidité pourrait entraîner des ventes d'actifs en situation de moins-values, ou potentiellement une incapacité à respecter les engagements vis-à-vis des assurés. Le risque que le Groupe soit dans l'incapacité de respecter les engagements vis-à-vis des assurés est inhérent à toutes les opérations d'assurance et peut être affecté par toute une série de facteurs spécifiques au Groupe et à l'échelle du marché, y compris, sans s'y limiter, les événements de crédit, les chocs systémiques et les catastrophes naturelles.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de liquidité mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif du Groupe dans la gestion du risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à leur échéance, que ce soit dans des conditions normales ou dans des conditions stressées, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à la réputation du Groupe.

Les entités du Groupe combinent plusieurs approches dans le cadre de leur gestion du risque de liquidité.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le private equity, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du Groupe, sont définis par les entités, dans le cadre de leur gestion actif-passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les entités vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- liquidité à long terme : suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en run-off, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des entités pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un indicateur de surveillance de la liquidité : (ISL) : il mesure en stress la liquidité à horizon un an avec des hypothèses sur l'actif qui sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2). Enfin, l'ALM a mis en place un indicateur mesurant le niveau de liquidité mobilisable rapidement, sans générer de pertes significatives et tenant compte des contraintes d'adossement ;
- liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats. Crédit Agricole Assurances dispose également d'un plan de gestion de crise de rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité interviennent en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles (liquéfaction des réserves avec possibilité de mettre en pension des titres jusqu'à la BCE via Crédit Agricole S.A.).

Les entités vie analysent leurs gaps de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du remplacement). Elles suivent, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

Les entités non-vie conservent des liquidités dans des proportions dimensionnées pour répondre à une dérive de la sinistralité, tenant compte de leur programme de réassurance.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de risque en matière de risque de liquidité.

### Ventilation des actifs et des passifs financiers par échéance contractuelle

La note 6.18 « Ventilation des actifs financiers par échéance contractuelle » ci-dessous présente l'échéancier des actifs financiers du Groupe.

Cette même note 6.18 ci-dessous fournit également des informations sur l'échéancier estimé des passifs financiers du Groupe faisant apparaître les échéances contractuelles résiduelles.

### Analyse des échéances des passifs d'assurance

Pour les contrats d'assurance et de réassurance qui sont des passifs, une analyse des contrats par échéances prévues des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024						Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 2 ans	> 2 ans à ≤ 3 ans	> 3 ans à ≤ 4 ans	> 4 ans à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Contrats d'assurance émis - Passif	6 764	4 204	5 481	7 128	8 097	300 164	331 837
Contrats de réassurance détenus - Passif	671	(16)	(12)	(31)	(1)	(353)	258
<b>TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - PASSIF</b>	<b>7 435</b>	<b>4 187</b>	<b>5 468</b>	<b>7 097</b>	<b>8 096</b>	<b>299 812</b>	<b>332 095</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023						Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 2 ans	> 2 ans à ≤ 3 ans	> 3 ans à ≤ 4 ans	> 4 ans à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Contrats d'assurance émis - Passif	3 654	853	2 104	2 347	2 485	307 609	319 052
Contrats de réassurance détenus - Passif	605	9	6	1	-	(348)	273
<b>TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - PASSIF</b>	<b>4 259</b>	<b>862</b>	<b>2 110</b>	<b>2 348</b>	<b>2 485</b>	<b>307 261</b>	<b>319 325</b>

Cette analyse n'inclut pas le passif au titre de la couverture restante des contrats évalués selon le modèle PAA.

### Montants payables à vue

Une analyse des montants qui sont payables à vue et de la valeur comptable des contrats auxquels ils se rapportent est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
<b>TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE - PASSIF</b>	<b>310 064</b>	<b>362 862</b>	<b>294 405</b>	<b>348 452</b>

Les montants payables à vue correspondent à la valeur de rachat des contrats concernés (présentée brute de pénalités) à la date de clôture.

**NOTE 6 Notes relatives au bilan**
**6.1 Caisse, banques centrales**

	31/12/2024		31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(en millions d'euros)				
Caisse	1 587		1 519	
Banques centrales	160 752	1 389	175 802	274
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>162 339</b>	<b>1 389</b>	<b>177 320</b>	<b>274</b>

**6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**
**ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	371 156	301 925
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	229 763	221 647
Instruments de capitaux propres	38 904	42 200
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI <sup>1</sup>	81 060	82 139
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	6 495	2 945
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	103 304	94 362
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>600 919</b>	<b>523 572</b>
Dont Titres prêtés	24	7

<sup>1</sup> Dont 69 537 millions d'euros d'OPC au 31 décembre 2024 contre 70 568 millions d'euros au 31 décembre 2023

**PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	311 824	267 860
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	101 713	90 077
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>413 537</b>	<b>357 937</b>

**PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION**
**PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES  
NON RECYCLABLES**

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>14 079</b>	<b>392</b>	-	-	-
Dépôts	14 079	392	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>72 388</b>	<b>(2 001)</b>	<b>233</b>	<b>350</b>	<b>15</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>86 467</b>	<b>(1 608)</b>	<b>233</b>	<b>350</b>	<b>15</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation <sup>1</sup>
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>9 952</b>	<b>(101)</b>	-	-	-
Dépôts	9 952	(101)	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>62 363</b>	<b>(2 928)</b>	<b>(132)</b>	<b>259</b>	<b>4</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>72 315</b>	<b>(3 030)</b>	<b>(132)</b>	<b>259</b>	<b>4</b>

<sup>1</sup> Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

#### PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>15 246</b>	<b>7 990</b>	-	-
Dépôts	15 246	7 990	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15 246</b>	<b>7 990</b>	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
<b>Dépôts et passifs subordonnés</b>	<b>17 762</b>	<b>9 928</b>	-	-
Dépôts	17 762	9 928	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
<b>Titres de dettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>17 762</b>	<b>9 928</b>	-	-

### 6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.5 "Comptabilité de couverture".

### 6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Perdes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	217 494	1 957	(18 047)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 106	1 143	(1 197)
<b>TOTAL</b>	<b>223 600</b>	<b>3 099</b>	<b>(19 244)</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Perdes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	209 352	2 205	(17 716)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 124	1 184	(1 024)
<b>TOTAL</b>	<b>215 476</b>	<b>3 389</b>	<b>(18 740)</b>

#### INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Perdes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	68 821	699	(9 391)
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 673	1 258	(8 655)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>217 494</b>	<b>1 957</b>	<b>(18 047)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>217 494</b>	<b>1 957</b>	<b>(18 047)</b>
Impôts sur les bénéfices		(510)	4 724
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>1 447</b>	<b>(13 323)</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	66 897	935	(7 865)
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 454	1 270	(9 851)
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>209 352</b>	<b>2 205</b>	<b>(17 716)</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>209 352</b>	<b>2 205</b>	<b>(17 716)</b>
Impôts sur les bénéfices	(573)	4 647	
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>1 632</b>	<b>(13 069)</b>

**INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

**GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 150	422	(212)
Titres de participation non consolidés	2 956	721	(985)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>6 106</b>	<b>1 143</b>	<b>(1 197)</b>
Impôts sur les bénéfices	(118)	27	
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>1 025</b>	<b>(1 170)</b>

	31/12/2023		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	3 427	291	(156)
Titres de participation non consolidés	2 698	892	(868)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>6 124</b>	<b>1 184</b>	<b>(1 024)</b>
Impôts sur les bénéfices		(83)	51
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)</b>		<b>1 101</b>	<b>(973)</b>

**INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE**

	31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	771	223	(97)
Titres de participation non consolidés	145	13	(8)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>915</b>	<b>236</b>	<b>(105)</b>
Impôts sur les bénéfices		(8)	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) <sup>1</sup></b>		<b>228</b>	<b>(105)</b>

<sup>1</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2023		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>1</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>1</sup>
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	914	98	(47)
Titres de participation non consolidés	137	6	(10)
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>1 052</b>	<b>104</b>	<b>(57)</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) <sup>1</sup></b>		<b>104</b>	<b>(57)</b>

<sup>1</sup> Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

## 6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	565 403	554 928
Prêts et créances sur la clientèle	548 101	516 281
Titres de dettes	88 971	79 811
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 202 475</b>	<b>1 151 020</b>

### PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	133 622	124 649
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	14 886	13 413
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	147	2 619
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	16 105	11 807
Prêts subordonnés	174	173
Autres prêts et créances	69	69
<b>Valeur brute</b>	<b>149 970</b>	<b>136 698</b>
Dépréciations	(491)	(432)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>149 479</b>	<b>136 266</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	415 818	418 395
Prêts subordonnés	106	267
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>415 924</b>	<b>418 662</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>565 403</b>	<b>554 928</b>

**PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	50 021	45 032
Autres concours à la clientèle	454 603	431 656
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	7 819	5 556
Prêts subordonnés	37	43
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	142	44
Comptes ordinaires débiteurs	12 905	12 534
<b>Valeur brute</b>	<b>525 527</b>	<b>494 865</b>
Dépréciations	(8 927)	(8 960)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>516 599</b>	<b>485 906</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	5 588	5 827
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	26 571	25 154
<b>Valeur brute</b>	<b>32 159</b>	<b>30 981</b>
Dépréciations	(658)	(606)
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	<b>31 501</b>	<b>30 376</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>548 101</b>	<b>516 281</b>

**TITRES DE DETTES**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	33 347	28 587
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 763	51 337
<b>Total</b>	<b>89 110</b>	<b>79 924</b>
Dépréciations	(139)	(114)
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>88 971</b>	<b>79 811</b>



## 6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024

(en millions d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés				Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Juste valeur nette <sup>2</sup>			
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>44 886</b>	-	<b>44 886</b>	-	<b>44 886</b>	<b>31 174</b>	-	<b>31 174</b>	-	<b>31 174</b>	<b>13 711</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	10 273	-	10 273	-	10 273	5 793	-	5 793	-	5 793	4 480	-	-	-
Titres de dettes	34 613	-	34 613	-	34 613	25 382	-	25 382	-	25 382	9 231	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>19 580</b>	-	<b>19 580</b>	-	<b>19 218</b>	<b>19 015</b>	-	<b>19 015</b>	-	<b>19 015</b>	<b>203</b>	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	19 580	-	19 580	-	19 218	19 015	-	19 015	-	19 015	203	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>18 340</b>	<b>16 286</b>	<b>1 956</b>	<b>98</b>	<b>18 340</b>	<b>12 497</b>	<b>11 015</b>	<b>1 481</b>	-	<b>12 397</b>	<b>5 943</b>	-	-	-
Titres de dettes	2 054	-	1 956	98	2 054	1 481	-	1 481	-	1 481	572	-	-	-
Prêts et créances	16 286	16 286	-	-	16 286	11 015	11 015	-	-	10 915	5 371	-	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>82 805</b>	<b>16 286</b>	<b>66 422</b>	<b>98</b>	<b>82 443</b>	<b>62 686</b>	<b>11 015</b>	<b>51 671</b>	-	<b>62 586</b>	<b>19 858</b>	-	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>82 805</b>	<b>16 286</b>	<b>66 422</b>	<b>98</b>	<b>82 443</b>	<b>62 686</b>	<b>11 015</b>	<b>51 671</b>	-	<b>62 586</b>	<b>19 858</b>	-	-	-

<sup>1</sup> Dont les prêts de titres sans cash collatéral.<sup>2</sup> Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))."



## ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2023

(en millions d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés				Actifs et passifs associés		Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres <sup>1</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>	Juste valeur nette <sup>2</sup>		
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>30 808</b>	-	<b>30 808</b>	-	<b>30 808</b>	<b>30 236</b>	-	<b>30 236</b>	-	<b>30 236</b>	<b>573</b>	-	-
Instruments de capitaux propres	2 636	-	2 636	-	2 636	2 512	-	2 512	-	2 512	123	-	-
Titres de dettes	28 172	-	28 172	-	28 172	27 723	-	27 723	-	27 723	449	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	-	<b>-</b>	-	<b>-</b>	<b>-</b>	-	<b>-</b>	-	<b>-</b>	<b>-</b>	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>23 245</b>	-	<b>23 245</b>	-	<b>24 025</b>	<b>23 232</b>	-	<b>23 232</b>	-	<b>23 232</b>	<b>794</b>	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	23 245	-	23 245	-	24 025	23 232	-	23 232	-	23 232	794	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>17 129</b>	<b>15 657</b>	<b>1 289</b>	<b>183</b>	<b>17 129</b>	<b>10 960</b>	<b>9 725</b>	<b>1 235</b>	-	<b>10 854</b>	<b>6 276</b>	-	-
Titres de dettes	1 473	-	1 289	183	1 473	1 235	-	1 235	-	1 235	238	-	-
Prêts et créances	15 657	15 657	-	-	15 657	9 724	9 725	-	-	9 618	6 038	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>71 183</b>	<b>15 657</b>	<b>55 343</b>	<b>183</b>	<b>71 963</b>	<b>64 428</b>	<b>9 725</b>	<b>54 702</b>	-	<b>64 321</b>	<b>7 642</b>	-	-
<b>Opérations de location-financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS</b>	<b>71 183</b>	<b>15 657</b>	<b>55 343</b>	<b>183</b>	<b>71 963</b>	<b>64 428</b>	<b>9 725</b>	<b>54 702</b>	-	<b>64 321</b>	<b>7 642</b>	-	-

<sup>1</sup> Dont les prêts de titres sans cash collatéral.<sup>2</sup> Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))."

## Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens d'IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

### *Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance*

Au 31 décembre 2024, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe vingt-neuf véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 8 496 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 6 873 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 6 795 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 17 416 millions d'euros.

### *Titrisations Crédit Agricole Italia*

Au 31 décembre 2024, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 14 873 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## 6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers les établissements de crédit	178 418	202 623
Dettes envers la clientèle	868 115	834 998
Dettes représentées par un titre	284 512	253 201
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 331 045</b>	<b>1 290 822</b>

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	62 615	85 652
dont comptes ordinaires créditeurs	20 148	18 552
dont comptes et emprunts au jour le jour	6 065	6 191
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	28 275	27 307
<b>Total</b>	<b>90 890</b>	<b>112 960</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	16 676	25 756
Comptes et avances à terme	70 852	63 907
Titres donnés en pension livrée	-	-
<b>Total</b>	<b>87 528</b>	<b>89 663</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>178 418</b>	<b>202 623</b>

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	294 668	278 982
Comptes d'épargne à régime spécial	368 413	367 474
Autres dettes envers la clientèle	200 822	185 641
Titres donnés en pension livrée	4 212	2 901
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>868 115</b>	<b>834 998</b>

**DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	6 222	5 812
Titres de créances négociables	123 189	109 781
Emprunts obligataires	148 857	131 635
Autres dettes représentées par un titre	6 243	5 972
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>284 512</b>	<b>253 201</b>

Les émissions de type « green bonds » incluses dans le poste « Dettes représentées par un titre » s'élèvent à 13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 9,5 milliards d'euros en 2023.

**ÉMISSIONS DE DETTE "SENIOR NON PREFEREE"**

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée « loi Sapin 2 »), du 9 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior « non préférée » (codifiée dans les articles L613-30-3-I-4° et R613-28 du code monétaire et financier). Cette catégorie de dette est également visée par la Directive BRRD.

Les titres senior non préférés se distinguent des titres senior préférés en raison de leur rang de créance en liquidation défini contractuellement par référence aux articles L613-30-3-I-4° et R613-28 du code monétaire et financier précités (les titres senior non préférés sont junior au titres senior préférés et senior aux titres subordonnés (en ce compris les TSS et les TSR).

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. s'élève ainsi à 36,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024 contre 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

## 6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2024					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés <sup>1</sup> <sup>2</sup>	165 192	-	165 192	111 323	19 450	34 419
Prises en pension de titres <sup>4</sup>	377 296	203 247	174 049	9 244	164 784	21
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>542 488</b>	<b>203 247</b>	<b>339 241</b>	<b>120 567</b>	<b>184 234</b>	<b>34 440</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 79% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

<sup>4</sup> Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

Au 31 décembre 2024, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2023					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés <sup>1</sup> <sup>2</sup>	128 685	-	128 685	81 079	16 765	30 841
Prises en pension de titres <sup>4</sup>	315 937	155 703	160 233	8 443	151 767	23
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>444 622</b>	<b>155 703</b>	<b>288 918</b>	<b>89 523</b>	<b>168 532</b>	<b>30 864</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 76% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

<sup>4</sup> Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99,9% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

Au 31 décembre 2023, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

#### COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2024					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					
Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés <sup>1 2</sup>	155 929	-	155 929	111 323	25 531	19 076
Mises en pension de titres <sup>4</sup>	371 478	203 247	168 231	9 244	155 897	3 090
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>527 408</b>	<b>203 247</b>	<b>324 160</b>	<b>120 567</b>	<b>181 429</b>	<b>22 165</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 88% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

<sup>4</sup> Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

Au 31 décembre 2024, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2023					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					
Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse <sup>3</sup>	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés <sup>1 2</sup>	131 013	-	131 013	81 079	29 939	19 995
Mises en pension de titres <sup>4</sup>	297 895	155 703	142 192	8 443	130 783	2 966
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION</b>	<b>428 909</b>	<b>155 703</b>	<b>273 205</b>	<b>89 523</b>	<b>160 722</b>	<b>22 961</b>

<sup>1</sup> Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

<sup>2</sup> Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

<sup>3</sup> Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

<sup>4</sup> Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.



Au 31 décembre 2023, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

## 6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	2 030	2 521
Impôts différés	3 002	3 782
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>5 032</b>	<b>6 303</b>
Impôts courants	1 984	2 064
Impôts différés	1 259	1 027
<b>TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>3 243</b>	<b>3 090</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>1 811</b>	<b>2 386</b>
Charges à payer non déductibles	548	603
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 643	1 754
Autres différences temporaires <sup>1</sup>	(380)	29
<b>Impôts différés sur réserves latentes</b>	<b>577</b>	<b>731</b>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 076	4 105
Couverture de flux de trésorerie	248	382
Gains et pertes sur écarts actuariels	51	62
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	57	(32)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(3 855)	(3 786)
<b>Impôts différés sur résultat</b>	<b>(644)</b>	<b>(361)</b>
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>1 743</b>	<b>2 755</b>

<sup>1</sup> La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 319 millions d'euros pour 2024 contre 283 millions d'euros en 2023.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

## CONTROLES FISCAUX

### Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

A l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2019 à 2022, Crédit Agricole CIB a reçu plusieurs propositions de rectification. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

### Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

**Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance**

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a déposé des réclamations contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels. Les procédures contentieuses engagées sont en cours.

**Contrôle fiscal PREDICA**

Predica a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2022 et 2023. Une proposition de rectification a été reçue fin 2023 au titre des exercices 2019 et 2020. Predica conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

**Contrôle fiscal PACIFICA**

Pacifica fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2024 au titre des exercices 2021 et 2022. Une proposition de rectification a été reçue fin 2024 au titre de l'exercice 2021. Pacifica conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

**6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers****COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Autres actifs</b>	<b>42 545</b>	<b>46 484</b>
Comptes de stocks et emplois divers	349	383
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers <sup>1</sup>	41 376	43 586
Comptes de règlements	811	2 507
Capital souscrit non versé	9	9
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>9 388</b>	<b>12 827</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	3 315	3 217
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 462	2 348
Produits à recevoir	1 978	2 189
Charges constatées d'avance	1 579	1 428
Autres comptes de régularisation	1 053	3 645
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>51 934</b>	<b>59 313</b>

<sup>1</sup> Dont 636,4 millions d'euros au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2024 contre 631,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Pour rappel, le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Au titre de l'exercice 2024, le montant de la contribution sous forme d'engagements irrévocables de paiement et le montant versé sous forme de cotisation sont non significatifs.

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irréversible et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 636,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 631,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

#### COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Autres passifs<sup>1</sup></b>	<b>46 240</b>	<b>44 936</b>
Comptes de règlements	1 357	3 068
Créditeurs divers	36 164	39 901
Versements restant à effectuer sur titres	6 926	237
Dettes locatives	1 791	1 728
Autres	2	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>14 828</b>	<b>15 632</b>
Comptes d'encaissement et de transfert <sup>2</sup>	3 418	3 989
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1 585	1 755
Produits constatés d'avance	1 551	1 507
Charges à payer	6 150	6 301
Autres comptes de régularisation	2 124	2 081
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>61 068</b>	<b>60 568</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

<sup>2</sup> Les montants sont indiqués en net.

## 6.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

### BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	131	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	35	-
Comptes de régularisation et actifs divers	119	-
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	2	9
Immobilisations corporelles	34	-
Immobilisations incorporelles	1	-
Ecarts d'acquisition	473	-
<b>Total de l'Actif</b>	<b>822</b>	<b>9</b>
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	13	-
Comptes de régularisation et passifs divers	181	-
Contrats d'assurance émis - Passif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif	-	-
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (hors fiscalité)	-	21
<b>Total du passif</b>	<b>194</b>	<b>21</b>
<b>ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES</b>	<b>627</b>	<b>(12)</b>

**COMpte DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produit net bancaire	-	-
Charges générales d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Coût du risque	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	-	-
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	6
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>Résultat net</b>	-	6
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	-	(9)
<b>Résultat net d'impôt des activités abandonnées</b>	-	(3)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE</b>	-	(3)

**FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-

**6.12 Immeubles de placement**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Immeubles de placement évalués au coût	850	853
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	9 513	9 971
<b>TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>10 363</b>	<b>10 824</b>

## IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.

	31/12/2023 (en millions d'euros)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2024
Valeur brute	1 010	-	32	(92)	-	-	76	1 026
Amortissements et dépréciations	(157)	-	(29)	22	-	-	(12)	(176)
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT<sup>1</sup></b>	<b>853</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(70)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>64</b>	<b>850</b>

<sup>1</sup> Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2022 (en millions d'euros)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	1 040	-	46	(46)	-	-	(30)	1 010
Amortissements et dépréciations	(146)	-	(25)	12	-	-	2	(157)
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT<sup>1</sup></b>	<b>894</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>(34)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(28)</b>	<b>853</b>

<sup>1</sup> Y compris immeubles de placement donnés en location simple

## IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

	31/12/2023 (en millions d'euros)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2024
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>9 971</b>	<b>-</b>	<b>505</b>	<b>(715)</b>	<b>-</b>	<b>(200)</b>	<b>(48)</b>	<b>9 513</b>

	31/12/2022 (en millions d'euros)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2023
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>11 080</b>	<b>-</b>	<b>246</b>	<b>(306)</b>	<b>-</b>	<b>(1 098)</b>	<b>49</b>	<b>9 971</b>

## JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une évaluation par des experts qualifiés. Ces experts immobiliers indépendants ont recours à une combinaison de plusieurs méthodes d'évaluation permettant d'établir une valeur de marché. La pondération de chacune de ces méthodes par rapport à une autre nécessite une part de jugement et évolue en fonction des caractéristiques de marché propres à chaque immeuble (localisation, type d'immobilier i.e. résidentiel, commercial ou de bureaux, etc.).

Les principales méthodes d'évaluation et les hypothèses clés associées sont les suivantes :

- La méthode par capitalisation, qui consiste à capitaliser les revenus que l'immeuble est susceptible de générer, en appliquant un taux de capitalisation à une valeur locative, en règle générale déterminée par comparaison avec les loyers pratiqués pour des biens de même typologie situés dans le secteur géographique de l'immeuble. Les autres hypothèses clés utilisées sont les hypothèses de taux d'indexation des loyers pour les années futures, et la durée moyenne de commercialisation des surfaces vacantes.
- La méthode par comparaison, qui consiste à déterminer une valeur métrique vénale à l'aide de termes de comparaison constitués par les ventes portant sur des immeubles identiques ou similaires.
- La méthode par actualisation des flux financiers (ou méthode des discounted cash flows - DCF), qui consiste en l'actualisation des flux financiers bruts ou nets attendus, sur une période donnée. Cette méthode repose sur deux principales hypothèses que sont les flux de trésorerie qui seront dégagés ainsi que les hypothèses de taux d'indexation des loyers pour les années futures, et le taux d'actualisation utilisé.

L'évaluation des immeubles de placement tient compte des éventuels plans d'investissement prévus afin de répondre aux exigences réglementaires liées au changement climatique, telles que le décret tertiaire pour l'immobilier commercial et de bureaux, et les nouvelles règles en matière de diagnostique énergétique pour l'immobilier résidentiel.

L'essentiel des immeubles de placement faisant l'objet d'une comptabilisation au coût ou à la juste valeur, a une valeur de marché établie à dire d'expert (niveau 2) s'élevant à 10 635 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 11 092 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	10 442	10 906
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	193	186
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>		<b>10 635</b>	<b>11 092</b>

## 6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	15 991	268	1 997	(383)	14	(29)	<b>17 859</b>
Amortissements et dépréciations	(7 406)	(61)	(1 121)	335	(9)	114	<b>(8 147)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>8 586</b>	<b>207</b>	<b>877</b>	<b>(48)</b>	<b>6</b>	<b>85</b>	<b>9 712</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	9 709	446	836	(389)	2	(40)	<b>10 564</b>
Amortissements et dépréciations	(6 567)	(56)	(670)	154	-	(13)	<b>(7 152)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 142</b>	<b>390</b>	<b>164</b>	<b>(235)</b>	<b>2</b>	<b>(52)</b>	<b>3 412</b>

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	12 457	2 559	1 686	(708)	35	(38)	<b>15 991</b>
Amortissements et dépréciations	(6 437)	(624)	(940)	602	(17)	11	<b>(7 406)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 020</b>	<b>1 935</b>	<b>747</b>	<b>(107)</b>	<b>18</b>	<b>(27)</b>	<b>8 586</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	8 830	336	713	(185)	16	-	<b>9 709</b>
Amortissements et dépréciations	(5 736)	(206)	(592)	10	(3)	(40)	<b>(6 567)</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 094</b>	<b>130</b>	<b>120</b>	<b>(175)</b>	<b>12</b>	<b>(40)</b>	<b>3 412</b>

## 6.14 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2023 BRUT	31/12/2023 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Perdes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024 BRUT	31/12/2024 NET
<b>Gestion de l'épargne et assurances</b>	<b>8 024</b>	<b>8 024</b>	<b>783</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>(473)</b>	<b>-</b>	<b>8 361</b>	<b>8 361</b>
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs <sup>1,2</sup>	5 866	5 866	409	-	38	(473)	5 840	5 840	5 840
dont banque privée internationale <sup>3</sup>	944	944	374	-	(11)	-	-	1 307	1 307
<b>Banque de proximité en France - LCL</b>	<b>5 263</b>	<b>4 161</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 263</b>	<b>4 161</b>
<b>Banque de proximité à l'international</b>	<b>3 155</b>	<b>777</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 145</b>	<b>770</b>
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	216	-	-	-	-	-	-	220	-
dont Ukraine	31	-	-	-	-	-	-	30	-
dont Egypte	37	20	-	-	(7)	-	-	24	13
<b>Services financiers spécialisés</b>	<b>3 165</b>	<b>1 419</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>3 168</b>	<b>1 422</b>
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 839	1 046	-	-	-	-	1	1 841	1 048
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	654	270	-	-	-	-	-	655	271
<b>Grandes clientèles</b>	<b>2 773</b>	<b>1 548</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2 775</b>	<b>1 550</b>
dont banque de financement et d'investissement	1 712	487	-	-	-	1	(1)	1 712	487
dont services financiers aux institutionnels	1 061	1 061	-	-	-	-	1	1 063	1 063
<b>Activités hors métiers</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 390</b>	<b>15 929</b>	<b>783</b>	<b>-</b>	<b>21</b>	<b>(471)</b>	<b>-</b>	<b>22 720</b>	<b>16 263</b>
<b>Part du Groupe</b>	<b>20 144</b>	<b>13 958</b>	<b>641</b>	<b>(11)</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>(322)</b>	<b>20 463</b>	<b>14 282</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>2 246</b>	<b>1 969</b>	<b>143</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>(148)</b>	<b>2 258</b>	<b>1 981</b>

<sup>1</sup> Pour le métier gestion d'actifs, l'augmentation de +409 millions d'euros au 31 décembre 2024 provient d'Amundi et correspond à l'écart d'acquisition de Alpha Associates à hauteur de +288 millions d'euros (hors effet de conversion à la clôture) et à celui d'Aixigo pour +121 millions d'euros

<sup>2</sup> Pour le métier gestion d'actifs, la colonne "Autres" correspond au reclassement de l'écart d'acquisition d'Amundi US en Actifs non courants détenus en vue de la vente pour -473 millions d'euros dans le cadre du projet de rapprochement entre les activités d'Amundi aux Etats-Unis et Victory Capital

<sup>3</sup> Pour le métier banque privée internationale, l'augmentation de +374 millions d'euros au 31 décembre 2024 correspond à l'écart d'acquisition de Degroof Petercam par CA Indosuez

### Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2025-2027) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée. Les trajectoires financières projetées se fondent sur un scénario économique tenant notamment compte des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation.

L'année 2024 a été marquée par une poursuite généralisée de la désinflation (inflation mondiale moyenne à 5%, glissement annuel à 4,5% en décembre) qui a permis d'amorcer des assouplissements monétaires. Après les avoir durablement maintenus sur des plateaux élevés, les grandes banques centrales ont entrepris des baisses de leurs taux directeurs à partir de l'été. Alors que la BCE a réduit son taux de dépôt de 150 pb (à 3% pour un taux de refinancement à 3,15% en décembre 2024), la Fed a diminué le taux objectif des Fed funds de 100 pb (borne haute à 4,50% en décembre 2024). Ces mouvements avaient été largement anticipés par les taux longs, notamment aux Etats-Unis, où les taux plus longs (US Treasuries 10 ans) se sont redressés de près de 65 pb (à près de 4,60%). Dans la zone euro, avec des perspectives de croissance déprimée et d'inflation modeste, les taux de swap à 2 ans et 10 ans ont respectivement baissé d'environ 65 et 15 pb au cours de l'année (à 2,20% et 2,35%). L'évolution des spreads souverains a reflété les performances, économiques mais aussi politiques, relatives des économies : alors que les difficultés se sont accumulées en Allemagne, la périphérie européenne a profité de sa stabilité politique et/ou d'une croissance économique plus

satisfaisante. Le taux du Bund (taux allemand à 10 ans) a gagné 30 pb au cours de l'année (à 2,35% soit le niveau du taux de swap 10 ans auquel il était inférieur de près de 50 pb fin décembre 2023) mais les spreads périphériques se sont resserrés. Ainsi, fin 2024, les écarts de rendement des taux à 10 ans espagnol, italien et français par rapport au Bund se situaient, respectivement, à environ 120, 70 et 80 pb (soit des variations de -25, -50 et +30 pb au cours de l'année).

Les hypothèses émises sur l'ampleur et le calendrier des mesures qui seront prises par la nouvelle administration conduisent à tabler, aux États-Unis, sur la résistance de l'économie, mais aussi sur un regain d'inflation, un assouplissement monétaire modeste et des pressions haussières sur les taux d'intérêt longs. Après une réduction totale de 100 pb en 2024, la Fed procéderait à un assouplissement supplémentaire total de 50 pb, portant le taux des Fed funds (limite supérieure de la fourchette cible) à 4,00% au premier semestre 2025, avant de marquer une pause prolongée. Dans la zone euro, la croissance serait poussive. Avec une inflation conforme à l'objectif et sans récession en vue, la BCE poursuivrait un assouplissement modéré via ses taux directeurs, tout en prolongeant son resserrement quantitatif. Après ses quatre réductions de 25 pdb en 2024, la BCE baisserait ses taux de 25 pb aux réunions de janvier, mars et avril, puis maintiendrait son taux de dépôt à 2,25%, soit très légèrement sous l'estimation du taux neutre (2,50%).

Tout concourt à dessiner un scénario de remontée des taux d'intérêt longs aux Etats-Unis. Compte tenu du scénario économique (ralentissement limité de la croissance et modération de l'inflation concentrés en début de période) et d'un assouplissement monétaire modeste suivi d'une pause plus précoce, les taux d'intérêt (US Treasuries à dix ans) approcherait 4,50% fin 2025. Dans la zone euro, plusieurs facteurs conduisent également à retenir un scénario de hausse des taux d'intérêt souverains : anticipations d'assouplissement monétaire trop audacieux de la part des marchés dont la correction pourrait susciter un redressement des taux de swap, hausse du volume de titres publics liée à la réduction par la BCE de la taille de son bilan (Quantitative Tightening) ainsi qu'à des émissions nettes nationales encore élevées, diffusion de la hausse des taux américains à leurs équivalents européens. Le scénario retenu anticipe des taux d'intérêt (dix ans) allemand, français et italien de, respectivement, 2,55%, 3,15% et 3,55% fin 2025 pour un taux de swap 10 ans à 2,25%.

Pour les besoins des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2024, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2024	(périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
	Banque de proximité en France - LCL	2,0%	7,7%	10,67%
	Banque de proximité à l'international – Italie	2,0%	9,3%	10,36%
	Banque de proximité à l'international - autres	4,0%	18,75%	8,50%
	Services financiers spécialisés	2,0%	7,7 % à 9,9 %	10,21 % à 10,58 % 9,98% à 10,32 %
	Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	7,7 % à 8,6 %	80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
	Grandes clientèles	2,0%	8,2 % à 9,6 %	9,98 % à 10,55 %

La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 15 ans. A fin 2024, le niveau des taux d'actualisation est en légère baisse, de l'ordre de 10 à 20 points de base, par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2024 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2023, à l'exception de Banque de proximité à l'international – autres (4% vs. 5% en 2023).

**Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation**

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation, appliquée de manière uniforme à toutes les UGT, est présentée dans le tableau suivant :

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	(10)%	+10%	- 100 pb	+ 100 pb
En 2024							
Banque de proximité en France - LCL	(3,8)%	10,2%	(8,5)%	2,2%	(2,2)%	3,3%	(3,3)%
Banque de proximité à l'international - Italie	(3,5)%	5,7%	(5,0)%	2,0%	(2,0)%	2,1%	(2,1)%
Banque de proximité à l'international - autres	(3,3)%	2,4%	(2,3)%	0,8%	(0,8)%	1,0%	(1,0)%
Services financiers spécialisés	(5,9)%	10,7%	(9,0)%	9,6%	(9,6)%	4,7%	(4,7)%
Gestion de l'épargne et assurances	(0,6)%	9,7%	(8,2)%	NS	NS	1,5%	(1,5)%
Grandes clientèles	(1,2)%	7,5%	(6,5)%	0,5%	(0,5)%	2,3%	(2,3)%

Ces tests confirment que l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie est désormais moins sensible aux dégradations des paramètres du modèle que précédemment. L'UGT Banque de proximité en France – LCL, l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et l'UGT Crédit à la consommation (Agos) restent cependant sensibles à l'évolution de certains paramètres.

- S'agissant des paramètres financiers :
  - Une variation de + 50 points de base du taux d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.  
En retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble des UGT.
  - Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.
- S'agissant des paramètres opérationnels :
  - Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT, à l'exception de l'UGT Crédit à la consommation – Agos dont l'écart serait très faiblement négatif, autour de -10 millions d'euros.

## 6.15 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	41	-	2	-	(3)	-	-	<b>39</b>
Risques d'exécution des engagements par signature	976	-	883	-	(681)	23	(23)	<b>1 177</b>
Risques opérationnels	145	-	88	(19)	(30)	(1)	(4)	<b>179</b>
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>1</sup>	1 345	8	128	(116)	(64)	(2)	(39)	<b>1 260</b>
Litiges divers	344	-	48	(25)	(80)	1	46	<b>334</b>
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	5	-	7	(1)	-	-	-	<b>10</b>
Autres risques	661	5	407	(97)	(190)	(1)	(16)	<b>770</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 516</b>	<b>13</b>	<b>1 563</b>	<b>(259)</b>	<b>(1 048)</b>	<b>20</b>	<b>(36)</b>	<b>3 770</b>

<sup>1</sup> Dont 851 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tel que détaillé dans la note 7.4, dont 117 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Au 31 décembre 2024, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 103 millions d'euros (156 millions d'euros au 31 décembre 2023) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
Risques sur les produits épargne-logement	335	-	-	-	(294)	-	-	<b>41</b>
Risques d'exécution des engagements par signature	954	-	759	(6)	(722)	(15)	6	<b>976</b>
Risques opérationnels	182	1	58	(17)	(80)	-	1	<b>145</b>
Engagements sociaux (retraites) et assimilés <sup>1</sup>	1 214	59	163	(175)	(37)	(14)	135	<b>1 345</b>
Litiges divers	361	1	94	(68)	(52)	-	8	<b>344</b>
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	13	-	-	(3)	(5)	-	-	<b>5</b>
Autres risques	462	116	255	(51)	(110)	(14)	2	<b>661</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 521</b>	<b>177</b>	<b>1 330</b>	<b>(320)</b>	<b>(1 301)</b>	<b>(44)</b>	<b>152</b>	<b>3 516</b>

<sup>1</sup> Dont 884 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 118 millions d'euros au titre de la provision pour médaille de travail.

## ENQUÊTES, DEMANDES D'INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole S.A. fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

### **Office of Foreign Assets Control (OFAC)**

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

### **Euribor/Libor et autres indices**

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de

Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

#### **Bonds SSA**

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Un arrêt rejetant l'appel a été rendu le 6 novembre 2024.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2ème circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif a été homologué par la Cour fédérale le 15 novembre 2024.

#### **O'Sullivan and Tavera**

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O' Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.



Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties -l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) («Freeman I»), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y) («Freeman II») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y).

L'affaire O'Sullivan II est suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, depuis le 20 décembre 2023.

L'affaire Tavera est également suspendue en attendant la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens, depuis le 17 octobre 2024.

#### **Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.**

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1er mars 2021.

#### **CACEIS Allemagne**

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

#### **CA Bank Polska**

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

#### Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, 6077 personnes physiques et morales, membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O », ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal de commerce de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding.

Le 28 mai 2024, de nouvelles personnes sont intervenues dans la procédure pendante devant le tribunal de commerce de Paris, portant le nombre total de demandeurs à 9 004. Le 17 décembre 2024, le nombre de demandeurs a été réduit à 8 990.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds. Ils sollicitent la condamnation solidaire de l'ensemble des défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés, qu'ils évaluaient à 824 416 491,89 euros le 28 mai 2024. Le 17 décembre 2024, cette estimation a été ramenée à 750 890 653,73 euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec le groupe H2O et les autres codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

#### PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

##### ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	10 497	9 597
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	36 293	45 400
Ancienneté de plus de 10 ans	37 146	40 646
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>83 936</b>	<b>95 643</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>14 041</b>	<b>13 897</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>97 977</b>	<b>109 540</b>

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2024 pour les données au 31 décembre 2024 et à fin novembre 2023 pour les données au 31 décembre 2023.

##### ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Plans d'épargne-logement	23	6
Comptes épargne-logement	6	4
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>30</b>	<b>10</b>

**PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	3	4
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4	6
Ancienneté de plus de 10 ans	30	30
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>39</b>	<b>41</b>

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- la composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées ;
- la composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées ;
- la composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a décidé de figer le niveau de la provision Epargne Logement (EL) au 31 décembre 2024 à son niveau du 30 juin 2024, soit 39 millions d'euros.

L'option clientèle d'utilisation des droits portée par les contrats PEL/CEL donnerait la possibilité d'un tirage de crédit à taux réduits. Elle n'a été utilisée que très marginalement avant 2022 et demeure très faiblement exercée par la clientèle en raison d'un marché immobilier perturbé par la hausse des taux historique de 2023. La récente stabilisation du marché immobilier engendre une incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL et CEL. Des travaux d'évaluation ont été lancés et sont toujours en cours.

Dans ces conditions, par prudence, le niveau des provisions est resté figé au 31 décembre 2024.

Le calcul de la provision de la composante engagement prend en compte des paramètres qui ont été fixés à dire d'expert pour les générations PEL à 2.5%, 2%, 1.5% et 1% : le coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt et le taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL. Ces paramètres ont été fixés à dire d'expert dans la mesure où l'historique à notre disposition qui aurait permis leur évaluation ne reflète pas les conditions actuelles.

Une hausse de 0.1% du coefficient d'utilisation trimestrielle des droits à prêt engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une hausse de la provision de 3% pour le groupe Crédit Agricole S.A. Une hausse de 0.1% du taux des prêts accordés dans le cadre du contrat du PEL engendrerait (toutes choses égales par ailleurs) une baisse de la provision de 6% pour le groupe Crédit Agricole S.A.

Il est à noter que la mise à jour selon les modèles actuels du calcul de la provision Épargne Logement aurait entraîné une dotation mécanique de 14% du montant provisionné en lien avec une baisse des taux annuels moyens de près de 50 pb.

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié à Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan de Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

## 6.16 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées à durée déterminée <sup>1</sup>	29 049	25 104
Dettes subordonnées à durée indéterminée <sup>2</sup>	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	224	213
Titres et emprunts participatifs	-	1
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>29 273</b>	<b>25 317</b>

<sup>1</sup> Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

<sup>2</sup> Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

### ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées de Crédit Agricole SA entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le Règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Directive CRD IV/Règlement CRR<sup>5</sup>) et leurs modalités d'application en droit français définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ou plus ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par le jeu de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital dans certaines circonstances, et ce conformément au droit français applicable transposant la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD<sup>6</sup>).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior chirographaires (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable : les dettes subordonnées sont junior aux dettes senior chirographaires non préférées et préférées. Par conséquent, les instruments de dettes subordonnées sont convertis en capital ou dépréciés en priorité et en tout état de cause avant les instruments de dettes senior chirographaires, notamment en cas de mise en œuvre de l'outil de renflouement interne ("Bail-In") par les autorités compétentes dans le cadre de la mise en résolution de l'entité émettrice. De la même manière, en cas de liquidation de cette même entité émettrice, les créanciers de ces instruments de dettes subordonnées ne seront potentiellement payés, s'il reste des fonds disponibles, qu'après le paiement de ces instruments de dettes chirographaires préférées et non préférées.

<sup>5</sup> Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée notamment par la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019 (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé, en ce compris notamment au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

<sup>6</sup> Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée, en ce compris notamment au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019.

## 6.17 Capitaux propres

### COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2024	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 898 995 952	62,45%	62,78%
Actions en autodétenion	16 247 289	0,53%	
Salariés (FCPE)	198 691 991	6,53%	6,57%
Public	927 095 795	30,49%	30,65%
<b>TOTAL</b>	<b>3 041 031 027</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Au 31 décembre 2024, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 123 093 081 euros, composé de 3 041 031 027 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le programme de rachat d'actions de Crédit Agricole S.A., qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2024, a été entièrement achevé le 6 novembre 2024. A cette date 15 128 677 actions de Crédit Agricole S.A. ont été achetées sur instruction irrevocable donnée à un prestataire de services d'investissement indépendant, pour un prix d'achat global de 208 465 605 euros. Cette instruction irrévocabile a pris fin à cette date. L'opération de rachat d'action vise à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2024 réservée aux salariés, et les actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions seront annulées.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Chevreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Chevreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

### RESULTAT PAR ACTION

		31/12/2024	31/12/2023
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	7 087	6 348
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(463)	(458)
Impact change sur remboursement AT1	(en millions d'euros)	(266)	
<b>Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires</b>	<b>(en millions d'euros)</b>	<b>6 358</b>	<b>5 890</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		3 015 082 065	3 031 055 333
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		3 015 082 065	3 031 055 333
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>(en euros)</b>	<b>2,109</b>	<b>1,943</b>
<b>Résultat de base par action des activités poursuivies</b>	<b>(en euros)</b>	<b>2,109</b>	<b>1,944</b>
<b>Résultat de base par action des activités abandonnées</b>	<b>(en euros)</b>	<b>-</b>	<b>(0,001)</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>(en euros)</b>	<b>2,109</b>	<b>1,943</b>
<b>Résultat dilué par action des activités poursuivies</b>	<b>(en euros)</b>	<b>2,109</b>	<b>1,944</b>
<b>Résultat dilué par action des activités abandonnées</b>	<b>(en euros)</b>	<b>-</b>	<b>(0,001)</b>

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -463 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

## DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2024, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 4 février 2025, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,10 euro à la date de mise en paiement fixée le 28 mai 2025.

(en euros)	2024	2023	2022	2021	2020
Dividende	1,10	1,05	1,05	1,05	0,80

## DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

L'Assemblée générale du 22 mai 2024 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,05 euro. Un dividende de 3,2 milliards d'euros a donc été versé.

## AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 14 mai 2025.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2024 est positif et s'élève à 3 472 821 814 euros

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 3 472 821 814 euros ;
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 19 194 263 883 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital, et (ii) du report à nouveau de 15 721 442 069 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,10 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 327 262 112 euros\* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 15 867 001 771 euros\*, en report à nouveau.

\* Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2024, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

**INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE**

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

<u>Date d'émission</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant en devises au 31 décembre 2023</u>	<u>Rachats partiels et remboursements</u>	<u>Montant en devises au 31 décembre 2024</u>	<u>Au 31 décembre 2024</u>			
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	<u>Montant en euros au cours d'origine</u> (en millions d'euros)	<u>Rémunération - Part du Groupe - Cumulée</u> (en millions d'euros)	<u>Frais d'émission nets d'impôt</u> (en millions d'euros)	<u>Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé</u> (en millions d'euros)
23/01/2014	USD	1 750	(1 750)	-	-	(1 214)	(8)	(1 222)
08/04/2014	GBP	103	-	103	126	(98)	(1)	27
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(811)	(8)	331
26/02/2019	USD	1 250	(1 250)	-	-	(435)	(7)	(443)
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(126)	(5)	619
23/06/2021	GBP	397	-	397	481	(123)	(1)	357
04/01/2022	USD	1 250	-	1 250	1 102	(164)	(8)	930
10/01/2023	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(177)	(9)	1 064
09/01/2024	EUR	-	-	1 250	1 250	(77)	(9)	1 163
02/10/2024	USD	-	-	1 250	1 133	(18)	(8)	1 106
<b>Émissions Crédit Agricole S.A.</b>					<b>7 242</b>	<b>(3 244)</b>	<b>(65)</b>	<b>3 932</b>
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	245	-	245
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(23)	-	-	(23)
<b>TOTAL</b>					<b>7 219</b>	<b>(2 999)</b>	<b>(65)</b>	<b>4 154</b>

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

<u>Date d'émission</u>	<u>Devise</u>	<u>Montant en devises au 31 décembre 2023</u>	<u>Rachats partiels et remboursements</u>	<u>Montant en devises au 31 décembre 2024</u>	<u>Au 31 décembre 2024</u>		
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	<u>Montant en euros au cours d'origine</u> (en millions d'euros)	<u>Rémunération - Participations ne donnant pas le contrôle - cumulée</u> (en millions d'euros)	
14/10/2014	EUR	626	(411)	215	215	(282)	
13/01/2015	EUR	620	(374)	246	246	(248)	
<b>Emissions Assurance</b>					<b>460</b>	<b>(530)</b>	
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle						(245)	
<b>TOTAL</b>					<b>460</b>	<b>(775)</b>	

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
<b>Titres super-subordonnés à durée indéterminée</b>				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(436)	(454)	(63)	(60)
Evolutions des nominaux	(2)	1 231	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	129	133	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(18)	(4)	-	-
<b>Titres subordonnés à durée indéterminée</b>				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(9)	-	(64)	(89)
Evolutions des nominaux	-	-	(786)	(499)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	16	23	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

## 6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	162 339	-	-	-	-	162 339
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	152 261	49 039	78 878	116 309	204 432	600 919
Instruments dérivés de couverture	3 498	1 367	6 030	8 298	-	19 194
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 853	13 174	64 995	134 466	6 112	223 600
Actifs financiers au coût amorti	229 017	162 135	524 011	286 954	357	1 202 475
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(242)					(242)
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>551 725</b>	<b>225 715</b>	<b>673 916</b>	<b>546 028</b>	<b>210 902</b>	<b>2 208 285</b>
Banques centrales	1 389	-	-	-	-	1 389
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	163 522	39 632	109 375	97 687	3 322	413 537
Instruments dérivés de couverture	2 876	1 281	7 479	15 626	-	27 261
Passifs financiers au coût amorti	972 451	107 226	172 402	78 966	-	1 331 045
Dettes subordonnées	2 073	3 867	12 062	11 047	224	29 273
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(7 241)					(7 241)
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE<sup>1</sup></b>	<b>1 135 069</b>	<b>152 005</b>	<b>301 318</b>	<b>203 326</b>	<b>3 546</b>	<b>1 795 264</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	177 320	-	-	-	-	177 320
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	133 011	46 184	63 277	91 057	190 043	523 572
Instruments dérivés de couverture	2 159	872	7 889	9 533	-	20 453
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 758	13 535	63 374	127 681	6 128	215 476
Actifs financiers au coût amorti	222 362	140 536	511 670	276 068	384	1 151 020
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(6 241)					(6 241)
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE</b>	<b>533 369</b>	<b>201 127</b>	<b>646 210</b>	<b>504 339</b>	<b>196 555</b>	<b>2 081 600</b>
Banques centrales	274	-	-	-	-	274
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	142 381	40 353	91 623	80 142	3 438	357 937
Instruments dérivés de couverture	3 815	943	8 236	17 998	-	30 992
Passifs financiers au coût amorti	944 251	117 906	162 714	65 951	-	1 290 822
Dettes subordonnées	64	650	15 173	9 218	212	25 317
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(11 586)					(11 586)
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE<sup>1</sup></b>	<b>1 079 199</b>	<b>159 852</b>	<b>277 746</b>	<b>173 309</b>	<b>3 650</b>	<b>1 693 756</b>

<sup>1</sup> Dont 5 105 millions d'euros de dettes rattachées en 2024 contre 4 650 millions d'euros en 2023.

## NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements <sup>1 2</sup>	(6 847)	(6 302)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(549)	(445)
Charge au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(42)	(33)
Autres charges sociales	(1 490)	(1 457)
Intéressement et participation	(321)	(321)
Impôts et taxes sur rémunération	(408)	(381)
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>(9 657)</b>	<b>(8 938)</b>

<sup>1</sup>Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 110,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre une charge de 86,5 millions d'euros au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup>Dont indemnités liées à la retraite pour 178 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 155 millions d'euros au 31 décembre 2023.

### 7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2024	31/12/2023
France	36 916	36 444
Étranger	43 602	42 379
<b>TOTAL</b>	<b>80 518</b>	<b>78 823</b>

### 7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc\_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

**CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE**

<b>Pôles</b>	<b>Entités</b>	<b>Régimes supplémentaires obligatoires</b>	<b>Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2024</b>	<b>Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2023</b>
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 020	1 902
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	214	196
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	220	229
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	7 198	5 852
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SIRCA	Régime professionnel agricole 1,24 %	5 474	5 112
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacifica/SIRCA	Régime cadres dirigeants art. 83	74	75
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	1 269	4 103

**7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**
**VARIATION DETTE ACTUARIELLE**

	<b>31/12/2024</b>				<b>31/12/2023</b>
	<b>Zone euro</b>	<b>Hors zone euro</b>	<b>Toutes zones</b>	<b>Toutes zones</b>	
(en millions d'euros)					
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>1 206</b>	<b>1 537</b>	<b>2 743</b>	<b>2 458</b>	
Ecart de change	-	13	13	50	
Coût des services rendus sur l'exercice	55	35	91	74	
Coût financier	40	41	81	83	
Cotisations employés	1	21	22	19	
Modifications, réductions et liquidations de régime	(2)	(4)	(5)	(18)	
Variations de périmètre	124	37	161	87	
Prestations versées (obligatoire)	(81)	(97)	(178)	(155)	
Taxes, charges administratives et primes	(1)	-	(1)	-	
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>1</sup>	10	10	21	22	
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>1</sup>	(9)	24	15	125	
<b>DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 343</b>	<b>1 618</b>	<b>2 961</b>	<b>2 743</b>	

<sup>1</sup> Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

**DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT**

	31/12/2024		31/12/2023	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)				
Coût des services	(54)	(32)	(86)	(57)
Charge/produit d'intérêt net	(11)	(1)	(12)	(10)
<b>IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE</b>	<b>(65)</b>	<b>(33)</b>	<b>(98)</b>	<b>(67)</b>

**DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

	31/12/2024		31/12/2023	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
<b>Montant du stock d'écart actuaire cumulé en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture</b>	<b>374</b>	<b>190</b>	<b>564</b>	<b>424</b>
Ecart de change	-	(4)	(4)	1
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(28)	(40)	(68)	(15)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques <sup>1</sup>	10	10	21	22
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières <sup>1</sup>	(9)	24	15	125
Ajustement de la limitation d'actifs	(3)	(1)	(3)	7
<b>MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE</b>	<b>344</b>	<b>180</b>	<b>525</b>	<b>564</b>

<sup>1</sup> Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

**VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS**

	31/12/2024		31/12/2023	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)				
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>638</b>	<b>1 449</b>	<b>2 087</b>	<b>1 950</b>
Ecart de change	-	13	13	47
Intérêt sur l'actif (produit)	22	42	64	66
Gains/(pertes) actuariels	26	40	66	18
Cotisations payées par l'employeur	35	30	66	32
Cotisations payées par les employés	1	21	22	19
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	118	38	156	51
Taxes, charges administratives et primes	(1)	(1)	(2)	(1)
Prestations payées par le fonds	(13)	(94)	(107)	(94)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE</b>	<b>825</b>	<b>1 539</b>	<b>2 365</b>	<b>2 087</b>

**VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT**

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture</b>	<b>237</b>	-	<b>237</b>	<b>225</b>
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	7	-	7	8
Gains/(pertes) actuariels	2	-	2	(3)
Cotisations payées par l'employeur	1	-	1	15
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(1)	-	(1)	2
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(31)	-	(31)	(10)
<b>JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE</b>	<b>216</b>	-	<b>216</b>	<b>237</b>

**POSITION NETTE**

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	<b>(1 343)</b>	<b>(1 618)</b>	<b>(2 961)</b>	<b>(2 743)</b>
Impact de la limitation d'actifs	(16)	(7)	(23)	(27)
Juste valeur des actifs fin de période	825	1 539	<b>2 365</b>	<b>2 087</b>
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE</b>	<b>(533)</b>	<b>(86)</b>	<b>(620)</b>	<b>(684)</b>

**RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES**

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation <sup>1</sup>	3,25%	2,67%	3,14%	2,77%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	5,66%	5,59%	3,93%	3,99%
Taux attendus d'augmentation des salaires <sup>2</sup>	1,86%	1,77%	1,78%	1,75%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

<sup>1</sup> Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

<sup>2</sup> Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

**INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS<sup>1</sup>**

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	12,8%	133	130	28,5%	439	439	22,2%	572	569
Obligations	33,9%	353	343	40,0%	616	616	37,5%	969	959
Immobilier	4,2%	44		14,7%	227		10,5%	271	
Autres actifs	49,1%	511		16,8%	258		29,8%	769	

<sup>1</sup> Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2024, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 5,78 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 6,20 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2024 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 71 millions d'euros (versus 61 millions d'euros versés en 2023) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 107 millions d'euros (versus 94 millions d'euros versés en 2023).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 87 % au 31 décembre 2024 (droits à remboursements inclus).

## 7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 409 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## 7.6 Paiements à base d'actions

### 7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2024.

### 7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées en mars 2025, mars 2026, mars 2027, mars 2028 et mars 2029.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étaillée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

## 7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2024 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 28,4 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 3,6 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 2,5 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2024, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 1 714 500 euros en brut ce qui fait 1 249 908 euros en net.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.

## NOTE 8 Contrats de location

### 8.1 Contrats de location dont le groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles détenues en propre	8 028	6 978
Droits d'utilisation des contrats de location	1 684	1 608
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>9 712</b>	<b>8 586</b>

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

### VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	2 700	29	491	(167)	13	(40)	3 025
Amortissements et dépréciations	(1 121)	-	(340)	67	(4)	15	(1 383)
<b>Total Immobilier</b>	<b>1 579</b>	<b>29</b>	<b>151</b>	<b>(100)</b>	<b>9</b>	<b>(25)</b>	<b>1 642</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	78	11	23	(8)	1	1	105
Amortissements et dépréciations	(49)	-	(20)	6	(1)	-	(63)
<b>Total Mobilier</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>42</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>1 608</b>	<b>40</b>	<b>153</b>	<b>(102)</b>	<b>9</b>	<b>(25)</b>	<b>1 684</b>

(en millions d'euros)	31/12/2022	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2023
<b>Immobilier</b>							
Valeur brute	2 649	103	297	(340)	(9)	-	2 700
Amortissements et dépréciations	(1 011)	(24)	(320)	233	1	-	(1 121)
<b>Total Immobilier</b>	<b>1 638</b>	<b>79</b>	<b>(23)</b>	<b>(107)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>1 579</b>
<b>Mobilier</b>							
Valeur brute	80	-	19	(24)	2	-	78
Amortissements et dépréciations	(51)	-	(15)	20	(2)	-	(49)
<b>Total Mobilier</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29</b>
<b>Total Droits d'utilisation</b>	<b>1 667</b>	<b>79</b>	<b>(19)</b>	<b>(111)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>1 608</b>

**ECHEANCIER DES DETTES LOCATIVES**

(en millions d'euros)	31/12/2024			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	295	818	678	1 791
31/12/2023				
(en millions d'euros)	31/12/2023			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	264	872	592	1 728

**DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(44)	(34)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(28)	(23)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(47)	(43)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(18)	(16)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	2	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	-
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(362)	(350)
<b>Total Charges et produits de contrats de location</b>	<b>(497)</b>	<b>(465)</b>

**MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(409)	(394)

**8.2 Contrats de location dont le groupe est bailleur**

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

**PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION**

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Location-financement</b>	<b>1 929</b>	<b>1 458</b>
Profits ou pertes réalisés sur la vente	(2)	(6)
Produits financiers tirés des créances locatives	1 931	1 464
Produits des paiements de loyers variables	-	-
<b>Location simple</b>	<b>1 229</b>	<b>856</b>
Produits locatifs	1 229	856

**ECHEANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR**

	31/12/2024						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<i>(en millions d'euros)</i>							
Contrats de location- financement	8 586	18 618	4 791	31 995	1 603	1 178	31 570
	31/12/2023						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
<i>(en millions d'euros)</i>							
Contrats de location- financement	7 534	18 383	4 951	30 868	1 542	1 118	30 444

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

## NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur des établissements de crédit	207 897	197 530
Engagements en faveur de la clientèle	5 448	6 927
<b>Engagements de garantie</b>	<b>202 449</b>	<b>190 602</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 779	8 791
Engagements d'ordre de la clientèle	207 104	111 313
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer	10 835	10 527
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus des établissements de crédit	125 816	155 288
Engagements reçus de la clientèle	119 593	149 860
<b>Engagements de garantie</b>	<b>399 647</b>	<b>379 047</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	108 587	104 888
Engagements reçus de la clientèle	291 060	274 159
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir	9 450	10 040

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise Additional Credit Claims Corporates dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances " Prêts Garantis par l'Etat " resteront éligibles aux remises de créances en Banque Centrale. En conséquence, Crédit Agricole S.A. ne postera plus de créances entreprises auprès de la Banque de France.

### INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	276 056	308 657
Titres prêtés	6 508	6 677
Dépôts de garantie sur opérations de marché	27 314	28 001
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	168 230	142 192
<b>TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE</b>	<b>478 108</b>	<b>485 528</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	9	8
Titres et valeurs reçus en pension	473 288	460 128
Titres vendus à découvert	47 362	55 843
<b>TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS</b>	<b>520 660</b>	<b>515 979</b>

## CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2024, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 70,6 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 110,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 7,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023, et 1,6 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2024, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH) et de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (CA FH SFH), sociétés financières contrôlées à 100 % par Crédit Agricole S.A., 191,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie. Ce montant se répartit entre 161,2 milliards d'euros de créances issues des Caisses régionales (dont 49,6 milliards d'euros pour CA HL SFH et 111,6 milliards d'euros pour CA FH SFH) et 30,4 milliards d'euros provenant de LCL (dont 12,1 milliards d'euros pour CA HL SFH et 18,3 milliards d'euros pour CA FH SFH).

Au 31 décembre 2024, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,5 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2024, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,2 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

## GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possède pas au 31 décembre 2024.

## NOTE 10 Reclassements d'instruments financiers

### PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole S.A.

### RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2024 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans "la valeur au bilan" des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan des tableaux inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur (Cf. note 3.5 « Comptabilité de couverture »). En revanche, la valeur comptable des éléments présentés dans ce tableau n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 31 décembre 2024. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée dans le tableau ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 31 décembre 2024 s'élève à 88 971 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 87 292 millions d'euros, soit une moins-value latente de -1 679 millions d'euros.

## 11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES DERIVES ACTIFS (CREDIT VALUATION ADJUSTMENT OU CVA) DU RISQUE DE NON-EXECUTION SUR LES DERIVES PASSIFS (DEBIT VALUATION ADJUSTMENT OU DVA OU RISQUE DE CREDIT PROPRE).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en diminution de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

### DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

**Les ajustements de mark-to-market** : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

**Les réserves bid/ask** : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

**Les réserves pour incertitude** : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment/ Initial Margin Valuation Adjustment/Colateral Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

### Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

### Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

### Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

### Ajustement ColVA

La ColVA (Colateral Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

### Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

## Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>371 156</b>	<b>69 663</b>	<b>287 973</b>	<b>13 520</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 145	-	-	1 145
Titres reçus en pension livrée	150 124	-	143 653	6 471
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	73 716	69 582	3 899	236
Instruments dérivés	146 171	81	140 421	5 669
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>229 763</b>	<b>113 607</b>	<b>95 685</b>	<b>20 471</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>38 904</b>	<b>16 922</b>	<b>8 901</b>	<b>13 081</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>81 060</b>	<b>40 442</b>	<b>34 025</b>	<b>6 593</b>
Créances sur les établissements de crédit	635	-	635	-
Créances sur la clientèle	1 845	-	1 845	-
Titres de dettes	78 580	40 442	31 545	6 593
<b>Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature</b>	<b>6 495</b>	-	<b>6 495</b>	-
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>103 304</b>	<b>56 243</b>	<b>46 264</b>	<b>798</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>223 600</b>	<b>200 349</b>	<b>22 519</b>	<b>732</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables <sup>1</sup>	6 106	3 143	2 231	732
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	217 495	197 206	20 288	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>19 195</b>	-	<b>19 195</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>843 713</b>	<b>383 620</b>	<b>425 370</b>	<b>34 723</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 069	7
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		988		2 316
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		16	7 080	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	<b>1 004</b>	<b>8 149</b>	<b>2 323</b>	

<sup>1</sup> Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 105 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>301 925</b>	<b>46 275</b>	<b>241 797</b>	<b>13 853</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	654	-	-	654
Titres reçus en pension livrée	142 870	-	135 609	7 261
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	49 996	46 190	3 538	268
Instruments dérivés	108 404	84	102 650	5 670
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>221 647</b>	<b>117 557</b>	<b>84 565</b>	<b>19 525</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>42 200</b>	<b>19 912</b>	<b>9 577</b>	<b>12 711</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>82 139</b>	<b>45 071</b>	<b>30 618</b>	<b>6 450</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	2 034	-	2 034	-
Titres de dettes	80 105	45 071	28 585	6 450
<b>Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature</b>	<b>2 945</b>	<b>-</b>	<b>2 945</b>	<b>-</b>
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	<b>94 362</b>	<b>52 573</b>	<b>41 424</b>	<b>365</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>215 476</b>	<b>193 763</b>	<b>20 995</b>	<b>719</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables <sup>1</sup>	6 124	3 358	2 095	671
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	209 352	190 405	18 899	48
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>20 453</b>	<b>-</b>	<b>20 453</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>759 501</b>	<b>357 595</b>	<b>367 810</b>	<b>34 097</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			339	26
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		894		1 392
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		6	1 223	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	<b>899</b>	<b>1 562</b>	<b>1 418</b>	

<sup>1</sup> Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 89 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur**

(en millions d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>311 824</b>	<b>47 154</b>	<b>257 241</b>	<b>7 429</b>
Titres vendus à découvert	47 372	47 120	203	49
Titres donnés en pension livrée	135 744	-	131 721	4 022
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	128 707	34	125 316	3 357
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>101 713</b>	<b>11 461</b>	<b>71 950</b>	<b>18 303</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>27 261</b>	<b>5</b>	<b>27 256</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>440 798</b>	<b>58 619</b>	<b>356 447</b>	<b>25 732</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			72	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		78		1 851
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	6 943	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	<b>78</b>	<b>7 015</b>	<b>1 851</b>	

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>267 860</b>	<b>55 780</b>	<b>207 031</b>	<b>5 048</b>
Titres vendus à découvert	55 851	55 754	86	11
Titres donnés en pension livrée	111 984	-	108 992	2 992
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	100 023	26	97 951	2 046
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>90 077</b>	<b>13 785</b>	<b>58 028</b>	<b>18 264</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>30 992</b>	<b>-</b>	<b>30 914</b>	<b>78</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>388 929</b>	<b>69 566</b>	<b>295 973</b>	<b>23 390</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	10
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		1 159
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	1 475	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>	<b>5</b>	<b>1 476</b>	<b>1 169</b>	

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

### **Les instruments classés en niveau 1**

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

### **Les instruments classés en niveau 2**

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanille comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

### **Les instruments classés en niveau 3**

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devise, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
  - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
  - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
  - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
  - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
  - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
  - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

## Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Instruments dérivés
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction		
Solde de clôture (31/12/2023)	34 097	-	654	7 261	-	268	5 670	
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	424	-	(5)	15	-	69	477	
Comptabilisés en résultat	286	-	(23)	(58)	-	69	473	
Comptabilisés en capitaux propres	138	-	18	73	-	-	4	
Achats de la période	13 082	-	991	7 937	-	161	1 452	
Ventes de la période	(2 134)	-	(491)	-	-	(253)	(1)	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	(6 017)	-	(4)	(5 409)	-	-	(587)	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	44	-	-	-	-	-	-	
Transferts	(4 772)	-	-	(3 333)	-	(9)	(1 342)	
Transferts vers niveau 3	2 323	-	-	1 667	-	50	577	
Transferts hors niveau 3	(7 095)	-	-	(4 999)	-	(59)	(1 919)	
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2024)</b>	<b>34 723</b>		<b>1 145</b>	<b>6 471</b>		<b>236</b>	<b>5 669</b>	

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	12 711	-	-	6 450	365	-	-	-
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	(215)	-	-	24	24	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(221)	-	-	24	24	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	6	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 626	-	-	485	410	-	-	-
Ventes de la période	(970)	-	-	(366)	(1)	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(16)	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	17	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(73)	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	(3)	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(70)	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2024)</b>	<b>13 081</b>	-	-	<b>6 593</b>	<b>798</b>	-	-	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en millions d'euros)			
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>671</b>	<b>48</b>	-
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	37	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	37	-	-
Achats de la période	18	-	-
Ventes de la période	(53)	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	27	-	-
Transferts	31	(48)	-
Transferts vers niveau 3	31	-	-
Transferts hors niveau 3	-	(48)	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2024)</b>	<b>732</b>	-	-

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	<b>369</b>
Comptabilisés en résultat	332
Comptabilisés en capitaux propres	37

**Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<b>Solde de clôture (31/12/2023)</b>	<b>23 390</b>	11	2 992	-	-	-	2 046	18 264	78
Gains /pertes de la période <sup>1</sup>	2 237	569	29	-	-	-	341	1 298	-
Comptabilisés en résultat	2 355	569	29	-	-	-	338	1 419	-
Comptabilisés en capitaux propres	(118)	-	-	-	-	-	3	(122)	-
Achats de la période	5 485	45	4 483	-	-	-	699	259	-
Ventes de la période	(775)	(574)	-	-	-	-	(6)	(195)	-
Emissions de la période	6 855	-	-	-	-	-	-	6 855	-
Dénouements de la période	(6 369)	(1)	(1 796)	-	-	-	(446)	(4 048)	(78)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(5 091)	-	(1 685)	-	-	-	725	(4 130)	-
Transferts vers niveau 3	1 851	-	247	-	-	-	1 122	482	-
Transferts hors niveau 3	(6 942)	-	(1 932)	-	-	-	(397)	(4 612)	-
<b>SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2024)</b>	<b>25 732</b>	<b>49</b>	<b>4 022</b>	-	-	-	3 357	18 303	-

<sup>1</sup> Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	<b>2 333</b>
Comptabilisés en résultat	2 355
Comptabilisés en capitaux propres	(22)

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

### 11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Marge différée à l'ouverture</b>	<b>359</b>	<b>241</b>
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	245	250
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(300)	(132)
<b>MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE</b>	<b>304</b>	<b>359</b>

La marge au 1<sup>er</sup> jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

## NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024

### 12.1 Information sur les filiales

#### 12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole S.A. à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

#### Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

#### Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

#### Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : Crédit Agricole S.A. grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par Crédit Agricole S.A. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

#### Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités de compte pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

#### Autres contraintes

Certaines filiales de Crédit Agricole S.A. doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

Concernant l'Ukraine, la résolution n° 23 de la Banque centrale d'Ukraine du 25.02.2022 a été modifiée par le Décret #18 du Conseil d'administration de la Banque Nationale d'Ukraine « Sur le fonctionnement du système bancaire pendant la période de la loi martiale ».

Les entreprises pourront rapatrier de « nouveaux » dividendes : les entreprises pourront rapatrier les dividendes sur les intérêts ou actions de sociétés à l'étranger accumulés sur la base des résultats de performance de la période débutant le 1er janvier 2024. Cet assouplissement ne s'applique pas au versement de dividendes sur les bénéfices non distribués des périodes antérieures affectés en report à nouveau ou en réserve de capital.

Afin de minimiser les risques pour la stabilité macroéconomique et financière, la Banque nationale a fixé une limite mensuelle de rapatriement des « nouveaux » dividendes à l'équivalent 1 million d'euros. Le respect de cette exigence sera assuré par l'utilisation du système informatique d'E-Limites automatisées de la Banque nationale d'Ukraine.

#### 12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2024, le montant de ces émissions est de 30,6 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2024, le montant de ces lignes de liquidités est de 43,2 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

#### 12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

## 12.2 Co-entreprises et entreprises associées

### INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2024,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 512 millions d'euros (1 388 millions d'euros au 31 décembre 2023),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève 1 415 millions d'euros (1 211 millions d'euros au 31 décembre 2023),

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres <sup>1</sup>
<b>Co-entreprises</b>						
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	53,8%	74	-	-	4	77
S3 Latam Holdco 1	34,7%	325	-	-	21	606
Credit Agricole Immobilier Promotion	50,0%	71	-	4	(5)	71
Leasys <sup>2</sup>	50,0%	708	-	-	58	1 067
Credit Agricole Transitions Et Energies	50,0%	142	-	-	(2)	165
Autres		192	-	-	(8)	695
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)</b>		<b>1 512</b>			<b>68</b>	<b>2 680</b>
<b>Entreprises associées</b>						
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	601	-	17	58	601
Abc-Ca Fund Management Co	22,4%	203	-	6	11	203
Wafasalaf	49,0%	159	-	5	16	100
Sbi Funds Management Private Limited	24,5%	383	-	8	104	358
Autres		69		7	(62)	70
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>1 415</b>			<b>126</b>	<b>1 332</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>		<b>2 928</b>			<b>194</b>	<b>4 013</b>

<sup>1</sup> Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

<sup>2</sup> Comprend les données de LEASYS S.P.A. et de LEASYS SAS

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2024. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.



31/12/2023						
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres <sup>1</sup>
<b>Co-entreprises</b>						
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	53,7%	70	-	-	(1)	72
S3 Latam Holdco 1	34,7%	362	-	-	19	620
Credit Agricole Immobilier Promotion	50,0%	81	-	5	5	80
Leaseco <sup>2</sup>	50,0%	623	-	-	34	939
Watea	30,0%	76	-	-	(4)	6
Autres		176	-	549	33	653
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)</b>		<b>1 388</b>			<b>86</b>	<b>2 371</b>
<b>Entreprises associées</b>						
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	539	-	23	49	539
Abc-Ca Fund Management Co	22,5%	191	-	9	15	191
Wafasalaf	49,0%	143	-	7	13	86
Sbi Funds Management Private Limited	24,7%	275	-	7	79	252
Autres		63		7	(46)	63
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)</b>		<b>1 211</b>			<b>111</b>	<b>1 131</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>		<b>2 599</b>			<b>197</b>	<b>3 502</b>

<sup>1</sup> Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

<sup>2</sup> Comprend les données de LEASYS S.P.A



Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	1 193	7	645	133
S3 Latam Holdco 1	157	79	1 378	1 212
Credit Agricole Immobilier Promotion	34	(11)	299	141
Leasys <sup>1</sup>	387	106	14 426	2 134
Credit Agricole Transitions Et Energies	9	(4)	338	331
<b>Entreprises associées</b>				
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	255	117	8 948	1 180
Abc-Ca Fund Management Co	78	32	-	609
Wafasalaf	119	32	1 947	205
Sbi Funds Management Private Limited	453	275	1 050	984

<sup>1</sup> Comprend les données de LEASYS S.P.A. et de Leasys SAS

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<b>Co-entreprises</b>				
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	1 248	(1)	615	125
S3 Latam Holdco 1	179	111	2 131	1 982
Credit Agricole Immobilier Promotion	52	9	357	161
Leaseco <sup>1</sup>	359	125	10 303	1 878
Watea	1	(14)	42	21
<b>Entreprises associées</b>				
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	240	99	7 595	1 078
Abc-Ca Fund Management Co	93	46	604	573
Wafasalaf	110	28	1 680	163
Sbi Funds Management Private Limited	342	208	729	687

<sup>1</sup> Comprend les données de LEASYS S.P.A.

**INVESTISSEMENTS DANS LES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES NON CONSOLIDEES AU NIVEAU DE L'ASSURANCE**

Crédit Agricole Assurances a mis en œuvre l'option simplifiée permise par la norme IAS 28 pour l'évaluation de 27 co-entreprises et 26 entreprises associées.

Les participations dans ces entreprises sont ainsi évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Les informations financières résumées des co-entreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<b>Co-entreprises</b>					
FONCIERE HYPERSUD	51 %	1	104	73	48
EUROMARSEILLE 1	50 %	ND	36	19	0
EUROMARSEILLE 2	50 %	ND	55	2	1
ARCAPARK SAS	50 %	239	217	193	26
Futures Energies Investissements Holding	35 %	ND	614	250	-24
CASSINI PARTS A	50 %	302	1620	379	-18
TUNNELS DE BARCELONA	50 %	ND	485	77	21
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60 %	293	128	103	22
Futures Energies Investissements Holding 2	48 %	ND	ND	ND	ND
ELL HOLDCO SARL	50 %	276	1157	485	2
EUROWATT ENERGIE	75 %	ND	439	48	4
SARL IMPULSE I A	36 %	976	2591	2591	96
Futures Energies Investissements Holding 3	80 %	ND	141	45	20
ITALIAN ENERGIES INVESTMENTS HOLDINGS	80 %	ND	110	109	11
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60 %	589	2	1	0
JANUS RENEWABLES	50 %	ND	ND	ND	ND
URI GmbH	45 %	ND	ND	ND	ND
GIGA DYNAMO HOLDINGS	45 %	ND	121	44	-2
SAS DEFENSE CB3	25 %	0	48	48	0
QUADRICA	50 %	ND	ND	ND	ND
ALTALUXCO	50 %	ND	1038	813	-11
SCI I TERRASSE BELLINI	33 %	63	136	91	3
SCI RUE DU BAC	50 %	160	232	174	6
SCI TOUR MERLE	50 %	68	105	54	2
SCI CARPE DIEM	50 %	140	230	108	13
SCI WGRAM 22/30	50 %	160	317	60	7
SCI ILOT 13	50 %	52	78	48	3
SCI FREY RETAIL VILLEBON	48 %	40	164	40	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50 %	60	244	96	-22
SCI PAUL CEZANNE	49 %	298	152	57	7
SCI 103 GRENELLE	49 %	154	174	167	7
<b>Entreprises associées</b>					
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	40 %	545	6958	1246	49
INFRA FOCH TOPCO	49 %	647	4286	199	34
ALTAREA	24 %	516	8337	1748	-472
CLARIANE	26 %	193	15181	3584	-105
SAS CRISTAL	46 %	50	124	71	8
SEMMARIS	38 %	38	924	668	28
CENTRAL SICAF S.P.A.	25 %	171	982	50	20
PISTO GROUP HOLDING SARL	40 %	287	102	8	0



CAVOUR AERO SA	40 %	ND	371	370	0
FLUXDUNE AO	25 %	200	689	673	0
EF SOLARE	30 %	ND	1121	949	48
REPSOL RENOVABLES	13 %	ND	3159	2083	-13
BLUEVIA	23 %	ND	2515	2122	-96
ADL PARTICIPATIONS	25 %	79	506	349	-52
EDISON RENEWABLES	49 %	ND	1283	766	165
HORNSEA 2	25 %	ND	1956	190	127
VERKOR	10 %	ND	620	426	-11
INNERGEX FRANCE	30 %	ND	ND	ND	ND
FREY	20 %	185	2397	1047	19
ICADE	19 %	330	11601	4986	-1250
PATRIMOINE ET COMMERCE	20 %	62	907	439	29
MOVHERA	35 %	560	ND	ND	ND
SOCIETE CIVILE FONDIS	25 %	49	371	42	-12
SCI HEART OF LA DEFENSE	37 %	139	1445	386	155

31/12/2023

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
<b>Co-entreprises</b>					
FONCIERE HYPERSUD	51%	1	165	35	5
ARCAPARK SAS	50%	196	167	167	0
SCI EUROMARSEILLE 1	50%	21	ND	ND	ND
SCI EUROMARSEILLE 2	50%	7	ND	ND	ND
FREY RETAIL VILLEBON	48%	37	161	38	2
SCI RUE DU BAC	50%	152	228	175	6
SCI TOUR MERLE	50%	73	107	55	4
SCI CARPE DIEM	50%	171	226	108	13
SCI ILOT 13	50%	65	78	48	3
SCI 1 TERRASSE BELLINI	33%	68	131	88	0
SCI WGRAM 22/30	50%	157	319	55	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50%	62	271	126	3
SAS DEFENSE CB3	18%	12	107	84	-9
SCI PAUL CEZANNE	49%	276	178	167	6
TUNELS DE BARCELONA	50%	0	ND	ND	ND
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60%	296	128	103	4
ELL HOLDCO SARL	49%	276	551	551	0
EUROWATT ENERGIE	75%	0	ND	ND	ND
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	80%	0	ND	ND	ND
IEIH	80%	0	ND	ND	ND
EF SOLARE ITALIA	30%	0	ND	ND	ND
URI GmbH	45%	0	ND	ND	ND
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60%	588	ND	ND	ND
JANUS RENEWABLES	50%	0	ND	ND	ND
SCI 103 GRENELLE	49%	156	174	163	4
LEAD INVESTORS	45%	0	ND	ND	ND
<b>Entreprises associées</b>					
RAMSAY - GENERALE DE SANTE	40%	835	6 788	1 212	118
INFRA FOCH TOPCO	36%	537	3 459	107	-68



ALTAREA	24%	400	9 087	2 375	327
CLARIANE	25%	63	14 574	3 539	22
FREY	20%	166	2 051	990	129
ICADE	19%	511	18 218	6 588	54
PATRIMOINE ET COMMERCE	20%	55	93	431	48
SCI HEART OF LA DEFENSE	33%	164	1 648	566	-90
SAS CRISTAL	46%	55	124	90	8
SCI FONDIS	25%	50	393	77	18
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	30%	0	ND	ND	ND
SEMMARIS	38%	38	0	0	0
CENTRAL SICAF	24%	164	1 222	758	70
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	280	101	9	30
CAVOUR AERO SA	37%	197	369	369	0
FLUXDUNE	25%	227	868	852	0
CASSINI SAS	50%	296	1 713	477	-71
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	48%	0	ND	ND	ND
SARL IMPULSE	39%	934	ND	ND	ND
AGUAS PROFUNDAS SA	35%	570	2 221	1 289	-14
ADL PARTICIPATIONS	25%	89	546	392	-4
EDISON RENEWABLES	49%	0	ND	ND	ND
HORNSEA 2	25%	0	ND	ND	ND
REPSOL RENOVABLES	13%	0	ND	ND	ND
ALTAMIRA	23%	0	ND	ND	ND
VERKOR	10%	0	ND	ND	ND
INNERGEX FRANCE	30%	0	ND	ND	ND

## RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

### CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole S.A.

### CONTRAINTE LÉGALE

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

### CONTRAINTE SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

## 12.3 Participations ne donnant pas le contrôle

### INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRêTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	33%	418	3 331	272
Groupe Crédit Agricole Italia	22%	22%	176	1 457	79
Groupe CACEIS	30%	30%	140	1 105	115
AGOS SPA	39%	39%	74	486	51
CA Egypte	35%	35%	51	147	15
Autres entités <sup>1</sup>	0%	0%	208	2 076	71
<b>TOTAL</b>		<b>1 067</b>		<b>8 601</b>	<b>602</b>

<sup>1</sup> Dont 460 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	33%	385	3 109	269
Groupe Crédit Agricole Italia	22%	22%	155	1 378	65
Groupe CACEIS	30%	30%	119	1 121	-
AGOS SPA	39%	39%	73	469	72
CA Egypte	35%	35%	49	154	-
Autres entités <sup>1</sup>	0%	0%	213	2 602	78
<b>TOTAL</b>			<b>995</b>	<b>8 833</b>	<b>484</b>

<sup>1</sup> Dont 1 246 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	38 302	3 406	1 302	1 467
Groupe Crédit Agricole Italia	92 495	3 078	809	803
Groupe CACEIS	118 034	2 083	455	400
AGOS SPA	20 945	841	190	189
CA Egypte	2 430	277	145	166
<b>TOTAL</b>	<b>272 206</b>	<b>9 685</b>	<b>2 901</b>	<b>3 025</b>

(en millions d'euros)	31/12/2023			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	36 011	3 122	1 160	1 067
Groupe Crédit Agricole Italia	94 313	3 040	712	709
Groupe CACEIS	116 331	1 678	392	386
AGOS SPA	20 492	829	188	188
CA Egypte	3 137	286	139	129
<b>TOTAL</b>	<b>270 284</b>	<b>8 955</b>	<b>2 591</b>	<b>2 479</b>

## 12.4 Composition du périmètre

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
<b>Allemagne</b>									
	A-BEST NINETEEN	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	A-BEST SIXTEEN	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
	AIXIGO AG	Globale	E3	Filiale	GEA	100,0	-	67,2	-
	Amundi Deutschland GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA AUTO BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FONDS SERVICE GMBH	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CALEF SA – NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Creditplus Bank AG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT GERMANY BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
	EUROFACTOR GmbH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Globale	-	Filiale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Équivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN DEUTSCHLAND	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Arabie Saoudite</b>									
	CREDIT AGRICOLE CIB ARABIA FINANCIAL COMPANY	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Australie</b>									
	Crédit Agricole CIB (Australie)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Autriche</b>									
	Amundi Austria GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA AUTO BANK GMBH	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CAA STERN GMBH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS AUSTRIA GMBH	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	URI GmbH	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0
<b>Belgique</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	BANQUE DEGROOF PETERCAM	Globale	E3	Filiale	GC	79,3	-	77,5	-
	BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA BRUSSELS BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
	Benelpart	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	96,1	96,1
	CA AUTO BANK S.P.A BELGIAN BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BELGIUM	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
	CALEF SA – BELGIUM BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
	DEGROOF PETERCAM CORPORATE FINANCE	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
	DRIVALIA LEASE BELGIUM S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FLUXDUNE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	FREECARS BELGIUM	Globale	S3	Filiale	SFS	-	100,0	-	77,0
	LEASYS SPA Belgian Branch	Équivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	NARCISSE HOLDING BELGIQUE SA	Globale	E1	Filiale	GEA	80,1	-	80,1	-
	OLINN BELGIUM	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	ORBAN FINANCE	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
	PETERCAM INVEST	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	97,8	-
	SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIÈRE INDUSTRIE GUIMARD	Globale	E3	Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
	Sofipac	Globale	-	Filiale	GC	99,7	99,7	95,8	95,8
<b>Brésil</b>									
	Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	FIC-FIDC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	SANTANDER CACEIS BRASIL DTV S.A.	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
<b>Bulgarie</b>									
	Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
<b>Canada</b>									
	Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CREDIT AGRICOLE SERVICES & OPERATIONS INC.	Globale	E2	Filiale	GC	100,0	-	97,8	-
<b>Chili</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
<b>Chine</b>									
	ABC-CA Fund Management CO	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	22,4	22,5
	Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	55,0	55,0	37,0	37,1
	AMUNDI FINTECH (SHANGHAI) CO, LTD	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	67,2	-
	Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	GAC - Sofinco Auto Finance Co.Ltd.	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2022-01	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2022-02	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2023-1	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2023-2	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2024-03	Équivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU RONG 2024-04	Équivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU RONG 2024-01	Équivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU RONG 2024-02	Équivalence	E2	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	-	50,0	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	HUI JU TONG 2022-I	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2023-I	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Colombie</b>									
	S3 CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
<b>Corée du sud</b>									
	Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	20,2	20,2
	UBAF (Corée du Sud)	Équivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	WOORI CARD 2022 I ASSET SECURITIZATION SPECIALTY CO LTD	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
<b>Danemark</b>									
	ALEASE & MOBILITY BRANCH DANISH	Équivalence	S1	Succursale	SFS	-	50,0	-	50,0
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE CIB DENMARK BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Egypte</b>									
	Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale	-	Filiale	BPI	65,3	65,3	65,0	65,0
<b>Emirats Arabes Unis</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI [OFF SHORE] BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	INDOSUEZ SWITZERLAND DIFC BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Espagne</b>									
	A-BEST 20	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA AUTO BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSALS EN ESPANA	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SPAIN BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
	DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE ESPANA S.A.U.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FACTUM IBERICA	Globale	S1	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	FREECARS SPAIN LOGISTIC SOCIEDAD LIMITADA	Globale	S3	Filiale	SFS	-	100,0	-	77,0
	JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS SPA, Spanish Branch	Équivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
	Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
REPSOL RENOVABLES	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
Santander CACEIS Latam Holding 1.S.L.	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7	
Santander CACEIS Latam Holding 2.S.L.	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7	
TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
VAUGIRARD AUTOVIA S.L.U.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Vaugirard Infra S.L.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
VAUGIRARD RENOVABLES	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Etats-Unis</b>									
Amundi Asset Management US Inc	Globale	D4	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
Amundi Distributor US Inc	Globale	D4	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
Amundi Holdings US Inc	Globale	D4	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
Amundi US Inc	Globale	D4	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-	
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-	
<b>Finlande</b>									
AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
CA AUTO FINANCE DANMARK A/S, FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
DRIVALIA LEASE FINLAND OY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>France</b>									
ACAJOU	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
ACTICCIA VIE 3 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,3	99,3	99,3	99,3	
ACTICCIA VIE 90 C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE 90 N2 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE 90 N3 C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE 90 N4 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,8	100,0	99,8	100,0	
ACTICCIA VIE 90 N6 C <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE N4 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,8	99,8	99,8	99,8	
ACTIONS 50 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	99,5	95,4	99,5	95,4	
ADIMMO	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6	
ADL PARTICIPATIONS	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,5	24,5	24,5	24,5	
AGORA ACTION EURO <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	50,5	-	50,5	-	
AGRICOLE RIVAGE DETTE <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ALLIANZ-VOLTA <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ALTA VAI HOLDCO P	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ALTAREA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,4	24,1	24,4	24,1	
AM AC FR ISR PC 3D <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	50,3	37,1	50,3	37,1	
AM DESE FILL DS3IMDI <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
AM.KBI.AC.MO.ENPERIC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	99,2	97,6	99,2	97,6
AM.OBLI.MD.AC.PM.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
AM.AC.EU.ISR-P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	34,6	34,0	34,6	34,0
AM.AC.MINER.-P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	69,6	69,1	69,6	69,1
AM.AC.USA.ISR.P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	65,5	53,7	65,5	53,7
AM.ACT.EMER.-P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	26,7	28,1	26,7	28,1
AM.RDT.PLUS.-P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	58,3	58,4	58,3	58,4
AMIRAL.GROWTH.OPP.A <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	51,1	51,1	51,1	51,1
AMUN.DELTA.CAPITAL.S <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	83,8	-	83,8	-
AMUN.ENERG.VERT.FIA <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	62,4	62,4	62,4	62,4
AMUN.ACT.REST.P-C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	38,9	39,1	38,9	39,1
AMUN.TRES.EONIA.ISR.E.FCP.3DEC <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	60,8	-	60,8
AMUNDI	Globale	-		Filiale	GEA	67,4	67,6	67,2	67,5
AMUNDI IT SERVICES SNC	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI.AC.FONC.PC.3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	58,3	58,5	58,3	58,5
AMUNDI ACTIONS FRANCE.C.3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	69,6	69,0	69,6	69,0
AMUNDI AFD AV.DURABL.P1.FCP.3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	69,6	70,5	69,6	70,5
AMUNDI ALLOCATION.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	99,9	100,0	99,9	100,0
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI CAA.ABS.CT <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI CAP.FU.PERI.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	99,2	99,0	99,2	99,0
Amundi ESR	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI.EURO.LIQUIDITY.SHORT.TERM.SRI.PM.C <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
AMUNDI Finance	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI Finance Emissions	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI.FLEURONS.DES.TERRITOIRES.PART.A.PREDICA <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	60,5	60,5	60,5	60,5
AMUNDI.HORIZON.3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	66,9	66,8	66,9	66,8
AMUNDI.IMMO.DURABLE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	99,7	100,0	99,7
AMUNDI Immobilier	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI India Holding	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI Intermédiation	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI.KBI.ACTION.PC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	88,5	88,5	88,5	88,5
AMUNDI.KBI.ACTIONS.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	91,0	92,2	61,2	55,5
AMUNDI.KBI.AQUA.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	58,2	59,5	58,2	59,5
AMUNDI.OBLIG.EURO.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	57,3	56,4	57,3	56,4
AMUNDI.PATRIMOINE.C.3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	86,3	86,0	86,3	86,0
AMUNDI.PE.Solution.Alpha	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	98,6	100,0	66,3	67,5
AMUNDI.Private.Equity.Funds	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI.PULSACTIONS <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	54,6	53,1	54,6	53,1
AMUNDI.TRANSM.PAT.C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	98,4	98,4	98,4	98,4
AMUNDI.VALEURS.DURAB <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	62,1	78,4	62,1	78,4
AMUNDI.VAUGIRARD.DETTE.IMMO.II <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI.Ventures	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
AMUNDI-CSH.IN-PC <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	51,7	-	51,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
AMUNDIOBLIGMONDEP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	85,2	86,2	85,2	86,2
ANATEC	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
Angle Neuf	Globale	-		Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6
ANTINEA FCP <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	3,7	-	3,7
ARCAPARK SAS	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
ARTEMID <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	85,0	85,1	85,0	85,1
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	41,1	40,9	41,1	40,9
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	32,9	33,5	32,9	33,5
Auxéfip	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
AXA EUR.SM.CAP E 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	89,8	95,8	89,8	95,8
B IMMOBILIER <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
B2 HOTEL INVEST (SPPICAV) <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	86,8	-	86,8	-
Bforbank S.A.	Équivalence	-		Entreprise associée	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
BFT EQUITY PROTEC 44 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT FR EMP ISR PERIC <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	43,1	-	43,1	-
BFT FRAN FUT-C SI.3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	60,3	61,4	60,3	61,4
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
BFT opportunité <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT PAR VIA EQ EQ PC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	59,1	65,5	59,1	65,5
BFT SEL RDT 23 PC <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
BFT VALUE PREM OP CD <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA AUTO BANK S.P.A FRENCH BRANCH	Globale	-		Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Consumer Finance	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CA EDRAM OPPORTUNITES <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA FINANCEMENT HABITAT SFH	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus	Globale	-		Filiale	AHM	77,9	77,9	77,9	77,9
CA Indosuez	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	99,1	99,8	99,1	99,8
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.LA <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	94,1	100,0	94,1	100,0
CAA 2013 FCPR D1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	0,0	100,0	0,0
CAA 2013-3 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	90,8	100,0	90,8	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	91,4	100,0	91,4	100,0
CAA ACTIONS MONDES P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCS 2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	73,5	100,0	73,5	100,0
CAA INFRAS 2022 PT A <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA INFRAST 2021 A PREDICA <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRU.2020 A <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	95,3	100,0	95,3	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2017 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PE 20 COMP 1 A1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PR FI II C1 A1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CF A <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	85,9	100,0	85,9	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	96,4	100,0	96,4	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	98,5	100,0	98,5	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	89,1	100,0	89,1	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 208 - COMPARTIMENT TER <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA PV EQ2021 BIS A2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PV EQ2021 TER A3 <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA PVT EQ 2021 I A1 <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA SECONDAIRE IV <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA SMART N 2 C <sup>1</sup>	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAA SMART PART CD <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CABINET ESPARGILIERE	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
CACEIS Bank	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Fund Administration	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	Globale	\$4		Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
CACEIS INVESTOR SERVICES FRANCE S.A.	Globale	\$4		Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
CACEIS S.A.	Globale	-		Filiale	GC	69,5	69,5	69,5	69,5
CACI NON VIE	Globale	-		Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale	-		Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CADESDA 2DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	49,0	48,9	49,0	48,9
CAIRS Assurance S.A.	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale	-		Filiale	AHM	99,9	99,9	49,9	49,9
CALIE Europe Succursale France	Globale	-		Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIFORNIA 09 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	82,4	82,8	82,4	82,8
CAP SANTE 3 PART A <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
CAREPTA R 2016 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Cariou Holding	Globale	-		Filiale	AHM	71,4	71,4	71,4	71,4
CASSINI SAS	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
CEDAR	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	99,9	100,0	67,2	67,5
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale	-		Filiale	GC	100,0	70,2	67,5	67,5
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Nouméa	Globale	-		Succursale	GC	100,0	70,2	67,5	67,5
CHORELIA N 9 PART C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	89,8	-	89,8	-
CHORELIA N2 PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	87,3	87,3	87,3	87,3
CHORELIA N4 PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	88,2	88,1	88,2	88,1
CHORELIA N5 PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	76,4	76,6	76,4	76,6
CHORELIA N6 PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	80,2	80,6	80,2	80,6
CHORELIA N7 C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	87,0	87,0	87,0	87,0
CHORELIA PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	84,2	84,2	84,2	84,2
Chorial Allocation	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
CLARIANE	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	26,0	24,7	26,0	24,7
CNP ACP 10 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
COTOIT	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
CPR AM	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	49,0	-	49,0
CPR CROIS.REA.-P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	28,8	28,5	28,8	28,5
CPR EUR.HI.DIV.P 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	39,6	39,6	39,6	39,6
CPR EUROLAND ESG P <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	18,3	-	18,3
CPR FOCUS INF.-P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	26,4	33,0	26,4	33,0
CPR GLO SILVER AGE P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	96,6	96,6	96,6	96,6
CPR OBUG 12 M.P 3D <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	13,6	-	13,6
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	33,2	100,0	33,2	100,0
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR RENAI.JAP.-P-3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	63,6	64,7	63,6	64,7
CPR SILVER AGE P 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	55,9	55,8	55,9	55,8
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	57,7	57,7	53,8	53,7
Crédit Agricole Agriculture	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale	-		Filiale	GC	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale	-		Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole immobilier Corporate et Promotion	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT AGRICOLE MOBILITY	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale	-		Filiale	AHM	50,2	51,3	50,1	50,4
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale	-		Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	Globale	-		Filiale	AHM	75,2	75,2	75,2	75,2
Crédit Agricole Services Immobiliers	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS ET ENERGIES	Équivalence	D2		Co-entreprise	AHM	50,0	100,0	50,0	100,0
Crédit Agricole S.A.	Mère	-		Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale	-		Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SUCCURSALE FRANCE	Globale	E3		Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
DEGROOF PETERCAM FINANCE	Globale	E3		Filiale	GC	100,0	-	97,8	-
DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT	Globale	E3		Filiale	GC	100,0	-	97,8	-
Delfinances	Globale	-		Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
DEMETR AIR TIME - 2024	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	-	-	-
DEMETR COMPARTIMENT JA 202	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
DEMETR COMPARTIMENT TS EU	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
DEMETR COMPARTIMENT DEMETR-EL OFF B/S-2024	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	-	-	-
DEMETR COMPARTIMENT GL-2023	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Doumer Finance S.A.S.	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
DRIVALIA FRANCE SAS	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
DRIVALIA LEASE FRANCE S.A.	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
DS Campus <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
EIFFEL INFRAS VERT C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	44,3	-	44,3	-
ELL HOLDCO SARL	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	49,2	50,0	49,2
EPARINTER EURO BD <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	18,9	-	18,9
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale	S1		Entité structurée contrôlée	GC	-	100,0	-	-
EUROPEAN CDT SRI PC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	44,0	51,1	44,0	51,1
EUROWATT ENERGIE	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0
FCPR CAA 2013 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT 2024 PLACE COMPARTIMENT LCL	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	BPF	100,0	-	95,6	-
FCT BRIDGE 2016-1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CA LEASING 2023-1	Globale	-		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartiment 2017-1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	0,0	100,0	0,0
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2024 (Compartiment Corse)	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	BPF	100,0	-	100,0	-
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015-1 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale	-		Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2022 Compartiment Corse	Globale	-		Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO AUTO LOANS 2022	Globale	-		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO DEBT CONSO 2015-1	Globale	S1		Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0
FCT GINKGO DEBT CONSO 2024-1	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale	-		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2022-02	Globale	-		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2023-01	Globale	-		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FCT ODYSSEE	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	-	-	-
FDA 18-Q-3D <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FDC A1 PART P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
FDC A1 R <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
FDC A3 P <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FDC T1 <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
FDS AV ECH FIA OM C <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	43,0	43,7	43,0	43,7
FIMO Courtage	Globale	-		Filiale	BPF	100,0	100,0	94,6	94,6
Finamur	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	Globale	-		Filiale	GC	98,4	98,4	96,2	96,2
FIRECA	Globale	-		Filiale	AHM	51,0	51,0	51,0	51,0
Fiefirec	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Foncaris	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE HYPERSUD	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	51,4	51,4	51,4	51,4
FONDS AV ECHUS FIA A <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FONDS AV ECHUS FIA B <sup>1</sup>	Globale	E1/S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-
FONDS AV ECHUS FIA C <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	99,8	-	99,8
FPCI CAA SECONDAIRE V <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
FPCI Cogeneration France 1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	85,0	100,0	85,0	100,0
FRO000985044 LCL OBLIGATIONS INFLATION EUROPE 1 <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	41,7	-	41,7	-
FR0010671958 PREDIQUANT A5 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
FREECARS	Globale	-		Filiale	SFS	76,4	77,0	76,4	77,0
FREY	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	19,8	19,7	19,8	19,7
FREY RETAIL VILLEBON 1 <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	35,0	30,0	35,0	30,0
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0
GINGKO SALES FINANCE 2024-1	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
Grands Crus Investissements (GCI)	Globale	-		Filiale	AHM	52,1	52,1	52,1	52,1
GRD 44 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N 6 PART P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD ACT.ZONE EURO <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD CAR 39 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD002 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD11 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD13 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD20 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
GRD21 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
HASTINGS PATRIM AC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	21,3	0,2	21,3	0,2
HDP BUREAUX <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
HORIES INVEST <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	52,3	-	52,3	-
HYMNOIS P 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	96,0	96,7	96,0	96,7
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Icode	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	18,9	19,1	18,9	19,1
IDIA	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
IDINVEST SEC FD IV A <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	70,0	-	70,0	-
IMEFA 177 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA CENT QUATRE VINGT SEPT <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	65,2	65,2	65,2	65,2
IMEFA CENT SOIXANTE TROIS <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	68,0	100,0	68,0
IMPACT GREEN BONDS M <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	90,8	93,1	90,8	93,1
IND.CAP EMERG.-C-3D <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	24,6	-	24,6
INDO ALLOC MANDAT C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	94,9	93,9	94,9	93,9
INDOS.EURO.PAT.PD 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	36,6	36,6	36,6	36,6
INDOSUEZ ALLOCATION <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	93,9	100,0	93,9
INDOSUEZ CAP EMERG.M <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	71,3	100,0	71,3	100,0
INFRA FOCH TOPCO	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	49,2	35,7	49,2	35,7
INNERGEX FRANCE	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0
Interfimo	Globale	-		Filiale	BPF	99,0	99,0	94,6	94,6
INVEST RESP S3 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	55,3	55,2	55,3	55,2
IRIS HOLDING FRANCE	Globale	-		Filiale	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
Issy Pont <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
L&E Services	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
La Route Avance	Globale	S1		Entité structurée contrôlée	GC	-	100,0	-	-
LCL	Globale	-		Filiale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6
LCL AC.DEV.DU.EURO <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	77,6	78,5	77,6	78,5
LCL AC.EMERGENTS 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	29,3	39,2	29,3	39,2
LCL AC.MDE HS EU.3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	50,2	45,2	50,2	45,2
LCL ACT RES NATUREL <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	55,6	53,8	55,6	53,8
LCL ACT.E-U ISR 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	33,2	31,3	33,2	31,3
LCL ACT.OR MONDE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	63,3	59,1	63,3	59,1
LCL ACT.US.A ISR 3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	84,2	85,9	84,2	85,9
LCL ACTIONS EURO C <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	38,2	-	38,2
LCL ACTIONS EURO FUT <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	43,2	43,5	43,2	43,5
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	46,5	42,7	46,5	42,7
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	95,8	95,8	95,8	95,8
LCL BP ECHUS B <sup>1</sup>	Globale	E1/S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-
LCL BP ECHUS C PREDICA <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
LCL COM CARB STRA P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	95,5	95,3	95,5	95,3
LCL COMP CB AC MD P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	57,2	82,1	57,2	82,1
LCL DEVELOPPEM.PME C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	65,6	65,7	65,6	65,7
LCL ECHUS - GAMMA C <sup>1</sup>	Globale	S2/E1		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL ECHUS - OMEGA C <sup>1</sup>	Globale	E1/S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-
LCL ECHUS - PHI <sup>1</sup>	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
LCL ECHUS - THETA <sup>1</sup>	Globale	E1/S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-
LCL Emissions	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
LCL FLEX 30 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	68,5	61,1	68,5	61,1
LCL INVEST.EQ C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	95,3	96,7	95,3	96,7
LCL INVEST.PRUD.3D <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	94,1	94,7	94,1	94,7
LCL MGEST FL0-100 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	89,3	89,5	89,3	89,5
LCL OBL.CREDIT EURO <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	88,0	88,7	88,0	88,7
GIGA DYNAMO HOLDINGS	Juste Valeur	D1		Co-entreprise	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0
LEASYS France S.A.S	Équivalence	-		Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SAS	Équivalence	-		Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
LINXO	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	66,4	50,4	66,4
LINXO GROUP	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	66,4	50,4	66,4
Lixxball	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
LMA SA	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Londres Croissance C16	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
M.D.F.89 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	99,6	100,0	99,6
MEILLEURIMMO FIA A <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	56,4	-	56,4	-
MEILLEURTAUX HORIZON <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	42,6	-	42,6	-
MID INFRA SLP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
MIDCAP ADVISORS (EX SODICA)	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Moëlinier Finances	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	96,0	96,0
NEXITY PROPERTY MANAGEMENT	Équivalence	E3		Co-entreprise	AHM	50,0	-	50,0	-
NORMANDIE SEINE IMMOBILIER	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
NOVAXIA VISTA A <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	48,4	-	48,4	-
OA EURO AGGREGATE BOND <sup>1</sup>	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
OACET 2DEC <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	99,6	-	99,6	-
OBJECTIF DYNAMISME FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	97,2	100,0	97,2	100,0
OBJECTIF LONG TERME FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF MEDIAN FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	90,7	89,1	90,7	89,1
OBLIG IG EUROPE 2 FCP. <sup>1</sup>	Globale	E2		Entité structurée contrôlée	GEA	59,9	-	59,9	-
OLINN FINANCE	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN IT	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN MOBILE	Globale	S4		Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
OLINN SAS	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OLINN SERVICES	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI CAA CROSSROADS	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
OPCI Immanens	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
OPCI Immo Emissions	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	94,3	67,2	63,6



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
OPCI Iris Invest 2010	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI MASSY BUREAUX	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	22,4	100,0	22,4
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	99,6	99,0	99,6	99,0
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	98,1	97,2	98,1	97,2
OXLIN	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	66,4	50,4	66,4
Pacific EUR FCC	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
Pacifica	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PATRIMOINE ET COMMERCE	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	20,2	20,2	20,2	20,2
PED EUROPE	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PORT EX ABS RET P <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
PORT.METAUX PREC.A-C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	93,6	100,0	93,6	100,0
Predica	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA ENERGIES DURABLES	Globale	-		Filiale	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
Predica OPCI Bureau	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
Predicant A3 FCP <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
Prediquant opportunité <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDURBA SAS	Globale	E1		Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
QUADRICA	Équivalence	E1		Co-entreprise	GEA	50,0	-	50,0	-
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8
RAVIE FCP 5DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RED CEDAR	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
RETAH PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RSD 2006 FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
RUE DU BAC (SCI) <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale	-		Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SA RESICO	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
SAS COMMERCES 2	Globale	-		Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9
SAS CRYSTAL	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS DEFENSE CB3	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	25,0	18,1	25,0	18,1
SAS PREDI-RUNGIS	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT PROVENCE CO	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SC CAA EURO SELECT <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SC Y IMMO PART B <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	68,1	-	68,1	-
SCI 11 TERRASSE BELLINI <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI 103 GRENELLE <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
SCI 11 PLACE DE L'EUROPE <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ACADEMIE MONTROUGE <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI 8MEDIC HABITATION <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI D2 CAM	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI DAHLIA <sup>1</sup>	Globale	E1		Filiale	GEA	80,0	-	80,0	-
SCI EUROMARSEILLE 1	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERIMMO <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	36,6	33,3	36,6	33,3
SCI Holding Dahlia <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13 <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
SCI IMEFA 025 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
SCI IMEFA 102 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 158 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LINASENS <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée		GEA	60,3	57,9	60,3	57,9
SCI LYON TONY GARNIER <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI MEDI BUREAUX <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	99,8	99,8	99,8	99,8
SCI PACIFICA HUGO <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paul Cézanne <sup>1</sup>	Juste Valeur	-	Co-entreprise		GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
SCI PM IMMO TREND <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée		GEA	66,2	-	66,2	-
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PRIM IM TR B <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée		GEA	53,4	-	53,4	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
SCI Quantyvel	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	94,0	95,0	94,0	95,0
SCI VALHUBERT <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	78,9	100,0	78,9	100,0
SCI VILLEURBANNE LA SOIE ILOT H <sup>1</sup>	Globale	-		Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI WAGRAM 22/30 <sup>1</sup>	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
SCPI LFP MULTIMMO <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	29,2	38,4	29,2	38,4
SECT EU CLIM 0124 C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	85,6	-	85,6	-
SEL EUR CLI SEP 22 C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
SEL EUR CLIM 01 23C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	78,3	-	78,3	-
SEL EUR ENV MAI 22 C <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	88,4	-	88,4
SEL FR ENV MAI 2022 <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	80,3	80,4	80,3	80,4
SEL FR ENV MAI 2023 <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	84,0	-	84,0	-
SELE FR ENV JAN 23 C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	76,2	-	76,2	-
SELEC EUR ENV JAN 22 <sup>1</sup>	Globale	S2		Entité structurée contrôlée	GEA	-	91,7	-	91,7
SELEC FR ENV 0922 C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	81,7	-	81,7	-
SELEC FRA ENV S 23 C <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	77,8	-	77,8	-
SELECT FRA ENV <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	83,8	-	83,8	-
SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (JANVIER 2022) <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	88,6	-	88,6	-
SEMMARIS	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	37,9	38,0	37,9	38,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale	-		Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Générale Gestion (S2G)	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
Sofinco Participations	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SOLIDARITE AMUNDI P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	80,4	78,7	80,4	78,7
SOLIDARITE INITIATIS SANTE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	77,7	77,1	77,7	77,1
Spirica	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT ALPES PROVENCE	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT ALSACE VOSGES	Équivalence	D1		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD GESTION	Équivalence	S4		Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,6
SQUARE HABITAT CENTRE FRANCE	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT CENTRE OUEST	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT FRANCHE-COMTE	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT HAUTES ALPES	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT LANGUEDOC	Équivalence	D1		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT TOULOUSE 31	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
SQUARE HABITAT VAUCLUSE	Équivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,6
Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du Financement	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
SUDECO	Equivalence	-		Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	TCB	Globale	-	Filiale	GC	99,1	99,1	96,1	96,1
	TOUR MERLE (SCI) <sup>1</sup>	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRIA 6 ANS N 16 PT C <sup>1</sup>	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	82,1	-	82,1
	TRIANANCE 6 ANS N 15 <sup>1</sup>	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	0,5	-	0,5
	Triple P FCC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	-	-
	UBAF	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	Ucafleet	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	35,0	35,0	35,0	35,0
	UI CAP SANTE 2 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Unifergie	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Uni-medias	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	UNIPIERRE ASSURANCE ( SCPI ) <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	UPTEVIA	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,8	34,8
	VAUGIRARD FACTORY	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD GRIMSBY	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD LONGUEUIL	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VENDOME INV.FCP 3DEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	88,9	90,7	88,9	90,7
	VENDOME SEL EURO PC <sup>1</sup>	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	14,0	-	14,0
	VERKORS	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	10,0	10,0	10,0	10,0
	WATEA	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	30,0	30,0	30,0	30,0
<b>Grèce</b>									
	CA AUTO BANK GMBH HELLENIC BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO INSURANCE HELLAS S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Life	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Guernesey</b>									
	Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	99,9	99,9	97,7	97,7
<b>Hong Kong</b>									
	AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale	S3	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8
	Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Hongrie</b>									
	Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
<b>Inde</b>									
	Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	SBI FUNDS MANAGEMENT LTD	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	36,4	36,6	24,5	24,7
<b>Irlande</b>									
	Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Amundi Ireland Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO REINSURANCE DAC	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5	
CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. DUBLIN BRANCH	Globale	S5	Succursale	GC	-	100,0	-	69,5	
CACEIS INVESTOR SERVICES IRELAND LIMITED	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	69,5	
CACEIS Ireland Limited	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5	
CACI LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CACI NON LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CACI Reinsurance Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CORSAIR 1.52% 25/10/38 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CORSAIR 1.5255% 25/04/35 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.7% 25-10-38 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
DRIVALIA LEASE IRELAND LIMITED	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFL LEASE ABS 2017-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0	
EFL LEASE ABS 2021-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFL LEASE ABS 2024-1 DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-	
ERASMUS FINANCE	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0	
FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
KBI Global Investors Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
KBI GLOBAL SUSTN INFR-DEUR <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	28,7	43,1	28,7	43,1	
LM-CB VALUE FD-PA EUR <sup>1</sup>	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	29,6	-	29,6	
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX <sup>1</sup>	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	24,9	-	24,9	
PREMIUM GR 0% 28	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.72% 12-250927	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV2027	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Space Holding (Ireland) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Italie</b>									
A-BEST 22	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-	
A-BEST 24	Globale	E2	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-	
A-BEST 25	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-	
A-BEST FOURTEEN	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0	
A-BEST SEVENTEEN	Globale	S1	Entité structurée contrôlée	SFS	-	100,0	-	100,0	
Agos	Globale	-	Filiale	SFS	61,0	61,0	61,0	61,0	
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
ANI NET Z AZI <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	67,6	-	67,6	-	
ANIMA-AMERICA F <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	41,5	-	41,5	-	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
CA Assicurazioni	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA AUTO BANK	Globale	-	Filière	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5	
CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. MILANO BRANCH	Globale	S5	Succursale	GC	-	100,0	-	69,5	
CACI DANNI	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CENTRAL SICAF	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,5	24,5	24,5	24,5	
CLICKAR SRL	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Group Solutions	Globale	-	Entité structurée contrôlée	BPI	100,0	100,0	78,0	78,0	
Crédit Agricole Italia	Globale	-	Filière	BPI	78,1	78,1	78,1	78,1	
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale	-	Filière	BPI	100,0	100,0	81,4	81,4	
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
DRIVALIA SPA	Globale	-	Filière	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT ITALY BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	77,5	-	
EDISON RENEWABLES	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0	
EF SOLARE ITALIA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0	
CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING S.A. - SUCCURSALE ITALIANA	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
FRA K2 AT RI PR UC-EBAEURH1 <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	68,4	-	68,4	-	
ITALIAN ENERGIES INVESTMENTS HOLDINGS	Juste Valeur	D1	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0	
ItalAsset Finance SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
LABIRS ONE S.R.L	Équivalence	-	Co-entreprise structurée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
LEASYS ITALIA SPA	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
Nexus 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,9	96,9	96,9	96,9	
OLINN ITALIA	Globale	-	Filière	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
RAST	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-	
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 260 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 270 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 280 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 290 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 92 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 93 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 94 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 295 SRL	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	61,0	-	
VAUGIRARD ITALIA	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
VAUGIRARD SOLARE	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
<b>Japon</b>									
AMUNDI Japan	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5	
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	UBAF (Japon)	Équivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
<b>Jersey</b>									
	CACEIS FUND ADMINISTRATION JERSEY (CI) LIMITED	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
<b>Luxembourg</b>									
	1827 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	36,1	-	36,1
	56055 A5 EUR <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	96,3	-	96,3
	56055 AEURHC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	1,2	-	1,2
	5880 AEURC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	92,3	-	92,3
	5884 AEURC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	9,8	-	9,8
	5904 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	42,6	-	42,6	-
	5909 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	55,8	63,5	55,8	63,5
	5922 AEURHC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	56,6	-	56,6
	5932 AEURC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	9,9	-	9,9
	5940 AEURC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	0,8	-	0,8
	7653 AEURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	52,9	46,5	52,9	46,5
	78752 AEURHC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	40,2	-	40,2
	9522 A2EURC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	71,8	33,9	71,8	33,9
	9522A6EURC <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
	95368A3 <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	98,9	-	98,9	-
	A FD EQ E CON AE(C) <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	52,5	58,7	52,5	58,7
	A FD EQ E FOC AE (C) <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	0,4	-	0,4
	AF INDEX EQ JAPAN AE CAP <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	18,3	-	18,3
	AF INDEX EQ USA A4E <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	75,4	61,9	75,4	61,9
	AUJPMGBIGOAHE <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	75,5	74,6	75,5	74,6
	AIMSCIWOAE <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	5,4	-	5,4
	ALITALUXCO	Juste Valeur	E1	Co-entreprise	GEA	50,0	-	50,0	-
	AMUN NEW SIL RO AEC <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	71,5	92,1	71,5	92,1
	AMUNDI B GL AGG AEC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	8,1	-	8,1
	AMUNDI BGB E AEC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	43,4	-	43,4
	AMUNDI DS IV VAUGIRA <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	85,6	-	85,6
	AMUNDI EQ E IN AHEC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	27,9	-	27,9
	AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRAT <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	95,7	100,0	95,7
	AMUNDI FUNDS PIONEER STRATEGIC INCOME <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-
	AMUNDI FUNDS PIONEER US EQUITY RESEARCH VALUE HGD <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	81,7	-	81,7
	AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	84,9	-	84,9
	AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	69,0	-	69,0
	AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Amundi Luxembourg SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	AMUNDI PIO INC OPPS-M2 EUR C <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	72,3	-	72,3	-
	AMUNDI SF - DVRS S/T BD-HEUR <sup>1</sup>	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	24,2	-	24,2



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-EURC <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	48,6	-	48,6
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	81,2	-	81,2
APLEGROSENIEUHD <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	15,7	-	15,7
ARCHM-IN.DE.PL.III <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
BA-FII EUR EQ O-GEUR <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	47,1	49,2	47,1	49,2
BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA	Globale	E3		Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
BRIDGE EU 20 SR LIB <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	68,7	100,0	68,7
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale	-		Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A.	Globale	S5		Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
CAVOUR AERO SA	Juste Valeur	-		Entreprise associée	GEA	40,0	37,1	40,0	37,1
CHORELIA N3 PART C <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	85,7	85,6	85,7	85,6
CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	28,7	28,9	28,7	28,9
CPR ISM B C-AEURA <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	93,1	-	93,1
CPR-CLIM ACT-AEURA <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	24,6	-	24,6
CPRLGLODISOPARAC <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	74,1	-	74,1
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	99,9	99,9
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT LUX BRANCH	Globale	E3		Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES SA	Globale	E3		Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
EUROPEAN MARKETING GROUP	Globale	-		Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	Juste Valeur	-		Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0
EXANE FUNDS 1 EXANE <sup>1</sup>	Globale	D1/S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	66,9	-	66,9
FCH BLBY INVST GD EU A-ZCEUR <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	42,0	-	42,0	-
FCH JNS HEN HON ERO CT-ZCEUR <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	44,5	63,1	44,5	63,1
FCH JPM EMER MK <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	62,4	-	62,4	-
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	89,8	-	89,8
FEAMUNDISVFAEC <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	77,6	85,5	77,6	85,5
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	60,6	-	60,6
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	90,1	-	90,1
Fund Channel	Globale	-		Filiale	GEA	100,0	100,0	68,0	68,1
IMMOBILIÈRE CRISTAL LUXEMBOURG SA	Globale	E3		Filiale	GC	100,0	-	77,5	-
INDFGBEUR2026P <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	31,0	49,2	31,0	49,2
INDFNAOSA <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	87,6	98,8	87,6	98,8
INDOFIFLEXEG <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	45,7	47,1	45,7	47,1
INDO-GBL TR-PE <sup>1</sup>	Globale	-		Entité structurée contrôlée	GEA	37,9	76,0	37,9	76,0
INDOSUEZ FUNDS IMPACT <sup>1</sup>	Globale	E1		Entité structurée contrôlée	GEA	84,3	-	84,3	-
INDOSUEZ NAVIGATOR G <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	48,7	-	48,7
Investor Service House S.A.	Globale	-		Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
JPM US EQY ALL CAP-C HDG <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	92,1	-	92,1
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA <sup>1</sup>	Globale	S3		Entité structurée contrôlée	GEA	-	28,7	-	28,7



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD <sup>1</sup>	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	6,6	-	6,6
	LEASYS LUXEMBOURG S.A.	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OLINN LUXEMBOURG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Partinvest S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	PIO-DIV S/T-AEURND <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	69,0	36,5	69,0	36,5
	PISTO GROUP HOLDING SARL	Juste Valeur	D1	Entreprise associée	GEA	40,2	40,1	40,2	40,1
	POLAR CAPITAL NORTH <sup>1</sup>	Globale	E1	Entité structurée contrôlée	GEA	57,3	-	57,3	-
	PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1,36% 25/10/2038 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1,093% 20/10/2038 <sup>1</sup>	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SARL IMPULSE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	36,0	38,5	36,0	38,5
	Space Lux	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD FIBRA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Malaisie</b>									
	AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CACEIS MALAYSIA SDN.BHD	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
<b>Maroc</b>									
	DRIVALIA LEASE ESPANA SAU, MOROCCO BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Thermis Courtage	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
	WAFA Gestion	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	34,0	34,0	22,9	22,9
	Wafasalaf	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
<b>Maurice</b>									
	GSA Ltd	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Mexique</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	34,7	34,7
	Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
<b>Monaco</b>									
	CFM Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GC	100,0	70,2	67,5	67,5
	CFM Indosuez Wealth	Globale	-	Filiale	GC	70,2	70,2	67,5	67,5
	LCL succursale de Monaco	Globale	-	Succursale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6
<b>Norvège</b>									
	CA AUTO FINANCE NORGE A/S	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE NORGE AS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Pays-Bas</b>									
	A-BEST 21	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	A-BEST 23	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	BANK DEGROEF PETERCAM NEDERLAND BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
	CA AUTO FINANCE NEDERLAND BV	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CALEF SA – DUTCH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
	Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT NETHERLANDS BRANCH	Globale	E3	Succursale	GC	100,0	-	77,5	-
	DRIVALIA LEASE NEDERLAND B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	IDM lease maatschappij B.V.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	lebe Lease B.V.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	IB KREDIET N.V.	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Krediet '78 B.V.	Globale	S1	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	LEASYS Nederland	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MAGOI BV	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RICARE DIRECT BV	Globale	S1	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	Sinefinair B.V.	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Sufinair B.V.	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Pologne</b>									
	BLUEVIA	Juste Valeur	D1	Entreprise associée	GEA	22,5	22,5	22,5	22,5
	AMUNDI Polska	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Arc Broker	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A POLSKA BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Carefleet S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CDT AGRI ZYCIE TU	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN SPOLKA AKCYJNA	Globale	E1	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	DRIVALIA LEASE POLSKA SP Z O O	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL Finance S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS POLSKA	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRUCK CARE Sp	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Portugal</b>									
	AGUAS PROFUNDAS SA	Juste Valeur	S4	Entreprise associée	GEA	-	35,0	-	35,0
	ARES LUSITANI STC, S.A	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A PORTUGUESE BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA INDOSEUZ WEALTH (EUROPE) PORTUGAL BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
	Credibom	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA PORTUGAL S.A	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS MOBILITY PORTUGAL S.A	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS PORTUGAL S.A	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MOVHERA	Équivalence	E2	Entreprise associée	GEA	35,0	-	35,0	-
	MUDUM SEGUROS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Qatar</b>									
	CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
<b>République Tchèque</b>									
	Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	DRIVALIA CZECH REPUBLIC S.R.O	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
	DRIVALIA LEASE CZECH REPUBLIC S.R.O	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FLEET INSURANCE PLAN S.R.O	Globale	E1	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
<b>Roumanie</b>									
	Amundi Asset Management S.A.I.SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
<b>Royaume-Uni</b>									
	AMUNDI (UK) Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Amundi Intermédiation London Branch	Globale	S1	Succursale	GEA	-	100,0	-	67,5
	AMUNDI IT SERVICES LONDON BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA AUTO FINANCE UK LTD	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, UK Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. LONDON BRANCH	Globale	S1	Succursale	GC	-	100,0	-	69,5
	CACEIS UK TRUSTEE AND DEPOSITORY SERVICES LTD	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA LEASE UK LTD	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA UK LTD	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Globale	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HORNSEA 2	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	Leasys UK Ltd	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LYXOR ASSET MANAGEMENT UK LLP	Globale	S1	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,5
	NIXES SIX (LTD)	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Succursale Credit Agricole SA	Globale	-	Succursale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Russie</b>									
	Crédit Agricole CIB AO	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Singapour</b>									
	Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	AMUNDI Singapore Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Azqore SA Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GC	82,9	82,9	81,0	81,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Fund Channel Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	68,0	68,1
	UBAF (Singapour)	Équivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
<b>Slovaquie</b>									
	Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
<b>Suède</b>									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	CA AUTO FINANCE SVERIGE AB	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA LEASE SVERIGE AB	Globale	E3	Filiale	SFS	100,0	-	100,0	-
<b>Suisse</b>									
	AMUNDI ALPHA ASSOCIATES AG	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	67,2	-
	AMUNDI Suisse	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Azqore	Globale	-	Filiale	GC	82,9	82,9	81,0	81,0
	CA AUTO FINANCE SUISSE SA	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS BANK ZURICH BRANCH	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	69,5	-
	CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	CACEIS INVESTOR SERVICES BANK S.A. ZURICH BRANCH	Globale	S5	Succursale	GC	-	100,0	-	69,5
	CACEIS Switzerland S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	69,5	69,5
	OLINN SUISSE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Taiwan</b>									
	Amundi Taiwan Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	67,2	67,5
	Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
<b>Ukraine</b>									
	CREDIT AGRICOLE UKRAINE	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales sont mentionnées en italique

#### (a) Modification de périmètre

##### Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

##### Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

**Divers (D) :**

- D1 : Changement de dénomination sociale
- D2 : Modification de mode de consolidation
- D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
- D4 : Entité classée en actifs non courants en vue de la vente et activités abandonnées

**(b) Type d'entité et nature du contrôle**

- Filiale
- Succursale
- Entité structurée contrôlée
- Co-entreprise
- Co-entreprise structurée
- Opération en commun
- Entreprise associée
- Entreprise associée structurée

**(c) Type d'activité**

- BPF : Banque de proximité en France
- BPI : Banque de proximité à l'international
- GEA : Gestion de l'épargne et assurances : GEA
- GC : Grandes clientèles
- SFS : Services financiers spécialisés
- AHM : Activités hors métiers

## NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

### 13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 25 101 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 24 988 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 481 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

#### 13.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

#### 13.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

### 13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

#### INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ETENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2024, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

##### **Titrisation**

Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

##### **Gestion d'actifs**

Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités de Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

##### **Fonds de placement**

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances de Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux

dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

### **Financement structuré**

Enfin, Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes Clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

### **Entités sponsorisées**

Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande de Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2024.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels le Groupe Crédit Agricole ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 82 millions d'euros.

## **INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS**

### **Soutien financier apporté aux entités structurées**

Au cours de l'année 2024, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2024, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

**Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités**

Au 31 décembre 2024, et au 31 décembre 2023 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2024											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement <sup>1</sup>			Financement structuré <sup>1</sup>		
	Perle maximale		Perle maximale		Perle maximale		Perle maximale		Perle maximale		Perle maximale	
	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	-	4	3 079	3 079	-	3 079	37 287	37 287	-	37 287
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	88	88	-	88	-	-	-	-	-	-	2 459	2 459
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	-	<b>92</b>	<b>3 079</b>	<b>3 079</b>	-	<b>3 079</b>	<b>37 287</b>	<b>37 287</b>	-	<b>37 287</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	8	-	8	673	-	-	673	-	-	24	24
Dettes	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	-	<b>8</b>	<b>673</b>	-	-	<b>673</b>	-	-	<b>242</b>	<b>24</b>
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>14</b>	-	<b>14</b>	-	<b>20 794</b>	-	<b>20 794</b>	-	-	-	<b>2 479</b>
Engagements de	-	14	-	14	-	-	-	-	-	-	-	2 483
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	20 794	-	20 794	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	<b>14</b>	-	<b>14</b>	-	<b>20 794</b>	-	<b>20 794</b>	-	-	-	<b>2 479</b>
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>4 049</b>	-	-	-	<b>55 579</b>	-	-	-	<b>554 718</b>	-	-	<b>5 586</b>

<sup>1</sup> Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.



	31/12/2023											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement <sup>1</sup>			Financement structuré <sup>1</sup>		
	Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale		Perte maximale	
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	3	-	3	2 712	2 712	-	2 712	42 973	42 973	-	42 973
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Actifs financiers au coût amorti	108	108	-	108	-	-	-	-	-	-	2 140	2 140
<b>Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>112</b>	<b>112</b>	<b>-</b>	<b>112</b>	<b>2 712</b>	<b>2 712</b>	<b>-</b>	<b>2 712</b>	<b>42 974</b>	<b>42 974</b>	<b>-</b>	<b>42 974</b>
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26	26	-	26	518	518	-	518	-	-	14	14
Dettes	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-
<b>Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	<b>39</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>-</b>	<b>518</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>254</b>	<b>14</b>
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>15</b>	-	<b>15</b>	-	<b>13 147</b>	<b>328</b>	<b>12 819</b>	-	-	-	<b>2 147</b>
Engagements de financement	-	15	-	15	-	-	-	-	-	-	-	2 147
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	13 148	328	12 819	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées</b>	-	<b>15</b>	-	<b>15</b>	-	<b>13 147</b>	<b>328</b>	<b>12 819</b>	-	-	-	<b>2 147</b>
<b>Total Bilan des entités structurées non consolidées</b>	<b>2 021</b>	-	-	<b>- 82 061</b>	-	-	-	<b>- 446 748</b>	-	-	<b>- 5 321</b>	-

<sup>1</sup> Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

#### EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (*credit default swap*) pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

**NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2024**

Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.